



Assemblée des États Parties

Distr.: générale
30 novembre 2011

FRANÇAIS
Original: anglais

Dixième session

New York, 12-21 décembre 2011

Quatrième élection des juges de la Cour pénale internationale

Additif

Annexe

Liste alphabétique des candidats (avec exposé des qualifications)

Sommaire

| <i>Nom et nationalité</i> | <i>Page</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1. BANKOLE THOMPSON, Rosolu John (Sierra Leone) | 3 |
| 2. BEL HAJ HAMOUDA, Ajmi (Tunisie) | 9 |
| 3. BOOLELL, Vinod (Maurice)..... | 15 |
| 4. BRIA, Modeste-Martineau (République centrafricaine) | 19 |
| 5. CARMONA, Anthony Thomas Aquinas (Trinité-et-Tobago) | 22 |
| 6. CATHALA, Bruno (France) | 30 |
| 7. CIFUENTES MUÑOZ, Eduardo (Colombie) | 35 |
| 8. CZAPLIŃSKI, Władysław (Pologne) | 44 |
| 9. DEFENSOR-SANTIAGO, Miriam (Philippines) | 48 |
| 10. EBOE-OSUJI, Chile (Nigéria) | 54 |
| 11. FREMR, Robert (République tchèque) | 65 |
| 12. HERRERA CARBUCCIA, Olga Venecia (République dominicaine)..... | 72 |
| 13. KAM, Gberdao Gustave (Burkina Faso)..... | 80 |
| 14. LAYNEZ POTISEK, Javier (Mexique) | 86 |
| 15. MINDUA, Antoine Kesia-Mbe (République démocratique du Congo)..... | 91 |
| 16. MORRISON, Howard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) | 100 |
| 17. NOUHOU, Hamani Mounkaila (Niger) | 103 |
| 18. SERGHIDES, George A. (Chypre) | 106 |
| 19. URBINA ORTEGA, Jorge Antonio (Costa Rica)..... | 116 |

1. Bankole Thompson, Rosolu John (Sierra Leone)

[Original : anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur d'informer ce dernier que le Gouvernement de la Sierra Leone a décidé de présenter la candidature du juge Rosolu John Bankole Thompson au poste de juge de la Cour pénale internationale qui fera l'objet d'une élection lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties qui aura lieu au siège des Nations Unies à New York du 12 au 21 décembre 2011. La nomination du juge Bankole Thompson est présentée conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a) (i) et (ii) du Statut de Rome.

Bien que le juge Bankole Thompson soit qualifié pour figurer dans toutes les catégories définies à l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome, le Gouvernement de Sierra Leone l'a désigné comme candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale pour la Liste A, au vu de l'article 36, paragraphe 5. Le juge Bankole Thompson a occupé des fonctions très élevées dans le système juridique de son pays, la Sierra Leone, et est l'un des candidats des États d'Afrique.

L'Exposé des qualifications et le curriculum vitae du juge Bankole Thompsons ont joints à la présente note, conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a) du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

* * *

Exposé des qualifications

Exposé présenté conformément à l'article 36, paragraphe 4) a) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6

Le juge Rosolu John Bankole Thompson est le candidat aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale présenté par la Sierra Leone. L'objectif qu'il vise dans sa carrière de membre des professions juridiques, étant intimement convaincu que les aspirations de l'être humain ne sauraient être réalisées en dehors du contexte d'une société civile organisée, est de contribuer à faire bien comprendre au monde que notre civilisation moderne, malgré tous les progrès accomplis dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, ne restera qu'un vernis fragile aussi longtemps que l'état de droit et l'administration impartiale de la justice, aux échelons national et international, ne seront pas garantis.

Le juge Bankole Thompson est un universitaire. À ce titre, il a contribué à l'étude et à la compréhension de la richesse, de la complexité et de la diversité du patrimoine intellectuel, culturel et social de l'humanité, tel qu'il se reflète dans l'évolution et l'application du droit. En sa qualité de juge de la Première Chambre de première instance du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, il a immensément contribué à la jurisprudence de la Cour et, partant, au développement du droit humanitaire international et du droit international relatif aux droits de l'homme.

Le juge Bankole Thompson a apporté la preuve de sa compétence en matière de droit pénal et de procédure pénale en sa qualité de juge de la Haute Cour de la Sierra Leone et de professeur, aussi bien en Sierra Leone qu'aux États-Unis d'Amérique. Il a également apporté la preuve de sa compétence en matière de droit international en sa qualité de juge du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le juge Bankole Thompson réunit toutes les qualifications et les qualités requises pour occuper le poste de juge de la Cour pénale internationale.

Renseignements personnels

Nom Rosolu John Bankole Thompson

Diplômes universitaires

1976 Doctorat (Ph. D.) en droit, Université de Cambridge (Christ's College).
Dissertation : Le droit et le Gouvernement en Sierra Leone (1961-1973).
1971 Maîtrise (M.A.) de droit, Université de Cambridge.
1969 Baccalauréat en droit (LL.B.) avec mention (Seconde classe supérieure),
Université de Cambridge.
1965 Maîtrise (M.A.) de philosophie, Université de Durham (Fourah Bay
College, Sierra Leone).
1961 Baccalauréat (B.A.) en sciences humaines, Université de Durham
(Fourah Bay College, Sierra Leone).

Formation professionnelle

1970 Baccalauréat en droit, Council of Legal Education, Londres, Angleterre,
et admission au Barreau.
1962 Diplôme d'éducation, Université de Durham (Fourah Bay College, Sierra
Leone).

Prix et distinctions

1993 Prix d'enseignement de Alpha Phi Sigma, association honorifique de
justice pénale, Kent State University, Kent, Ohio
1991 Prix d'enseignement de Lambda Alpha Epsilon, association honorifique
de justice pénale, Kent State University, Kent, Ohio.
1988 Titulaire de la chaire de droit David L. Brennan, Université d'Akron,
Faculté de droit, Akron, Ohio.
1988 Certificat de reconnaissance de la Chambre des représentants de l'Ohio
aux fins de sa nomination à la chaire de droit Brennan.
1986 Certificat de réalisation exceptionnelle de l'État du Michigan pour le
leadership et l'engagement dans le domaine du droit et de la justice aux
fins d'améliorer la qualité de vie de l'humanité.
1986 Bourse de voyage d'études parrainée par Operation Crossroads Africa
Inc., New York, pour une visite d'études des institutions juridiques des
Etats-Unis d'Amérique.
1966 Bourse du Commonwealth du Royaume-Uni pour réaliser des études de
droit en Angleterre.

Travaux présentés lors de réunions universitaires et professionnelles

2007 « Rôle du droit international dans la promotion de la justice sociale »,
Quatrième conférence en mémoire de Carolyn Freeze Baynes organisée
au College of Human Ecology, Université de Caroline de l'Est, Caroline
du Nord.
2000 « Violations des droits de l'homme en Afrique : défis pour la justice
pénale internationale », conférencier invité, Association du Barreau des
étudiants en droit, Faculté de droit, Université de l'État de l'Ohio,
Columbus, Ohio.
2000 « Système de droit pénal en Afrique : efforts de modernisation et
perspectives », lors d'une réunion conjointe organisée par le Centre
d'études africaines et la Faculté de droit de l'Université de l'État de
l'Ohio, Columbus, Ohio.
2000 « Héritage constitutionnel et juridique britannique dans le
Commonwealth africain », conférencier invité devant une classe de droit
international, Université de l'État de l'Ohio, Columbus, Ohio.
1999 « Utilisations et risques de l'annulation de la loi sur le jury dans le droit
pénal américain et anglais : une perspective historique socio-juridique »,
réunion annuelle de l'Académie des sciences de la justice pénale »,
Orlando, Floride.
1997 « Appui communautaire à la police : problèmes conceptuels et
conséquences pour l'institution de la légalité » (en collaboration avec Vic

- Bumphus), réunion annuelle de l'Académie des sciences de la justice pénale, Louisville, Kentucky.
- 1996 « Liberté de la presse et droit à un procès équitable : étude de deux juridictions », réunion annuelle de la Midwestern Criminal Justice Association, Indianapolis, Indiana.
- 1993 « La justice juvénile en Sierra Leone », réunion annuelle de la Midwestern Criminal Justice Association, Chicago, Illinois.
- 1992 « Crime et justice en Sierra Leone : thèmes de recherche », réunion annuelle de l'Académie des sciences de la justice pénale », Pittsburgh, Pennsylvanie.
- 1991 « Justice sociale aux Etats-Unis : problèmes et défis », discours d'ouverture de l'Association des Sierra-léonais à l'étranger et de l'Association des étudiants africains de l'Université Howard Washington, D.C.
- 1990 « Droit international par rapport au trafic et à l'élimination des déchets dangereux », exposé fait devant l'Association de droit international, Faculté de droit de l'Université d'Akron, Ohio.
- 1990 « Problèmes juridiques de l'intégration économique dans la sous-région ouest africaine », deuxième Conférence annuelle de l'Association africaine de droit international et comparé, Annaba (Algérie).
- 1988 « Le viol dans la société traditionnelle africaine » (en collaboration avec le docteur Edna Erez), présenté in absentia, à la réunion annuelle de l'Association américaine de criminologie, Chicago, Illinois.
- 1988 « Le pluralisme juridique en Sierra Leone : quelques anachronismes », symposium universitaire, Université d'Akron, Faculté de droit, Akron, Ohio.
- 1988 « Droit et développement en Afrique de l'Ouest », conférencier invité dans un cours de sciences politiques, Kent State University, Kent, Ohio.
- 1988 « Le droit des failles constitutionnelles : innovation juridique : utilisation et dangers – l'expérience du Commonwealth », colloque universitaire, Département de sciences politiques, Kent State University, Kent, Ohio.
- 1988 « Défenses générales de la responsabilité pénale : perspectives juridiques », conférencier invité devant une classe de droit pénal, Université d'Akron, Faculté de droit, Akron, Ohio.
- 1988 « Tests de dépistage de drogue : concepts fondamentaux et problèmes juridiques », conférencier invité devant un classe de droit constitutionnel, Faculté de droit, Université d'Akron, Akron, Ohio.
- 1986 « La loi, l'État et l'individu », discours d'ouverture, neuvième Conférence annuelle du Barreau de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone.
- 1984 « La fonction judiciaire en Sierra Leone », présenté à la sixième Conférence annuelle du Barreau de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone.
- 1984 « Aspects législatifs et juridiques des valeurs humaines », présenté à la réunion de l'Association des femmes universitaires de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone.
- 1983 « La réforme du droit dans un pays en voie de développement : réflexions sur la Sierra Leone », présenté à la cinquième Conférence annuelle du Barreau de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone.
- 1979 « Aspects juridiques de l'intégration économique : l'expérience de la Mano River Union », présenté à la première Conférence annuelle du Barreau de la Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone.

Articles publiés (vérifiés par des experts)

- « Drug-testing: Fundamental Conceptual and Juristic Problem », Akron Law Review, vol. 22, no 2, automne 1998, p. 123-132, Ohio, Etats-Unis d'Amérique.
- « Internal Conflicts in Marriage and Inheritance Laws in Sierra Leone: Some Anachronisms », African Journal of International and Comparative Law, vol. 1, 3ème partie, juin 1991, p. 346-360, Londres, Angleterre.

- « Legal Problems of Economic Integration in the West African Sub-Region », *African Journal of International and Comparative Law*, vol. 2, 1ère partie, mars 1990, p. 85-102, Londres, Angleterre.
- « Rape in Sierra Leone: Conflict between the Sexes and Conflict of Laws », (en collaboration avec le docteur Edna Erez), *International Journal of Comparative and Applied Criminal Justice*, vol. 2 (édition d'hiver), décembre 1990, p. 201-210, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.
- « Married Women's Property Rights in Sierra Leone: Legislative and Judicial Trends towards Liberalization - A Historical Survey », *African Journal of International and Comparative Law*, vol. 3, 1ère partie, juin 1991, p. 346-360, Londres, Angleterre.
- « Africa's Charter on Children's Rights: A Normative Break with Cultural Traditionalism », *International and Comparative Law Quarterly*, vol. 41, 2ème partie, avril 1992, p. 432-444, Londres, Angleterre.
- « Spatial Diffusion of the Ombudsman Institution: African Adaptations of a European Innovation – The Consolidation Problem », *The Ombudsman Journal*, No 10, 1992, p. 57-66, Alberta, Canada.
- « Illegitimacy in Sierra Leone Law: A Lingerin Anachronism – Comparative Perspectives », *African Journal of International and Comparative Law*, vol. 4, 3ème partie, octobre 1992, p. 728-738, Londres, Angleterre.
- « Economic Integration Efforts in Africa: A Milestone – The Abuja Treaty », *African Journal of International and Comparative Law*, vol. 5, 4ème partie, décembre 1993, p. 743-767, Londres, Angleterre.
- « Emerging Trends and Influences in African Organized Crime » (en collaboration avec le docteur Gary Potter), *Criminal Organization*, vol. 11, 1997, p. 4-9, Etats-Unis d'Amérique.
- « Prosecutorial Misconduct in Capital Cases in the Commonwealth of Kentucky: A Research Study (1976 – 2000) » (en collaboration avec le professeur Roberta Harding), *The Advocate Kentucky*, vol. 25, No. 1, janvier 2003, p. 14-25.
- « The Role of International Law in Promoting Social Justice », *Social Justice in Context*, vol. 3, 2007-2008, p. 1-7.

Ouvrages publiés

- « The Constitutional History and Law of Sierra Leone (1961 – 1995) », The University Press of America Inc., Lanham, Maryland, 1997.
- « The Criminal Law of Sierra Leone », The University Press of America Inc., Lanham, Maryland, 1999.
- « American Criminal Procedures », Carolina Academic Press, Durham, Caroline du Nord, 2007, (en collaboration avec le docteur James Anderson).

Manuel publié

- « Gentium Lex Lux », publication du Ministère de l'éducation sur la série de programmes radiophoniques du même auteur intitulée « Law for Form Six Students », Freetown, Sierra Leone, 1977.

Chapitres d'ouvrages

- « The Criminal Justice System in Sierra Leone », dans : Obi Ebbe (éd.), *Comparative and International Criminal Justice Systems*, publié par Butterworth-Heinemann, Boston, Massachusetts, 1996, p. 83-102.
- « Due Process and Legal Pluralism in Sierra Leone: The Challenge of Reconciling Contradictions in the Laws and Cultures of a Developing Nation », dans : Fields, C. et Richter Moore Jr. (éd.), *Comparative and International Criminal Justice Systems*, Waveland Press Inc., Prospect Heights, Illinois, 1996, p. 344-361.
- « Victimization of Women in African Society: Conflict between the Sexes and Conflict of Laws », dans : Fields, C. et Richter Moore Jr. (éd.), *Comparative and International Criminal Justice Systems*, (2ème édition), Waveland Press Inc., Prospect Heights, Illinois, 1996, p. 33-54.

Expérience (professionnelle et universitaire)

| | |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste actuel | Professeur (titulaire), Département de justice pénale et d'études policières, Collège de justice et de sécurité, Eastern Kentucky University, Etats-Unis d'Amérique. |
| 2007-2009 | Doyen par intérim, Faculté de droit Sierra Leone, Sierra Leone. |
| 2003-2009 | Membre de la Chambre de première instance I, Tribunal spécial pour la Sierra Leone (tribunal jugeant les crimes de guerre, soutenu par l'Organisation des Nations Unies). |
| 2006-2007 | Juge président, Chambre de première instance I, Tribunal spécial pour la Sierra Leone. |
| 2003-2004 | Juge président, Chambre de première instance I, Tribunal spécial pour la Sierra Leone. |
| 2004-2009 | Examinateur externe, Université de Sierra Leone, programme de baccalauréat en droit (LL.B. – honors). |
| 2005-2009 | Examinateur externe, Faculté de droit de Sierra Leone, Sierra Leone. |
| 2001-2003 | Doyen des études supérieures, École supérieure, Eastern Kentucky University (Etats-Unis d'Amérique). |
| 1995-2003 | Professeur (titulaire), Département de justice pénale et d'études policières, Collège de justice et de sécurité, Eastern Kentucky University, Etats-Unis d'Amérique, Responsabilités : (i) donner des cours au niveau universitaire sur les problématiques clés de la justice pénale, de la justice pénale comparée, du droit pénal et de la procédure judiciaire ; (ii) donner des cours sur des thématiques juridiques dans le domaine de l'administration de la justice pénale, Thèses I et II au niveau postuniversitaire ; (iii) mener des recherches ; et (iv) conseiller les étudiants. |
| 1994-1995 | Professeur adjoint (titulaire), Département d'études sur la justice pénale, Kent State University, Etats-Unis d'Amérique. Responsabilités : (i) donner des cours aux niveaux universitaire et post-universitaire en droit pénal, procédure pénale et éléments de preuve pénaux, droit civil et procédure civile, fonctions des tribunaux ; (ii) mener des recherches ; et (iii) conseiller les étudiants. |
| 1990-1994 | Professeur assistant (prétularisation), Département d'études sur la justice pénale, Kent State University, Etats-Unis d'Amérique. Responsabilités : (i) donner des cours au niveau universitaire en droit pénal, procédure pénale et éléments de preuve pénaux, droit civil et procédure civile, fonctions des tribunaux, droit et société, et, au niveau post-universitaire, en droit, justice et société ; (ii) mener des recherches ; et (iii) conseiller les étudiants. |
| 1987-1990 | Professeur invité, Département d'études panafricaines, d'études sur la justice pénale et de sciences politiques, Kent State University, Etats-Unis d'Amérique. Responsabilités : (i) donner des cours au niveau universitaire et pour le programme honours sur les problèmes de droit en Afrique, la délinquance et la condamnation en Afrique, les systèmes politiques africains, les questions clés de la justice pénale, l'introduction à la justice pénale, le droit constitutionnel, le droit et la société, et le droit comparé ; et (ii) mener des recherches. |
| 1988 | Titulaire de la chaire David L. Brennan de droit constitutionnel comparé, Université d'Akron, Akron, Etats-Unis d'Amérique. Responsabilités : (i) diriger un séminaire universitaire sur le droit constitutionnel comparé ; professeur invité à différents cours et direction d'un symposium universitaire ; et (ii) mener des recherches. |
| 1981-1987 | Juge de la Cour suprême de Sierra Leone, Sierra Leone, Afrique de l'Ouest. Responsabilités : rendre des décisions au niveau initial pour des affaires pénales et civiles, exercer au niveau de l'appel dans les tribunaux d'instance, juge résident, Bo, Sierra Leone (1985-1987). |
| 1985-1987 | Examinateur externe, Université de Sierra Leone, Sierra Leone, Afrique de l'Ouest. |

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1984-1987 | Commissaire pour la réforme juridique, Commission de la réforme juridique de la Sierra Leone. |
| 1982-1984 | Professeur à temps partiel, Université de la Sierra Leone. Cours : droit constitutionnel et jurisprudence (niveau universitaire et honours). |
| 1977-1981 | Juriste, Mano River Union (Afrique de l'Ouest), organisation intergouvernementale comprenant la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée. Responsabilités : donner des conseils et des avis juridiques sur différents aspects des activités de l'organisation ; rédiger des accords internationaux dont l'organisation était partie prenante. Nombreux voyages à l'étranger. |
| 1971-1977 | Conseil, Bureau du Procureur, Sierra Leone. A accédé au grade de Premier substitut du Procureur. Responsabilités : poursuites dans des affaires pénales devant la Haute Cour et représentation dans des affaires complexes de droit pénal et constitutionnel en appel pour l'État devant les cours d'appel de la Sierra Leone. A remporté quelques affaires pénales et constitutionnelles importantes. |
| 1970-1971 | Professeur de droit à temps partiel, Cambridgeshire College of Arts and Technology, Cambridge, Angleterre. A enseigné le système juridique anglais et le droit de la responsabilité civile. |
| 1962-1966 | Professeur de niveau secondaire, Prince of Wales School, Freetown, Sierra Leone. A enseigné au niveau secondaire la langue et la littérature anglaise, le latin et la logique. Responsable des clubs scolaires de littérature et de débats. |

Récents séminaires juridiques

| | |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2005 | Tribunal spécial pour la Sierra Leone ; Séminaire sur la justice pour les femmes destiné aux juges du Tribunal spécial : « Justice pour les femmes dans le droit et les tribunaux internationaux », Freetown, Sierra Leone. |
| 2004 | Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), La Haye ; Échange inter-tribunaux des juges du TPIY et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Thème : « Visite de travail des juges du Tribunal spécial pour la Sierra Leone et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie », La Haye, Pays-Bas. |
| 2003 | Institut pour les juges internationaux de l'Université de Brandeis ; Thème : « La nouvelle jurisprudence internationale : consolider la légitimité des cours et des tribunaux internationaux », Salzbourg, Autriche. |

Associations professionnelles

- The Honourable Society of Inner Temple, Londres, Angleterre.
- Association africaine de droit international et de droit comparé, Londres, Angleterre.
- Association internationale de droit de la famille, Cambridge, Angleterre.
- Association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille, Suisse.
- The Sierra Leone Institute of International Law, Freetown, Sierra Leone.

* * *

2. Bel Haj Hamouda, Ajmi (Tunisie)

[Original : français]

Note verbale

L'Ambassade de la République Tunisienne à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et se référant à sa note verbale référenciée ICC-ASP/10/S/04 en date du 7 février 2011, a l'honneur de porter à sa connaissance que la Tunisie a décidé de présenter la candidature du Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda, (dont ci-joint biographie) au poste de juge à la Cour Pénale Internationale au titre de la Liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome et ce, lors des élections qui auront lieu à l'occasion de la tenue de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties, qui se tiendra au siège des Nations Unies à New York du 12 au 21 décembre 2011.

* * *

Exposé des qualifications

Candidature du Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda au poste de juge à la Cour Pénale Internationale, lors des élections, qui auront lieu à New York à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome (12 au 21 décembre 2011), présenté en vertu de l'article 36 du Statut de R.ome et le paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Qualifications du candidat : Une longue expérience: en qualité d'avocat (en exercice depuis 1985), et en qualité de professeur agrège à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis (a servi depuis 1973 jusqu'à 2006).

Il s'est spécialisé notamment dans les domaines suivants : Droit pénal et procédure pénale; Droit pénal international; Droit humanitaire; Coopération pénale internationale; Droits de l'Homme ; Instances internationales et Droits de la femme et de l'enfant.

Il a, en outre, effectué, en tant que professeur invité ou associé, des missions d'enseignement dans de nombreuses universités en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Il a assuré la présidence de nombreux jury de recrutement aux différents grades de l'enseignement supérieur.

Le Professeur Bel Haj Hamouda a exercé de nombreuses rentabilités universitaires et académiques, dont notamment celle de Directeur de Département de Droit privé et des sciences criminelles a la Faculté de Droit et des sciences politiques de Tunis.

Il est membre fondateur de l'Association Tunisienne de Droit Pénal, de l'Association des Relations Internationales et Transnationales, ainsi que de l'Association Tunisienne des Sciences Pénales et de Droit Pénal Comparé. Il est aussi membre de l'Association internationale de Droit Pénal.

L'intéressé a organisé et participé à plusieurs colloques et congrès internationaux dans les différentes branches de droit privé et des Sciences criminelles.

Rédacteur en Chef de la Revue tunisienne de Droit et correspondant pour la Tunisie pour l'UNIDROIT de Rome.

Ayant subi en mai 2011 à La Haye une formation de conseil de 1a Cour Pénale Internationale et a participé à la même période au 9ème séminaire des Conseils organisé par La même COUR (voir CV en annexes).

Le Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda, spécialiste dans le procès pénal, se présente au Poste de Juge à la Cour Pénale Internationale au titre de la Liste A.

Le Professeur Ajmi Bel Haj Hamouda est de nationalité tunisienne et n'a aucune autre nationalité.

Le Professeur Bel Haj Hamouda exerce en Tunisie dans un système apparenté au système latin (français).

Renseignements personnels

Nom Bel Haj Hamouda
Prénom Ajmi

Date et lieu de Naissance 30 avril 1945 à Moknine, Tunisie

Profession Avocat à la cour de cassation depuis 1985.
En exercice au barreau de Tunis depuis 1974.
Professeur universitaire à la faculté de droit et des sciences politiques (en exercice depuis septembre 1973 jusqu'à 2006).

Thématiques privilégiées Droit pénal et procédure pénale, droit pénal international, droit Humanitaire, Coopération pénale internationale, droit de l'Homme, Instances Internationales, Droits de l'enfant.

Connaissances informatiques Moyenne

Langues Arabe : Lu, écrit, parlé (excellent)
Français : Lu, écrit, parlé (excellent)
Anglais : Lu, écrit, parlé (élémentaire).

Centres d'intérêt

Lecture, Histoire, Actualité.

Diplômes Baccalauréat de l'enseignement secondaire, Section Lettres.

1969 Licence en droit privé, mention très bien.
1969 Diplôme de l'ENA de Tunis.
1970 Diplôme d'études supérieures de sciences criminelles de la faculté de droit de Paris, Panthéon Sorbonne.
1970 Diplôme d'études supérieures de droit privé de la même faculté de Paris.
1972 Diplôme de l'Institut de Criminologie de Paris
1973 Doctorat d'Etat de la même faculté de Paris, mention très bien.
1980 Agrégation de droit privé et des sciences criminelles (Président du Jury le doyen Jean Carbonnier).
1984 Professeur Universitaire (Président du Jury Philippe Fouchard, Gérard Farjat).

Carrière universitaire

1972 Assistant délégué à la faculté de Villeteuse (Paris Nord).
1971 Assistant délégué au centre juridique de Sceaux (Paris Sud).
1972 Assistant au laboratoire de langues Panthéon Sorbonne, Paris.
1972 Responsable de la salle de droit comparé de la faculté de droit de Paris Sorbonne.
1973 Maître assistant à la faculté de droit de Tunis.
1980 Maître de conférences – agrégé en droit à la faculté de droit de Tunis.
1984 Professeur d'université à la même faculté.

Sujet de Thèse de Doctorat d'Etat en Droit Pénal International et en Droit International Pénal *L'occupation militaire et la justice pénale*, Paris – Panthéon – Sorbonne, mention très bien et félicitations du Jury (Président du Jury, le professeur Georges Levasseur, 1973).

Spécialités dans l'enseignement

1973 à 2006 Droit pénal dans toutes ses branches (procédure, droit pénal interne, droit pénal international, droit des affaires, criminologie, sciences pénitentiaires, droit humanitaire).
1980 Droit civil : les obligations (contrat et responsabilité)
1978 Droit du travail.
2000 Droit de l'investissement et des affaires.
1973 Droit de la famille.
2000 Droit de l'Homme.
1995 Droits de l'enfant.

Spécialité dans le barreau depuis 1974

- Procès pénal
- Assurance et réparation
- Montage de sociétés
- Entreprises en difficulté
- Arbitrage interne et international
- Privatisation des entreprises publiques et des offices
- Notariat

Cours et conférences avec lieux d'affectation

| | |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1973 à 2006 | Faculté de droit et des sciences politiques de Tunis. |
| 1980 à 1987 | Cours de droit civil, le droit des obligations. |
| 1973 à 1984 | Cours de criminologie et des sciences pénitentiaires. |
| 1982 à 2006 | Cours de doctorat de droit pénal international et de droit international pénal. |
| 1982 à 2006 | Cours de doctorat de droit pénal général. |
| 2000 à 2005 | Cours de doctorat sur le droit des affaires. |
| 1992 | Cycles de conférences en troisième cycle de doctorat durant 6 mois à la faculté de Paris 7. |
| 2005 | Cycle de conférences en droit du commerce international à la faculté de droit de Montréal au Canada. |
| 1978 | Cycle de conférences sur les droits de la défense en droit pénal comparé, Constantine (Algérie). |
| 1982 à 2002 | Cycle de conférences en droit pénal, en procédure pénale et en droit pénal international à la faculté des sciences sociales de Toulouse (France) en plusieurs missions. |
| 2001 | Cycle de conférences à l'institut des sciences orientales de Rome sur les obligations, le Droit musulman et sur le Droit comparé (Italie). |
| 2006 | Cycle de conférences sur le droit international à l'école des cadres de la police nationale de Tunisie. |
| 1995 | Cycle de conférences à l'Institut de criminologie de l'université de Toulouse en France. |

Sociétés savantes et activités académiques

| | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2005 | Secrétaire général de l'association tunisienne des sciences pénales et de droit pénal comparé et membre fondateur. |
| 1983 | Secrétaire général adjoint de l'association tunisienne de droit pénal. |
| 2003 | Rédacteur en chef de la revue tunisienne de droit. |
| 1984 | Membre de l'association internationale de droit pénal. |
| 2000 | Correspondant et représentant de la Tunisie auprès de l'institut international pour l'unification du droit privé (« Unidroit - Nations-Unies ») de Rome. |
| 2001 | Membre du centre de conciliation et d'arbitrage de Tunis. |
| 1989 et 2000 | Président du Jury d'agrégation de droit privé et des sciences criminelles à deux reprises. |
| 2008 | Membres de l'association tunisienne pour les Nations Unies. |
| 2005 | Collaborateur du centre de droit pénal international de l'université de Toulouse, soutenu par les Nations Unies. |
| 1992, 2003, 2004 | Président de plusieurs concours de recrutement d'assistants et de maîtres assistants en droit. Directeur de thèses de doctorat et de mémoires de recherche en troisième cycle de doctorat et en cotutelle. |
| 1980 | Membre du conseil scientifique de la faculté de droit de Tunis. |
| 2010 | Membre du conseil scientifique du conseil de l'ordre national des avocats de Tunisie. |
| Depuis 1974 | Organisateur et animateur de plusieurs congrès et colloques à caractère national et international en droit et en criminologie. |

| | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1984 | Président de la section de droit privé et des sciences criminelles de la faculté de droit de Tunis. |
| 1977 | Membre fondateur de l'association tunisienne d'arbitrage. |
| 1995 | Membre fondateur de l'association tunisienne transnationale. |
| 1995 | Rédacteur du code des droits de l'enfant tunisien (partie pénale). |
| 1990 | Membre du comité scientifique de la revue magrébine de droit. |
| 2002 | Président de l'équipe de recherche Tuniso-Française (partie tunisienne). |
| 1989 | Membre fondateur de la revue, les actualités juridiques tunisiennes. |
| 2003 | Président de l'équipe de recherche Tuniso-Italienne (partie tunisienne). |

Activités scientifiques : Congrès, stages et tournées scientifiques

En Tunisie, Maroc, Algérie, Lybie, Egypte, Liban, France, Belgique, Portugal, Malte, Etats-Unis d'Amérique, Canada, Autriche, Allemagne, Tchécoslovaquie, Bulgarie.

Concours Charles Rousseau : Simulation d'un procès en droit international : Membre du Jury, 2008.

Distinctions

| | |
|------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1969 | Prix du Président de la République en qualité de major de promotion en licence en droit. |
| 2000 | Insigne du mérite de l'enseignement supérieur. |

Responsabilités universitaires

| | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Depuis 1984 | Directeur de département de droit privé et des sciences criminelles de la faculté de droit de Tunis, élu à quatre reprises, à chaque fois pour trois ans. Intérim du doyen de la faculté de droit et des sciences politiques de Tunis. |
| 2005 à 2005 | Président de l'unité de recherche : Droit de l'entreprise de l'investissement et des affaires (LDEIA). |

Activité dans la société civile

| | |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2010 | Maître adjoint de la ville de la soukra « Banlieue de Tunis Capitale ». |
| 2000 | Membre honorifique d'une association sportive. |
| 2002 | Membre de la chambre de contrôle de la légalité des partis politiques auprès du tribunal administratif. |
| 2004 | Membre adhérent au centre de conciliation et d'arbitrage de Tunis. |
| 2011 | Stage de formation auprès de la Cour pénale internationale, mai 2011, et candidat à la liste des conseils auprès de la Cour pénale internationale. |

Principales publications scientifiques et actes de colloques

- Cours de droit Civil « Le Contrat » (250 pages), 1980 à 1986.
- Aspects des droits de la défense (180 pages), 1976.
- La justice pénale, quelle évolution ? Ouvrage collectif, 2007.
- L'enfant et les familles nourricières en droit comparé, ouvrage collectif, 1997.
- L'instance en appel (Revue, numéro spécial), 1993.
- La justice du premier degré (Revue, numéro spécial), 1997.
- Le droit de la promotion immobilière, ouvrage collectif, 1989.
- Changement sociaux, criminalité et victimisation en Tunisie (ouvrage collectif), Unicri, Nations Unies, 1995.
- Les droits de l'enfant d'après la religion et la convention internationale sur les droits de l'enfant, 2001.
- Procédure pénale et droits de l'enfant, 1996.
- Evolution des droits de l'enfant, 1974.
- Immunité de juridiction, inviolabilité de l'hôtel de l'ambassade et chose jugée à l'étranger, 1973.
- La présomption d'innocence, 1995.

- Le silence de l'inculpé, 1988.
- L'asile politique, 1994.
- Ce droit pénal venu d'ailleurs, 2006.
- Le secret professionnel du banquier, 1978.
- Pour une meilleure compréhension de la libération conditionnelle, 1982.
- L'anthropomorphisme de la personne morale en droit pénal, 1995.
- Aspects de droit pénal dans le code des sociétés commerciales, 2005.
- La faute de gestion des dirigeants sociaux, 2008.
- Les sanctions pénales, 2008.
- Le principe de la légalité criminelle est-il encore actuel ?, 2009.
- Autorité de la chose jugée sur le civil, 2010.
- La chambre d'accusation, 1982.
- Les infractions en matière de stupéfiants, 1977.
- La femme prostituée, 1978.
- La responsabilité pénale de l'avocat, 2008.
- Les conflits conjugaux, aspects juridiques, 1989.
- La condition juridique des enfants à naître, 1998.
- Le contrat de leasing, 2005.
- Le droit de rétention dans le code des obligations, 1973.
- La volonté dans le processus contractuel ?, 2005.
- Les sources du code des obligations, 1996.
- Les conditions de validité du contrat, étude rétrospective, 1997.
- Préface à l'ouvrage sur le droit privé comparé, 2001.
- Evolution du droit médical face aux mutations, 2001.
- La franchise, formule de distribution en plein essor, 2007.
- Droit uniforme ; les principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, 2007.

Les principaux colloques organisés ou animés

- Le droit pénal à l'épreuve du terrorisme, 2002.
- L'instruction, 1992.
- Les délits de presse, 1987.
- La nullité des actes de l'Instruction, 1977.
- L'accès à la justice, 2004.
- Les droits de l'Homme et les garanties d'un procès équitable à l'occasion du 62^e anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme, 2011.
- L'infraction transfrontière et la criminalité organisée.
- Droit pénal et expertise médicale, 1986.
- Les aspects nouveaux de la responsabilité internationale, 1996.
- La justice pénale, quelle évolution ?, 2007.
- Les fonctions de la justice et l'indépendance des magistrats, 1994.
- Criminalité et justice pénale dans le bassin méditerranéen, 1995.
- La réparation du dommage, 2000.
- Le juge et le traité, 2008.
- Le droit pénal des sociétés commerciales, 2002.
- Les droits fondamentaux dans la constitution : regards croisés, 2009.
- Table ronde avec atelier : séparation du sort de l'homme de celui de l'entreprise en difficulté économique, 2002.
- L'acculturation du droit ou l'influence des systèmes juridiques étrangers en droit privé, 2004.
- Le droit de la culture : Droit d'auteur et droits voisins, 1997.
- Démocratie et droits de l'Homme en Tunisie sur initiative de la commission européenne, 2002.
- Le monde carcéral et les droits de l'Homme, 1983.

Principaux travaux d'étude et de recherche

- Droit pénal général (1982 à 2006)
- N° Thème
- Le principe de la légalité
- L'application de la loi pénale dans le temps
- Le principe de non rétroactivité
- Le concours des infractions et des peines

- L'interprétation de la loi pénale
- La qualification en matière pénale
- La tentative
- La complicité
- La classification des infractions selon leurs formes d'exécution
- L'intention criminelle
- La Récidive
- L'autonomie du droit pénal
- La dépénalisation
- La Médiation
- L'infraction impossible
- L'histoire de la responsabilité pénale
- La responsabilité de la personne morale
- La responsabilité pénale de l'enfant
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise
- La responsabilité pénale du médecin
- La responsabilité pénale et faillite de l'entreprise
- La responsabilité pénale du fait d'autrui
- La responsabilité pénale internationale
- La responsabilité pénale et les immunités
- Responsabilité pénale de l'avocat
- La responsabilité pénale du commissaire aux comptes
- La responsabilité pénale des auxiliaires de justice
- L'irresponsabilité pénale pour causes subjectives
- L'irresponsabilité pénale pour causes objectives

Droit pénal international (1982 à 2006)

N° Thème

- Les données du problème :
- Développement de la criminalité
- Criminalité organisée

Définition : D.P. international
D. international P.

- L'asile politique
- L'extradition
- Non bis in idem
- L'effet négatif des décisions pénales étrangères
- Application de la loi pénale dans l'espace
- L'entraide policière : Interpol
- Le terrorisme
- Crimes de guerre
- Crimes contre l'Humanité
- Crimes contre la paix
- Le tribunal de Nuremberg
- Tribunal pour l'ex-Yougoslavie
- Tribunal pour le Rwanda
- La cour pénale internationale
- La corruption et restitution des avoirs
- L'immunité du chef de l'Etat
- Le délit politique
- Le crime en droit internationale public
- Criminalité transnationale organisée
- L'occupation militaire
- Les trafics des stupéfiants
- Le trafic des organes humains
- Le trafic des enfants
- Le vol des biens culturels
- Les mandats de justice
- Le juge et le traité
- L'informatique et le droit pénal

* * *

3. Boolell, Vinod (Maurice)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République de Maurice présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à la Cour Pénale Internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République de Maurice désigne, par la présente Note, l'Honorable Juge Vinod Boolell, comme candidat à l'élection en tant que Juge de la Cour Pénale Internationale aux élections qui se tiendront lors de la dixième Session de l'Assemblée des États parties prévues pour le 12 au 21 Décembre 2011 à New York.

L'exposée des qualifications et les documents soumis ont été préparé en conformité avec l'article 36, paragraphe 4 (a) et 4 (a) (ii), du Statut de Rome) également jointe en annexe. Monsieur le Juge Vinod Boolell remplit toutes les exigences du paragraphe 3 de l'article précité.

Monsieur le Juge Vinod Boolell a été nommé Juge à la Cour Suprême de Maurice en 1988 après avoir assumé le poste de Procureur de la République pendant plusieurs années. Il a également assumé le poste de Conseiller auprès de la Cour Suprême et du Ministère de la Justice du Cambodge. Il a aussi servi de « mentor » judiciaire auprès du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Cambodge. Il a servi en tant que Juge international avec la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK) de 2002 à 2009. En 2008, Il fut nommé Juge en chef International et a servi en cette qualité jusqu'à février 2009. Il est Juge auprès du Tribunal du Contentieux administratif de Nairobi depuis mars 2009. Il a également dispensé des cours sur l'investigation et le jugement s'agissant des crimes de guerre à des Juges, procureurs et officiers de police de la Mission européenne au Kosovo.

Le Gouvernement de la République de Maurice est certain que Monsieur le Juge Vinod Boolell possède toutes les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit pénal et de la procédure. Il est reconnu pour sa contribution exceptionnelle dans le domaine du droit international, droit pénal international, droit humanitaire international et de Droits de l'Homme.

Monsieur le Juge Vinod Boolell est de nationalité mauricienne et il est candidat à l'inscription sur la liste A prévue à l'article 36, paragraphe S, du Statut de Rome. Son Curriculum Vitae (en anglais et en français), l'exposée des qualifications et autres documents requis sont en pièces jointes.

La présente candidature de Monsieur le Juge Vinod Boolell a également été officiellement validée par l'Union Africaine lors de son récent Sommet tenu à Malabo en Guinée Equatoriale du 30 juin au 01 juillet 2011.

L'Ambassade de la République de Maurice saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties à la Cour Pénale Internationale l'assurance de sa haute considération.

Exposé des qualifications

Document détaillé établi en application de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges à la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement de la République de Maurice soumet par la présente la candidature du juge Vinod Boolell à un poste de juge de la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York, du 12 au 21 Décembre 2011.

La candidature du juge Vinod Boolell, dont le curriculum vitae est joint en annexe, en anglais et en français, a été retenue, aux termes du sous-alinéa ii) de l'alinéa a) du

paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome, selon « la procédure de présentation de candidatures à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ».

Le juge Vinod Boolell se présentera sur la Liste A regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (cf. le sous-alinéa i) de l'alinéa b) du paragraphe 3 et le paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de la Cour).

Le juge Vinod Boolell remplit toutes les conditions d'expérience et d'ancienneté requises pour pouvoir être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires comme l'exige l'alinéa a) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de la Cour.

Bien qu'il ne soit pas nécessaire pour un candidat inscrit sur la Liste A de remplir les autres conditions, requises pour la Liste B, le juge Vinod Boolell possède toutefois la compétence et l'expérience visées au sous-alinéa ii) de l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 36, ce qui fait de lui un candidat pouvant également prétendre à la Liste B.

Avec plus de quarante années de carrière, le juge Vinod Boolell bénéficie d'une vaste expérience en droit. Il a en effet été juge en République de Maurice et pour la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK), mais aussi avocat, procureur et professeur dans des matières comme le droit pénal et la procédure pénale, les procédures de présentation de la preuve, les Droits de l'Homme, le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit du travail.

Le juge Vinod Boolell est actuellement juge au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et est basé à Nairobi. Il a été le premier Président de ce Tribunal, qui a initié l'une des plus importantes réformes du système judiciaire au sein des Nations Unies, du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010. Ses tâches ont trait à la gestion de l'ensemble des conflits entre les membres du personnel des Nations Unies et le Secrétaire général. Ces conflits concernent le plus souvent les contrats de travail, dont les ordonnances provisoires aux fins de suspension de mesures administratives concernant un contrat de travail, les questions d'ordre disciplinaires ou financières et la médiation. Il a en outre étroitement participé à la rédaction du Règlement de procédure de ce Tribunal, qu'il a eu l'honneur de présenter à la Sixième Commission de l'Assemblée générale pour approbation. Le Règlement a été validé sans la moindre modification.

De 2002 à 2009, le juge Vinod Boolell a exercé les fonctions de juge international pour la Mission des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nommé doyen par intérim des juges internationaux au Kosovo en 2008, il a occupé ce poste jusqu'à la fin de la mission en février 2009. Il avait également la responsabilité de gérer la transition sans heurt du système de justice internationale des Nations Unies à celui de la Mission de l'Union européenne au Kosovo (EULEX). Au cours de son mandat, il a procédé à des enquêtes et siégé en tant que président dans des affaires criminelles très en vue qui impliquaient des meurtres commis contre des groupes ethniques, des crimes de guerres, le trafic d'êtres humains, le terrorisme et la criminalité économique. Bon nombre de ces affaires comportaient un élément relatif à la protection des témoins et victimes, un sujet sensible à propos duquel le juge Vinod Boolell a désormais acquis une vaste expérience. Il a également traité des questions en phase préliminaire, telles que mesures de détention, confirmation d'actes d'accusation et entraide judiciaire internationale, dont les demandes d'extradition de criminels présumés.

De mars 2001 à avril 2002, le juge Vinod Boolell a servi de « mentor » judiciaire auprès du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Droits de l'Homme au Cambodge. Il a, à ce titre, été conseiller auprès de juges et procureurs de la Cour Suprême de ce pays ; il a formé des juges et des greffiers, préparé divers matériels de formation, et participé aux travaux de réformes d'ordre légal et judiciaire. Il s'est intéressé à l'application des Droits de l'Homme dans le système de justice pénale, à la Cour pénale internationale et au statut du tribunal chargé de juger les responsables Khmers rouges.

Le juge Vinod Boolell a également traité de nombreuses affaires criminelles très en vue, lorsqu'il était procureur de 1972 à 1987 et juge à la Cour Suprême de Maurice de 1988 à 1998.

Il a enseigné le droit pénal et la procédure pénale à des étudiants en droit ainsi qu'à la police à l'Université de Maurice pendant plus de quinze ans. Il est de nationalité mauricienne exclusivement et maîtrise l'anglais et le français.

* * *

Information personnelle

Date de naissance 31 juillet 1944
Nationalité Mauricienne
Langues parlées/écrites Anglais, Français, Créole.

Formation

- B.A (Hons) Jurisprudence, Université d'Oxford, Royaume-Uni.
- Reçu au Barreau de Inner Temple (Londres).
- Masters en Droit Français.
- Diplôme de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de Paris, France.

Expérience professionnelle (nationale et internationale)

- Élu en tant que Premier Président auprès du Tribunal des Nations Unies pour le Règlement des Différends en juillet 2009.
- Élu en tant que Juge auprès du Tribunal des Nations Unies pour le Règlement des Différends de Nairobi en mars 2009.
- Juge International auprès de Judiciaire International des Missions des Nations Unies (MNU) au Kosovo de 2002 à 2009. Juge International en Chef auprès du Judiciaire International des MNU de 2008 à 2009.
- Membre d'un groupe de dix experts qui ont contribué à la rédaction de Code pour des situations de post-conflits, sous la supervision du Professeur William Schabas à Galway, Irlande, en 2004.
- A travaillé auprès de l'Office du Haut Commissaire pour les Droits Humains au Cambodge.
- Conseiller à la Cour Suprême et du Ministère de la Justice du Cambodge en 2001.
- Doyen de la faculté de Droit de l'Université de la République de Maurice de 1989 à 1991.
- Nommé Juge auprès de la Cour Suprême de la République de Maurice en 1988.
- Procureur de la République de Maurice.
- Conseiller auprès du Ministère de la Justice de la République de Maurice.
- Inscrit en tant qu'Avocat au Barreau de la République de Maurice.

Séminaires

- A présenté le discours-programme du Tribunal des Nations Unies pour le Règlement des Différends à la Conférence Internationale des investigateurs de l'ONU à Nairobi en 2010.
- Intervenant sur le thème des investigations et les Jugements relatives aux Crimes de Guerre au Kosovo au Centre pour les Operations internationales de maintien de la paix (ZIF) ; projet financé par l'Union Européenne à Berlin/Allemagne et Suède entre 2005 et 2007.
- L'Arbitrage Commercial International au Caire/Egypte en 1996.
- La Coopération en matière légale, Paris/France en 1990.
- La Conférence Asie-Afrique dans le domaine légal, Bangkok/Thaïlande en 1987.
- Crime et Justice, les Etats Unis d'Amérique en 1987.
- La Conférence des Nations Unies sur le transport maritime de marchandise, Hambourg/Allemagne en 1978.
- Intervenant extérieur à des séminaires portant sur la Bonne Gouvernance et la Corruption.

Maître de Conférence/Chargé de cours

- Chargé de cours sur le thème des investigations et les jugements relatives aux Crimes de Guerre : Cours dispensés à des juges, procureurs et des officiers de police de la Mission européenne au Kosovo (EULRX) en 2008.
- Chargé de cours sur les Droits Humains au Cambodge.
- Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de la République de Maurice - entres autres, Droit pénal, Droit de la preuve: en matière pénale, Procédure pénale, Droits

Humains, Droit du travail, Droit Constitutionnel; Cours dispensés à des étudiants en droit et à des officiers de police.

Publications

- Rapport sur le système judiciaire de l'Union des Comores pour le compte de l'Ambassade des États Unis à Maurice.
- Désigné par l'Association Internationale du Barreau pour la préparation de rapports sur la profession légale au Cambodge en 2001 et 2003.
- Auteur d'un ouvrage sur les Droits Humains utilisé au sein des Ecoles de Maurice; projet sponsorisé par le Gouvernement des États Unis d'Amérique.
- Auteur d'un ouvrage sur la procédure pénale utilisé par la force policière.
- Auteur d'un article sur les Droits Humains et la Constitution de Maurice; « European Human Rights Law Review (Sweet & Maxwell 1996) ».

* * *

4. Bria, Modeste Martineau (République centrafricaine)

[Original : français]

Note verbale

Le Ministère des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger de la République Centrafricaine présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale à La Haye (Pays -Bas) et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le dossier de candidature de Monsieur Bria Modeste Martineau, Procureur General prés de la Cour d'Appel de Bangui que le Gouvernement centrafricain a bien voulu présenter aux postes de juges de la Cour Pénale Internationale lors de l'élection qui aura lieu durant la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York, du 12 au 21 décembre 2011.

* * *

Déclaration de qualifications

Le Gouvernement de la République Centrafricaine soumet par la présente la candidature du Juge Modeste Martineau Bria à un poste de juge de la Cour Pénale Internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée des Etats Parties à New York, du 12 au 21 Décembre 2011.

La candidature du Juge Modeste Martineau Bria, dont le curriculum vitae est joint en annexe, en français, a été retenue conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4, sous alinéa ii) de l'alinéa a) du Statut de Rome.

Le Juge Modeste Martineau Bria se présentera sur la Liste A regroupant les candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, ou de Procureur ».

Avec plus de 18 années de carrière, le Juge Modeste Martineau Bria, Magistrat, candidat aux postes de juges a la Cour Pénale Internationale, présente les qualités prévues au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome.

En effet, sur ses 18 années, il a passé presque 17 années dans les fonctions de Magistrat du Parquet. Il a occupé les fonctions de Substitut et Procureur de la République dans les Tribunaux de Grande Instance, Avocat Général et Procureur Général dans des Cours d'Appel, professeur de droit pénal spécial et de procédure pénale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M) à Bangui où il a formé plusieurs promotions de juges.

En ses qualités de Magistrat du Parquet, il a dirigé des enquêtes et siégé en tant que représentant du Ministère Public dans des affaires délictuelles et criminelles impliquant des hurtes, assassinats, viols, infanticide, atteinte à la sûreté de l'Etat, détournement de biens et deniers publics...

Le Juge Modeste Martineau Bria a également participé à l'élaboration de nombreux textes a caractère pénal, tels que Code Pénal et de Procédure Pénale, projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux enfants, loi sur les stupéfiants et produits psychotropes, code de justice militaire.

Le Juge Modeste Martineau Bria est actuellement Directeur Général des Services Judiciaires au Ministère de la Justice et de la Moralisation, et Juge à la Haute Cour de Justice de la République Centrafricaine.

Il est exclusivement de nationalité centrafricaine et maîtrise le français.

* * *

Information personnelle

Nom Bria
 Prénom Modeste – Martineau
 Date et lieu de naissance 14 juin 1966 a Fort- Lamy (Tchad)

Etudes primaires

1972 à 1977 Ecole Publique de Kousseri (Cameroun).
 1977 à 1978 Ecole Notre Dame d'Afrique de Bangui (République centrafricaine).

Etudes second aires

1978 à 1986 Lycée des Martyrs de Bangui.

Etudes Universitaires

1986 à 1989 Département de Droit a l'Université de Bangui.

Formation Professionnelle

1989 à 1991 Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Bangui, Section Magistrature.

Diplômes

1977 Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (C.E.P.E) au Cameroun.
 1982 Brevet d'Etudes du Premier Cycle (B.E.P.C.) en a Bangui.
 1986 Baccalauréat A4.
 1989 Licence en droit Privé.
 1992 Brevet du 3^m. Cycle (E.N.A.M.)

Activités professionnelles

De Novembre 1992 à janvier 1995 Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Bouar.
 De janvier 1995 à mars 1996 Premier Substitut du Procureur près le Tribunal de Grande Instance de Bangui.
 De mars 1996 à juillet 1997 Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Bangassou.
 De juillet 1997 à avril 1998 Premier Vice- Président du Tribunal de Grande Instance de Bangui.
 D'avril 1998 à janvier 2000 Procureur de la République Près le Tribunal de Grande Instance de Bangui.
 De janvier 2000 à décembre 2000 Conseiller a la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Bangui.
 De décembre 2000 a février 2002 Avocat Général Près la cour D'Appel de Bangui.
 Février 2002 à septembre 2005 Procureur Général Près la Cour d'Appel de Bouar.
 De septembre 2005 à juillet 2011 Procureur General Près la Cour d'Appel De Bangui.
 Depuis juillet 2011 Directeur Générale des Services Judiciaires.

Autres activités

- Membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)
- Conseiller Juridique Suppléant de l'Ordre des Médecins, Chirurgiens, Dentiste et Pharmaciens
- Juge à la Haute Cour de Justice.

Séminaires

- du 3 mai au juin 1995 Séminaire sur le « Management » a l'E.NAM. (Bangui).
Séminaire sur la « Justice Militaire et les Droits de L'Homme » organise par L'Ecole de Justice Navale des U.S.A. à Bangui.
- du 30 octobre au 2 décembre 1995 Séminaire sur « Justice Pénale Américaine » Aux Etats-Unis d'Amérique.
- Du 23 septembre au 18 octobre 2002 Séminaire sur « la Protection des Droits de l'Homme » a l'E.NA de Paris (France).
- du 22 au 26 mars 2010 Formation transversale des Magistrats et des cadres des Ministères économiques ou financiers sur « le blanchiment des capitaux et des infractions économiques et financières en droit OHADA » à Brazzaville (Congo).
- du 13 au 24 septembre 2010 Stage de formation sur « les nouvelles formes de criminalité transnationale en Afrique de l'Ouest et du Centre » a Grand Bassam (Cote d'Ivoire).

Situation militaire

Service Militaire accompli, Matricule 89.02.1082.

Décorations

- Chevalier dans l'Ordre du Mérite Centrafricain (2004)
- Officier dans l'Ordre de la Reconnaissance Centrafricaine (2006)
- Officier dans l'Ordre du Mérite Centrafricain (2009).

Loisirs

Lecture et sport

* * *

5. Carmona, Anthony Thomas Aquinas (Trinité-et-Tobago)

[Original: anglais]

Note verbale

La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations unies présente ses compliments à l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur d'invoquer sa note de référence no: ICC-ASP/10/S/04 selon laquelle la période de candidature en vue de l'élection des six juges de la Cour va du 13 juin au 7 septembre 2011. L'élection aura lieu lors de la dixième session de l'Assemblée des Etats parties qui se tiendra au siège des Nations unies à New York, du 12 au 21 décembre 2011.

La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations unies a par ailleurs l'honneur de porter à la connaissance des Etats parties que le gouvernement de Trinité-et-Tobago a nommé M. Anthony Thomas Aquinas Carmona S.C., Juge de la Cour suprême de Trinité-et-Tobago pour briguer l'un des sièges qui seront vacants à la Cour. Cette nomination est présentée conformément aux dispositions de l'Article 36, paragraphe 3(b) du Statut de Rome qui stipule que tout candidat à un siège à la Cour doit :

“Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en toute autre qualité similaire.”

Fidèle à l'appui de longue date que le gouvernement de Trinité-et-Tobago apporte à cette Cour, appui antérieur à l'adoption et à l'entrée en vigueur du Statut de Rome, ce gouvernement accorde une importance particulière à la candidature du Juge Carmona pour l'élection au siège de juge de la Cour.

Le gouvernement de Trinité-et-Tobago est d'avis qu'à cette étape décisive de son développement, la Cour doit être composée des juges remplissant entièrement tous les critères définis dans le Statut de Rome. En conséquence, le gouvernement de Trinité-et-Tobago a la ferme conviction que le juge Carmona est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires à Trinité-et-Tobago. Il est tout aussi convaincu qu'en cas d'élection le juge Carmona apportera une contribution incommensurable au fonctionnement de la Cour, vu ses connaissances et sa solide expérience dans les domaines du droit et procédure pénaux, aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelle internationale.

La Mission permanente de la République de Trinité-et-Tobago auprès des Nations unies invite en conséquence le Secrétariat de l'Assemblée des Etats parties à porter cette question à l'attention de tous les Etats parties au Statut de Rome en vue d'obtenir leur appui à la candidature susmentionnée.

Prière de bien vouloir trouver en annexe à la présente note verbale, l'énoncé des qualités ainsi que le curriculum vitae du juge Carmona

Enoncé des qualités

Le présent énoncé est présenté conformément aux dispositions de l'Article 36, paragraphe 4(a) du Statut de Rome à la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Le juge Anthony Thomas Aquinas Carmona est le candidat de la République de Trinité-et-Tobago à un siège de juge à la Cour pénale internationale.

Le candidat remplit les conditions prévues par les dispositions de l'Article 36, paragraphe 3(a) du Statut de Rome comme personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires à Trinité-et-Tobago.

Le juge Carmona satisfait entièrement aux conditions définies à l'Article 36, paragraphe 3(b) du Statut de Rome qui stipule que tout candidat à un siège à la Cour doit "Avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en toute autre qualité similaire."

En conséquence, le candidat remplit les conditions requises pour l'élection à un siège de juge dans la Liste A, conformément à l'Article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome. En plus des qualités du candidat, ses atouts sont sa grande expérience, sa solide formation et ses compétences reconnues dans les domaines de la procédure et du droit pénaux, aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelle internationale, pendant plus de 25 ans. Il est juge à la Cour suprême de Trinité-et-Tobago et a assumé les fonctions de Substitut du Procureur en appel (Bureau du Procureur) au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

En qualité de Substitut du Procureur en appel au TPIY et au TPIR, il a, au nom du Bureau du Procureur, participé à la poursuite et aux préparations des appels concernant les criminels de guerre, notamment, les généraux, les commandants de camp, les soldats et les hommes politiques déclarés coupables des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide.

Il a aussi exercé la plus haute fonction du service de poursuite au criminel de Trinité-et-Tobago avec sa nomination au poste de Directeur par intérim des Poursuites publiques. Dans l'exercice de cette fonction, il a plaidé d'importants et complexes cas criminels qui ont souvent nécessité une interjection d'appel auprès de la Cour suprême d'appel de Trinité-et-Tobago et du Comité judiciaire du Conseil privé à Londres.

La contribution du juge Carmona au développement de la justice pénale à Trinité-et-Tobago a été reconnue à travers sa nomination en qualité d'Avocat-conseil principal (Conseiller de la Reine).

Le candidat a aussi représenté Trinité-et-Tobago à de nombreuses conférences sur la prévention du crime et la justice pénale. Il a aussi représenté ce pays au Comité préparatoire à la création d'une Cour pénale internationale.

En qualité de juge à la Cour suprême de Trinité-et-Tobago et d'ancien Procureur, le juge Carmona a présidé ou a plaidé des cas ayant trait à la violence faite aux femmes et aux enfants.

Le candidat parle couramment au moins l'une des langues de travail de la Cour.

Etat-civil

| | |
|------------------------|-------------------------------------------|
| Nom | Juge Anthony Thomas Aquinas Carmona, S.C. |
| Date de naissance | 7 mars 1953 |
| Situation matrimoniale | Marié |
| Nationalité | Citoyen de Trinité-et-Tobago |

Education

| | |
|---------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1973-1977 | Baccalauréat ès lettres (Avec mention) Langue anglaise et Science politique, University of West Indies, Mona, Jamaïque. |
| 1978-1981 | Licence en droit (Avec mention) University of West Indies, Cave Hill, Barbade. |
| 1981-1983 | Certificat d'Education juridique Sir Hugh Wooding Law School, St. Augustine, Trinité-et-Tobago. |
| 1986 | Certificat d'inscription au barreau (suite à la fusion de la profession d'avocat). |
| 28 novembre- 9 décembre 1988 | Certificat d'instruction sur l'Aperçu des Techniques d'enquête, le programme d'aide à la formation en matière d'enquêtes criminelles (ICITAP) sous les auspices du United States Department of Justice, Dominique. |

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 27 novembre- 8 décembre 1989 | Certificat d’instruction au second séminaire régional sur les mesures efficaces contre les infractions liées à la drogue et la coopération internationale dans l’administration de la justice pénale, sous les auspices de l’Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD), San José, Costa Rica. |
| Avril 1990 | Attestation d’instruction au Séminaire juridique organisé par le Department of Justice Drug Enforcement Administration (D.E.A) des Etats-Unis, Port of Spain, Trinité. |
| 16-27 juillet 1990 | Certificat d’instruction au troisième séminaire régional sur les mesures efficaces contre les infractions liées à la drogue et la coopération internationale dans l’administration de la justice pénale, sous les auspices de l’Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD), San José, Costa Rica. |
| 2-4 mars 1993 | Attestation de participation au Symposium sur le Blanchiment d’argent, sous les auspices du ministère de la Sécurité nationale et l’ambassade de la France (S.C.T.I.P), Port of Spain, Trinité. |
| 18-21 mai 1993 | Attestation de participation au séminaire multinational de formation sur la lutte contre le détournement des précurseurs et des produits chimiques, sous les auspices du CICAD, du DEA, du PNUCID, de la GRC et du gouvernement de Trinité-et-Tobago, Port of Spain, Trinité. |
| 22-26 novembre 1993 | Certificat d’instruction au séminaire régional de formation sur; entre autres, la confiscation des recettes du trafic des drogues, l’application pratique des législations anglaise et canadiennes en matière de drogue et de blanchiment d’argent et son applicabilité en caraïbes ; la localisation et la confiscation des narcodollars produits du trafic illicite de drogues, doublés d’une étude de cas à jour, sous les auspices de la Faculté de droit du University of West Indies, de la Barbade et du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Kingston, Jamaïque. |
| 25 avril-6 mai 1994 | Certificat d’instruction au programme de formation sur l’application de la loi relative au trafic de la drogue organisé par le Drug Enforcement Administration (D.E.A), Miami Field Division, en collaboration avec le United States Department of Justice, sur les stupéfiants internationaux, notamment, les tendances du trafic des stupéfiants, les questions juridiques en matière de surveillance, les Interviews et interrogatoires, la préparation des cas, l’identification et la pharmacologie des drogues, Port of Spain, Trinité. |
| 21 -25 novembre 1994 | Certificat d’instruction à l’atelier régional de formation “de suivi” sur la Confiscation des biens, à l’attention des procureurs et des enquêteurs, sous les auspices de la Faculté de droit du University of the West Indies, la Barbade et le Programme des Nations unies pour la formation juridique sur le contrôle international des drogues, Port of Spain, Trinité. |
| 1993-1994 | Programme d’études en espagnol au <i>Andres Bello’s Institute</i> , Ambassade du Venezuela, Port of Spain, Trinité |
| 31 oct.-3 novembre 1995 | Certificat d’instruction au séminaire multinational de formation sur les infractions en matière de blanchiment d’argent relatives au trafic illicite de drogues et les infractions connexes, les enquêtes y relatives et la préparation des cas, sous les auspices du gouvernement français, l’Organisation des Etats américains et l’U.N.C.P, Fort-de-France, Martinique. |

Expérience professionnelle

2004-ce jour Juge à la haute Cour et à la Cour suprême de Trinité-et-Tobago.

| | |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2001-2004 | Substitut du Procureur en appel, (Bureau du Procureur du tribunal) au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Den Haag, Pays-Bas et au Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha, Tanzanie. |
| 2002 | Promu au rang d'Avocat-conseil principal – (Conseiller de la Reine). |
| Août-septembre 1999 | Directeur par intérim des poursuites publiques |
| 1995 -1999 | Directeur-adjoint des poursuites publiques. |
| 1994 - 1995 | Sous-directeur des poursuites publiques. |
| 1989-1994 | Procureur de la République principal. |
| 1983-1989 | Procureur de la République I, Procureur de la République II, Procureur de la République III. |
| 1983-1985 | Enseignant au San Fernando Technical Institute in Business Law – Trinité, Examineur national en droit des affaires, Trinité-et-Tobago. |
| 1981-1985 | Enseignant au Département de Langue et de Linguistique et Enseignant-tuteur principal au Department of Government, University of the West Indies, St. Augustine, Trinité. |
| 1977-1978 | Professeur de niveau II, Palo Seco Government Secondary School, Trinité. |
| 1974-1975 | Enseignant au St. Hughs High School et au Merle Grove High School, Kingston, Jamaïque. |
| 1972-1973 | Enseignant au Fyzabad Anglican Secondary School, Trinité. |

Activités en qualité de professionnel

| | |
|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3 janvier 2001-2004 | En qualité de Substitut du Procureur en appel (Bureau du procureur) au TPIY et au TPIR, a, avec succès, et au nom du Bureau du Procureur, intenté des poursuites contre les criminels de guerre dont les généraux, les commandants de camp, les soldats et les hommes politiques déclarés coupables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide, préparé leurs appels. Produit de nouveaux moyens de preuve en appel obtenus auprès de divers témoins internationaux. |
| 1983-2001 | En qualité de Procureur de la République et de Directeur-adjoint des poursuites publiques, a joué le rôle de ministre de la Justice à toutes les étapes de l'opération de poursuite; intenté des poursuites dans le cadre d'importantes et complexes affaires auprès des cours de magistrat et de la Cour suprême ; intenté des poursuites contre les agents de police et les agents publics le cas échéant ; et assuré la défense des policiers et des agents publics contre les écritures internes dans l'exercice de leur fonction. Intenté des poursuites auprès des cours de magistrat, de la Cour suprême et de la Cour d'appel de Trinité-et-Tobago, dès le lancement de la pratique. Mais a pendant 12 années, plaidé presque exclusivement devant la Cour d'appel (Division pénale). A, en cas de nécessité, plaidé devant la haute Cour et la Cour d'appel dans le cadre des appels en matière civile. Porté assistance au Conseil privé dans le cadre des appels en matière criminelle à Londres, en Angleterre, en travaillant en collaboration avec les Procureurs de la République et en les conseillant. Aidé à l'administration et la gestion du Bureau du Directeur des poursuites publiques et à la supervision des procédures en matière criminelle. Assuré la supervision des personnels professionnels subalternes, en les conseillant et en assurant leur formation. Assuré l'encadrement d'environ 30 Procureurs de la République du Bureau du DPP, notamment, les Sous-directeurs des Poursuites publiques, les Procureurs de la République principaux et les procureurs de la République. |

Préparé, rédigé et approuvé les actes d'accusation.

Préparé le code de déontologie en matière de poursuites publiques sous forme de Directives en matière de poursuites.

Prodigué des conseils au Directeur des poursuites publiques au sujet des toutes les préoccupations, questions et affaires juridiques complexes.

Prodigué des conseils au sujet de la relaxe, du désistement en matière pénale et la production générale des moyens de preuve pour la poursuite.

Plaidé au nom de l'Etat en matière d'extradition et d'exécution des mises en liberté provisoire controversées devant la Cour d'appel. Recommandé la révision et les amendements des lois existantes.

Facilité la demande et l'assistance de et en faveur des agences et organisations régionales et internationales. Fourni des réponses aux arguments de droit énoncés auprès du Comité de défense des droits de l'homme dans le cadre du Protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Prodigué des conseils à l'Office for Strategic Services (OSS), organisé la Cellule de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé (OCNU), les départements du ministère de la Sécurité nationale avant l'interdiction des activités relatives au trafic de drogue et au blanchiment d'argent.

Représentant du ministère de la Justice à la Commission technique consultative mise en place par ce département sur l'abus de l'alcool et des drogues (TACADA) et Président de la Sous-commission juridique de 1988 à 1999. Cette Commission a pour mandat de mettre en application le Plan directeur de la stratégie nationale antidrogue 1995-1999 et au-delà.

Formé les avocats du gouvernement pendant les sessions de formation interne.

Formé les agents de police, les fonctionnaires des douanes et les agents publics, tout grade confondu, lors du séminaire de formation sur le droit pénal, les méthodes d'enquête, les responsabilités juridiques et les pièges correspondants et sur la mise en œuvre effective des anciennes et nouvelles lois.

Prodigué des conseils judiciaires au service de police à sa demande, sur le processus des enquêtes criminelles et l'inculpation. Passé en revue les casiers judiciaires en vue de s'assurer de l'existence de suffisamment de preuves et prévenir tout abus de processus.

Aidé autant que nécessaire en tant que représentant de la partie civile dans les activités de procédure et les motions constitutionnelles. Prodigué des conseils judiciaires à d'autres Départements ministériels, notamment, le ministère des Travaux et des Transports, le ministère du Travail, le ministère de la Santé, le ministère de l'Agriculture, y compris la Division des forêts, le Département des douanes et de l'accise, en plaidant souvent en leur nom.

Membre de l'équipe gouvernementale interministérielle chargée de passer en revue/formuler la législation aux fins de diligenter le système de justice pénale depuis 1992, et dont le mandat consistait, entre autres, à prendre les mesures législatives et administratives ayant abouti à la ratification par Trinité-et-Tobago de la Convention des Nations unies concernant le trafic illicite de drogues et des substances psychotropes adoptée à Vienne en 1988.

Membre de la Commission mixte Trinité-et-Tobago/Venezuela sur la Prévention, la lutte et la suppression du trafic de drogues et des substances psychotropes – 1990-1999.

Membre du groupe de travail de Trinité-et-Tobago sur le Programme de protection de la justice régionale de 1996 à nos jours.

Représenté le Bureau du Directeur des poursuites publiques au sein de la Commission de révision de la législation (nommée par le ministère) formulant et approuvant des législations multidisciplinaires, à l'exemple de la loi sur la procédure pénale (Procédure pénale (transactions en matière pénale), la loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels, la procédure criminelle (amendement), la loi sur l'ADN, la loi sur les actes criminels (Enquêtes préliminaires), la loi sur les drogues dangereuses, la loi sur les produits de la criminalité, la loi régissant le Groupe de travail sur l'Autorité centrale et les mesures de lutte contre le trafic de drogues et le blanchiment d'argent, la loi sur la mise en liberté sous caution, la loi sur l'assistance mutuelle en matière criminelle et toute la législation criminelle connexe.

Prodigué des conseils au Bureau du Procureur général et au ministère des Affaires étrangères au sujet des Conventions et Traités internationaux/régionaux.

Participation en matière criminelle mentionnée dans le

West Indian Law Reports

- Ashby (Glen) c. Etat - 45 West Indian Law Reports (WIR) 360
- Wanzar (Michael) c. Etat - 46 WIR 439
- Gonzales (Franklyn) c. Etat - 47 WIR 355
- Harrynarine Maharaj c. Etat - 47 WIR 416
- Raffick Sahadath c. Etat - 47 WIR 399
- Hollis Ramnath c. Etat - 47 WIR 419
- Teesdale (Kenneth) c. Etat - 47 WIR 409
- Williams (Hubert) c. Etat - 48 WIR 32
- Bholal Nandlal v The State - 49 WIR 412
- Lester (Kurt) v c. Etat - 50 WIR 452
- Murphy (James) c. Etat - 50 WIR 457
- Phillip Chotolal et autres c. Etat - 52 WIR

Cas remarquables

- Première opération de poursuite réussie dans l'histoire du Commonwealth britannique du magistrat principal Patrick Jagessar pour corruption: condamné à la peine maximale de deux (2) ans de travaux forcés confirmé par la Cour d'appel et le Conseil privé.
- Première opération de poursuite réussie devant la Cour d'appel de West Indies d'un Juge de paix pour corruption, à savoir, Farouk Ali : condamné à une peine maximale de 10 ans de travaux forcés.
- Felicia Constantine et Corporal Ronto Williams c. Etat, Appel en matière criminelle Nos. 88 et 86 de 1997 (Trinité-et-Tobago (non signalé dans le West Indian Law Reports). Appel plaidé avec succès: déclaré coupable de conspiration en vue d'assassiner un témoin de l'Etat après une tentative d'empoisonnement manquée pendant la détention protégée. Chacun des complices a écopé d'une peine maximale de 10 ans de travaux forcés.
- A ce moment, à Trinité-et-Tobago, l'Etat avait eu gain de cause dans deux cas d'appel uniquement, dans le cadre de l'administration de la justice (Miscellaneous Provisions Act) 1996 qui accordait le droit d'interjeter appel en matière criminelle. Représentant de l'Etat dans les deux cas. Il s'agit des affaires:
- Etat c. Garfield Timothy Joseph, Cr. App 124 de 1997 (non signalé): placé sous caution non privative de liberté après avoir plaidé coupable de meurtre d'une fille adoptive; condamné en appel à trois ans de travaux forcés.

- Etat c. Anthony Amoroso Centeno, Cr. Appeal No. 198 de 1997. Placé sous caution non privative de liberté après avoir été déclaré coupable d'homicide involontaire; condamné en appel à trois ans de travaux forcés.

Participation aux conférences/séminaires en qualité de professionnel

- Représentant de Trinité-et-Tobago à la réunion internationale d'experts des projets en matière d'évolution de la procédure animée par le CICAD dans le cadre de l'Organisation des Etats américains, San José, Costa Rica, 6 mai 1989.
- Délégué de Trinité-et-Tobago à la Conférence régionale sur la Convention internationale de lutte contre la drogue et l'abus des drogues, Port of Spain, Trinité, 3 - 16 avril 1989.
- Représentant de Trinité-et-Tobago au séminaire régional sur les mesures efficaces contre les infractions liées à la drogue et la coopération internationale dans l'administration de la justice pénale, sous les auspices de l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD), San José, Costa Rica, 27 novembre – 8 décembre 1989.
- Exposé présenté: "Counter Measures (Present and Future) in Trinidad and Tobago – the role of law enforcement and demand reduction programme".
- Intervenant à la téléconférence nationale et internationale de consultation sur la collaboration des medias publics/privés dans la prévention de l'abus des drogues, Eric Williams Medical Sciences Complex, 22 mai 1990.
- Représentant de Trinité-et-Tobago au séminaire régional sur les mesures efficaces contre les infractions liées à la drogue et la coopération internationale dans l'administration de la justice pénale, sous les auspices de l'Institut latino-américain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (ILANUD), 16 – 27 juillet 1990.
- Exposé présenté: "Regional and International Co-operation – the effective tools Against Drug Offences; The Advancement of the Criminal Justice Administration".
- Délégué et représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago au huitième Congrès des Nations unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, La Havane, Cuba, 27 août – 7 septembre 1990.
- Délégué au séminaire juridique international organisé par le United States Department of Justice Drug Enforcement Administration, Port of Spain, Trinité, avril 1990.
- Délégué et représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago au sein du Groupe de travail intergouvernemental sur la prévention du crime et le système de justice pénale, Vienna International Centre, Vienne, Autriche, 5 – 9 août 1991.
- Délégué et représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à la Conférence intergouvernementale des Nations unies sur la prévention du crime et le système de justice pénale, Paris, France, 1992.
- Représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à l'atelier des Caraïbes sur le blanchiment d'argent, Kingston, Jamaïque, 26 - 28 mai 1992.
- Délégué au séminaire régional sur la formation et la collaboration judiciaire dans la lutte contre la drogue à l'intention des fonctionnaires de la justice francophones et anglophones des Caraïbes, sous les auspices du Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), Fort-de-France, Martinique, 15 - 17 décembre 1992.
- Délégué au Symposium sur le blanchiment d'argent sous les auspices du ministère de la Sécurité nationale de Trinité-et-Tobago et l'ambassade de France, Port of Spain, Trinité, 2 - 4 mars 1983.
- Enseignant au Programme des droits de l'homme conçu à l'intention des responsables publics de Trinité-et-Tobago, sous les auspices du Bureau du Procureur général et du ministère de la Justice, Port of Spain, Trinité, 19 - 20 avril 1993.
- Orateur/Facilitateur au séminaire international de formation sur la lutte contre le détournement des précurseurs et des produits chimiques, sous les auspices de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD), Port of Spain, Trinité, 18 - 21 mai 1993.
- Exposé présenté: "Legislation and Legal/Administrative Procedures for the control of precursors and essential chemicals."
- Délégué à l'atelier sur le blanchiment d'argent qui a débattu entre autres, des sujets suivants: le programme de justice pénale, la loi régissant la confiscation des produits de la drogue, l'assistance mutuelle ; Port of Spain, Trinité, 3 - 5 mai 1994.

- Délégué/Représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à la réunion ministérielle du Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC), Port of Spain, Trinité, 24 - 25 mai 1995.
- Représentant/Délégué du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago aux Assemblées des Nations unies:
- Comité préparatoire pour la création d'une Cour pénale internationale (Seconde session) Nations unies, New York, 12-30 août 1996.
- Représentant/Délégué du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago aux réunions du Comité préparatoire des Nations unies pour la création d'une Cour pénale internationale (Sessions), Nations unies, New York, 11-21 février 1997.
- Délégué/Représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à l'atelier régional sur les mécanismes de fonctionnement d'une Cour pénale internationale co-organisé par le gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago et les Parliamentarians for Global Actions (PGA), Port of Spain, Trinité, 14 -15 mai 1998.
- Délégué/Représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à la troisième réunion du Groupe de travail sur le Programme de protection de la justice régionale, Port of Spain, Trinité, 26 - 27 janvier 1999.
- Observateur au nom gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à la Conférence régionale de magistrats, sous les auspices du University of the West Indies et le PNUCID, Port of Spain, Trinité, 24-29 janvier, 1999.
- Délégué/Représentant du gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago à la Conférence intergouvernementale des Caraïbes pour la Signature et la Ratification du statut de la Cour pénale internationale sous les auspices de No Peace Without Justice (NPWJ) et du ministère du Procureur général, Port of Spain, Trinité-et-Tobago, 15-17 mars 1999.
- Représentant/Porte-parole de Trinité-et-Tobago à la Conférence/Réunion des ministres de la Justice du Commonwealth sur la Cour pénale internationale, Port of Spain, Trinité, 3-7 mai 1999.

Autres contacts professionnels

- 2 -6 février 2011 Intervenant/Enseignant sur le thème "Création et consolidation des tribunaux de traitement de la toxicomanie dans les Caraïbes: un effort d'équipe", Montego Bay, Jamaïque.
- 1983-1999 Conférencier invité à la réunion mensuelle du South Medical Association of doctors. Exposé présenté: "The Lega Responsibilities of a Medical Practitioner". Conférencier invité au St. Dominic's Children's Home, Belmont: "Sur le crime, l'enfant et la société", Port of Spain, Trinité.
- Présentateur du programme des cérémonies de remise de diplômes des établissements scolaires suivants: Fyzabad Anglican Secondary School, Palo Seco Secondary School, Princess Town Senior Comprehensive School, Antsey Memorial Girls Primary School, San Fernando, Palo Seco Government School, Fyzabad Presbyterian School, Woodland Hindu School, Rousillac Hindu Primary School, Erin Government Primary School.
- Conférencier lors des cours de formation des pairs-conseillers offerts par l'Institut national de l'enseignement supérieur, la Recherche, la Science et la Technologie (NIHERST) sur, entre autres, la législation sur le trafic des drogues, la demande/la réduction et l'application de la loi, Eric Williams Medical Complex, Trinité.
- Conférencier au séminaire de formation des Directeurs des établissements d'enseignement secondaire du Sud de Trinité, Couva, Trinité.
- Conseiller juridique et ancien membre du Mental Retardation Board de Trinité-et-Tobago, Trinité.
- Membre du conseil d'administration du St. Patrick's Anglican School, Trinité, West Indies.
- Conférencier au séminaire de formation des infirmiers de chevet du San Fernando General Hospital et du San Fernando Technical Institute, Trinité.
- Exposé présenté: "Tortious/Criminal Liability – The Nurse at the Hospital"
- 17 -19 juin 2004 Délégué au séminaire sur la lutte contre le blanchiment d'argent organisé par le Programme des Caraïbes sur la lutte contre le blanchiment d'argent à l'intention des juges, St. Lucia.

* * *

6. Cathala, Bruno (France)

[Original: français]

Note verbale

L'Ambassade de France présente ses compliments à la Cour Pénale Internationale (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties) et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Bruno Cathala, actuellement président du Tribunal de Grande Instance d'Evry (ressort de la Cour d'appel de Paris), à un poste de juge à la Cour Pénale Internationale en vue des élections qui se tiendront à New-York lors de la dixième Assemblée des États parties au Statut de Rome, convoquée du 12 au 21 décembre 2011.

La candidature de M. Cathala pour cette élection a été retenue aux termes de l'article 36, paragraphe 4 a), du Statut de Rome «selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le statut de celle-ci ».

Elle a par conséquent été présentée au gouvernement par le groupe français de la Cour Permanente d'Arbitrage à la suite d'un avis public d'appel à candidatures.

Comme l'indiquent son curriculum vitae ainsi que le document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 a) du Statut de Rome qui figurent en annexe, M. Bruno Cathala réunit les qualités requises au paragraphe 3 de ce même article.

M. Cathala possède pleinement les compétences et l'expérience requises par le Statut de Rome dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale et, en l'occurrence, la pratique et l'expérience nécessaires du procès pénal.

Magistrat français exerçant de hautes responsabilités judiciaires M. Bruno Cathala préside, depuis plus de trois ans, le Tribunal de Grande Instance d'Evry, l'un des plus importants tribunaux de France, qui traite de très nombreuses affaires pénales lourdes et complexes et où se tiennent des sessions de la cour d'assises (juridiction chargée de juger les crimes). M. Cathala a antérieurement été Président du Tribunal de Grande Instance de Montargis, de 1990 à 1994, et vice-président du Tribunal de Grande Instance de Créteil (ressort de la Cour d'appel de Paris), de 1996 à 1999.

M. Bruno Cathala a développé depuis le début de sa carrière une connaissance approfondie de la protection de l'enfance et des victimes mineures. Il a en effet exercé les fonctions de juge des enfants (1983-1987), en charge, à ce titre, à la fois de la protection et de la délinquance des moins de 18 ans. Il a été maître de conférences, chargé d'enseigner aux futurs juges des enfants à l'Ecole Nationale de la Magistrature (1987-1990) puis sous-directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (1994-1996) au Ministère français de la Justice. En tant qu'inspecteur des services judiciaires (1999-2001), il a notamment produit un rapport sur la protection de l'enfance.

M. Bruno Cathala a une très bonne expérience des juridictions pénales internationales ayant exercé les fonctions de greffier adjoint du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (2001-2002) et ayant été le premier greffier de la Cour Pénale Internationale (2003-2008).

De nationalité française exclusivement M. Cathala est candidat dans la liste A prévue à l'article 36 paragraphe 5, du Statut de Rome.

Exposé des qualifications

Document détaillé établi en application de l'article 36 paragraphe 4 (a) du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la Résolution de l'Assemblée des États Parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection à la Cour pénale internationale.

Le gouvernement de la République française a décidé de présenter la candidature de M. Bruno Cathala, magistrat français occupant actuellement les fonctions de Président du Tribunal de grande instance d'Evry, à un poste de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième Assemblée des États parties à New York, du 12 au 21 décembre 2011.

La candidature de M. Bruno Cathala pour cette élection a été retenue aux termes de l'article 36, paragraphe 4, a), ii) « selon la procédure de présentation de candidature à la Cour internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci ». Elle a été présentée au Gouvernement par le groupe français de la Cour permanente d'arbitrage à la suite d'un avis public d'appel à candidatures.

M. Bruno Cathala se présentera sur la Liste A regroupant les candidats ayant une « compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (article 36 paragraphe 3 b) i) et paragraphe 5) du Statut de la Cour).

M. Bruno Cathala remplit toutes les conditions d'expérience et d'ancienneté requises pour pouvoir être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires comme l'exige l'article 36 paragraphe 3 a) du Statut de la Cour ainsi que celles plus spécifiques prévues à l'article 36 paragraphe 8 b) de ce même Statut.

La carrière de M. Cathala - dont le curriculum vitae est joint en annexe- a été consacrée au métier de juge dans toutes ses composantes, en particulier, le droit pénal, la procédure pénale et la réflexion sur l'office du juge et son éthique. M. Cathala s'est constamment attaché à faire respecter les principes du procès équitable, à présider avec efficacité des audiences complexes, en présence de nombreuses victimes, et à rédiger sans délai les décisions. Il a une expérience approfondie de la direction de juridictions et de services judiciaires ainsi qu'une très bonne expérience des juridictions pénales internationales.

M. Bruno Cathala préside, depuis plus de trois ans, le Tribunal de grande instance d'Evry, l'un des plus importants tribunaux de France, qui traite de très nombreuses affaires pénales lourdes et complexes et où se tiennent des sessions de la cour d'assises (juridiction chargée de juger les crimes). M. Cathala a antérieurement été Président du Tribunal de grande instance de Montargis, de 1990 à 1994 et vice-président du Tribunal de grande instance de Créteil (ressort de la Cour d'appel de Paris), de 1996 à 1999.

M. Bruno Cathala a développé depuis le début de sa carrière une connaissance approfondie de la protection de l'enfance et des victimes mineures. Il a en effet exercé les fonctions de juge des enfants (1983-1987), en charge, à ce titre, à la fois de la protection et de la délinquance des moins de 18 ans. Il a été maître de conférences, chargé d'enseigner aux futurs juges des enfants à l'École nationale de la magistrature (1987-1990) puis sous-directeur de la protection judiciaire de la jeunesse (1994-1996) au Ministère français de la Justice. En tant qu'inspecteur des services judiciaires (1999-2001) il a notamment produit un rapport sur la protection de l'enfance.

M. Bruno Cathala possède une expérience internationale reconnue. Il a servi antérieurement les juridictions pénales internationales en qualité de greffier-adjoint du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (2001-2002). Il a été le premier Greffier de la Cour pénale internationale (2003-2008).

M. Cathala parle le français et l'anglais.

Il est de nationalité française.

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|--------------------------------------------|
| Nom | Bruno Cathala |
| Date et lieu de naissance | 23 juillet 1955 à Pamiers (Ariège, France) |
| Nationalité | français |

Diplômes - formations

| | |
|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Juin 1999 | Diplôme de l'Institut des hautes études de la défense nationale |
| Juin 1996 | Diplôme de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure |
| Janvier 1981– décembre 1982 | Élève à l'École nationale de la magistrature |
| Juin 1980 | Diplôme d'études approfondies de droit privé - Faculté de droit de Paris I |

Suivi annuel de sessions de formation continue, inter alia

| | |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Avril 2000 | Séminaire franco-canadien (Québec) sur l'administration et la gestion des juridictions |
| Octobre 1989 | Stage au Canada (Québec) : La médiation familiale |
| Novembre 1986 | Stage auprès des autorités judiciaires irlandaises (Dublin) pour appréhender et comprendre le système de <i>common law</i> . |

Carrière judiciaire et expérience professionnelle

| | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Depuis 2008 | Président du tribunal de grande instance d'Evry (France) Direction d'une juridiction (76 juges - 183 fonctionnaires) Présidence chambres pénales pour les affaires complexes |
| 2003 – 2008 | Greffier de la Cour pénale internationale (La Haye – Pays-Bas) |
| 2002 – 2003 | Directeur des services communs de la Cour pénale internationale (La Haye, Pays Bas) |
| 2001 – 2002 | Greffier adjoint au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (La Haye, Pays-Bas) |
| 1999 – 2001 | Inspecteur des services judiciaires (Paris) Inspection, contrôle et audit des juridictions (siège et parquet) et des divers établissements du ministère de la justice (prisons ...) - Rapport sur la protection de l'enfance (Juin 2000) |
| 1996 - 1999 | Vice-président du Tribunal de grande instance de Créteil (France) Présidence d'une chambre civile et d'une chambre pénale (affaires économiques et financières, délits complexes....) |
| 1994 - 1996 | Sous-directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse - Ministère de la justice (Paris) La mission du sous-directeur consistait à superviser les professionnels qui mènent des actions de protection, d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des mineurs suivis par les juges des enfants |
| 1990 – 1994 | Président du Tribunal de grande instance de Montargis (France) Direction de la juridiction. Présidence des chambres civile et pénale. |
| 1987 - 1990 | Maître de conférences à l'Ecole nationale de la magistrature (France) – enseignement aux futurs juges des enfants notamment sur la protection des mineurs |
| 1983 - 1987 | Juge des enfants - Rouen et de Nîmes (France). Protection des mineurs – délinquance des mineurs, Juge assesseur à la Cour d'Assises |

Tâches d'enseignement

| | |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2008-2010 | Nombreuses interventions dans les universités (Sorbonne, Saint Quentin en Yvelines et Evry) : « La Cour pénale internationale » |
| 2008-2010 | Co-direction avec M. Claude Jorda, ancien juge à la CPI et ancien président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, des séminaires d'une semaine annuelle de formation à l'intention des magistrats français et européens (ENM - Paris) : « Les juridictions pénales internationales » |
| Juin 2010 | Formation des juges français dans le cadre d'une session sur le procès pénal : « Les particularités de la procédure pénale devant la CPI » |
| Décembre 2010 | Draguignan (France) : « Peut-on s'inspirer de la justice pénale internationale ? » |
| Décembre 2010 | Formation des juges français : « Les victimes des crimes de masse » |

Missions et déplacements à l'étranger

| | |
|----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Septembre 2010 | New York (Etats Unis d'Amérique) Consulat de France: "International criminal justice: a creation born of the conflict and collaboration of cultures" |
| Décembre 2008 | Paris (France) Mémorial de la Shoah : « Le siècle de Lemkin : Reconstruction, réparation et prévention du génocide – le rôle de la CPI » |
| Octobre 2008 | Genève (Suisse) UNITAR - Séminaire international sur Prévention des risques et responsabilité pénale en matière de dommage environnemental |
| Octobre 2008 | Londres (Royaume Uni) Conseil de l'Europe - Committee of Legal Advisers on Public International Law: "International Courts and Tribunals – The challenges ahead" |
| Janvier 2008 | Dakar (Sénégal) Rapport pour l'Union Européenne : «La préparation du procès Hissène Habré» |
| Octobre 2003 | San Remo (Italie) « Les missions de maintien de la paix et la CPI : une relation complexe et obligée » |
| Mai 2002 | Paris (France) ENM : « L'éthique du juge international |
| Septembre 2000 | Sarajevo - Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) Formation pour les juges et les procureurs : modalités d'organisation et de gestion des juridictions – statut des magistrats – déontologie et éthique du magistrat (juges et procureurs) |
| Juillet 2000 | Varna (Bulgarie) Formation pour les juges et procureurs bulgares : Déontologie et éthique – statut des magistrats – en collaboration avec des juges américains |
| Mai 1998 | Antananarivo (Madagascar) Rapport pour la Banque mondiale : "Ethique et déontologie de la magistrature malgache" |
| Septembre 1993 | Phnom-Penh (Cambodge) Mission exploratoire pour la mise en place d'une coopération juridique et judiciaire avec le Cambodge : textes législatifs, organisation et administration des juridictions - mission d'enseignement : rôle du président de tribunal ; administration et gestion des juridictions ; office du juge et du procureur ; éthique et déontologie des juges et des procureurs |
| Mars 1992 | Vientiane (Laos) Formation de juges et de procureurs : rôle du président de tribunal ; administration et gestion des juridictions ; office du juge ; éthique et déontologie des juges |
| Mars 1991 | Abidjan (République de Côte d'Ivoire) Participation à la formation de juges et de procureurs ivoiriens |

Interventions - colloques - conférences

- (i) L'éthique des juges et des procureurs (nationaux ou internationaux)
 - L'éthique du juge international – communication – ENM – 2002
 - Éthique et déontologie de la magistrature malgache – rapport pour la Banque Mondiale
 - L'éthique et la déontologie des juges et des procureurs – communications - section internationale de l'ENM
- (ii) L'administration judiciaire (nationale et internationale)
 - Les politiques judiciaires – communication – Conseil de l'Europe – mai 2000
 - L'urgence et le judiciaire - atelier ENM formation continue - 1998-1999
 - Temps judiciaire - temps éducatif : la concordance des temps - Les cahiers de dynamiques – 1996
 - Inflation de la demande de droit et rôle du magistrat - Informations sociales (22/1992)

(iii) Médiation

- 1ère rencontre internationale sur la médiation judiciaire – octobre 2009
- Le juge et les phénomènes de médiation - La médiation, rapport du séminaire interdisciplinaire – décembre 1991
- Précisions sur les travaux, les conférences et les responsabilités dans les domaines de compétence de la Cour Pénale Internationale

Publications - Rapports

- Les cinq premières années de la CPI – La lettre de la CPI – Mars 2008 – www.icc-cpi.int
- Préparation du procès Hissène Habré – Rapport pour l’Union Européenne – Janvier 2008
- A building for the International Criminal Court: Functional and symbolic requirements – May 2007 – Publication of the City of The Hague
- La igualdad entre las partes en el procedimiento ante le Corte Penal Internacional: el punto de vista de la Secretaria – Iberoamérica y la Corte Penal Internacional – Octubre 2005
- La Cour Pénale Internationale et les victimes – Les cahiers de la justice n°1 – Dalloz – ENM - 2006
- La CPI, mode d’emploi – Le Monde – 11 mars 2003
- Le temps du tribunal pénal pour l’ex-Yougoslavie –2001 – Journal de l’ordre des avocats au barreau de Bordeaux

Distinctions honorifiques

- Chevalier de l’Ordre de la légion d’honneur (France)
- Officier de l’Ordre van Oranje-Nassau (Pays-Bas)
- Médaille de la protection judiciaire de la jeunesse (France)

Langues vivantes

- Français (langue maternelle)
- Anglais (lu, parlé, écrit).

7. Cifuentes Muñoz, Eduardo (Colombie)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Colombie à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement colombien a décidé de présenter la candidature de M. Eduardo Cifuentes aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la liste A, lors de l'élection des juges qui se tiendra à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée, du 12 au 21 décembre 2011, au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Cette candidature est présentée en application de l'alinéa a) ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Au cours de sa longue carrière d'universitaire et de juge, Eduardo Cifuentes a apporté la preuve de sa connaissance étendue et approfondie du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que de sa compétence exceptionnelle dans le domaine du droit international des droits de l'homme. Après plusieurs années d'enseignement dans le cadre de l'Université des Andes en Colombie, il a été nommé juge de la Cour constitutionnelle de Colombie, dont il est devenu président en 1999.

En 2000, Eduardo Cifuentes a été élu défenseur des droits (ombudsman) par le Congrès colombien, détenteur à ce titre d'une des charges publiques parmi les plus importantes en matière de protection des droits de l'homme, ainsi que directeur général de la défense publique pénale.

Sa première initiative, en tant que défenseur des droits, a été de proposer et de défendre un amendement à la Constitution ayant pour objet de faciliter la ratification du Statut de Rome.

Au cours des dernières années, Eduardo Cifuentes a été désigné par l'assemblée plénière de la Cour constitutionnelle comme juge adjoint (« conjuez ») de la Cour. Cette nomination reflète la haute considération qui lui est reconnue au titre de l'intégrité et de l'objectivité dont il jouit sur le plan moral et éthique et qu'illustrent l'ensemble des décisions qu'il a rendues à l'occasion des fonctions officielles qu'il a exercées.

Sur la base des résultats importants qu'il avait obtenus en tant que président de la Cour constitutionnelle et en tant que défenseur des droits, Eduardo Cifuentes a été nommé, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, directeur de la division des droits de l'homme, où il a continué de promouvoir la lutte contre la discrimination entre les êtres humains. Il parle et écrit couramment l'espagnol (langue maternelle), l'anglais et l'italien, et maîtrise convenablement le français.

En 2005, Eduardo Cifuentes a été nommé doyen de la Faculté de droit des Andes, l'une des meilleures et des plus importantes universités enseignant le droit en Amérique latine. Au cours d'un mandat de six ans comme doyen, il s'est fait le promoteur de la recherche et du débat, sur le plan universitaire, en ce qui concerne plusieurs questions, notamment dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Plusieurs publications de la Faculté de droit des Andes témoignent de l'influence et de la participation active d'Eduardo Cifuentes à la défense des personnes déplacées, des communautés de souche africaine, et en général de toute minorité victime de violence.

La nomination d'Eduardo Cifuentes traduit non seulement la foi sincère avec laquelle le Gouvernement colombien défend la nécessité de présenter un candidat répondant aux normes morales et aux valeurs éthiques les plus élevées, mais également l'engagement du Gouvernement de veiller à la protection des droits de l'homme. Eduardo Cifuentes symbolise de plus les mesures de défense essentielles, prises aux fins de défendre les droits des victimes, à partir de l'adoption de la Constitution de la Colombie de 1991.

La candidature of Eduardo Cifuentes souligne l'engagement du peuple colombien vis-à-vis du règne de la Justice en tant que seul moyen certain de vivre en paix, ainsi qu'il a été affirmé, le 2 juin 2010, à la Conférence de révision du Statut de Rome qui a eu lieu à Kampala (Ouganda).

L'exposé des qualifications, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et la notice biographique de M. Eduardo Cifuentes sont joints à la présente note.

Exposé des qualifications

Le présent exposé est présenté en application de l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6.

Le Gouvernement de la République de Colombie soumet par la présente la candidature d' Eduardo Cifuentes, ancien président de la Cour constitutionnelle et défenseur des droits (ombudsman) de Colombie, aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la liste A. Le Gouvernement estime que M. Cifuentes est un candidat doté de qualités exceptionnelles qui vont de pair avec une carrière remarquable et l'incarnation des plus hautes valeurs sur le plan moral et humain.

Cette candidature est déposée conformément à l'alinéa a) ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

M. Eduardo Cifuentes est tout à la fois citoyen colombien et citoyen italien. C'est cependant en tant que citoyen colombien qu'est soumise sa candidature, et il dispose en conséquence de l'appui du Gouvernement colombien.

Au cours de sa longue carrière d'universitaire et de juge, Eduardo Cifuentes Eduardo Cifuentes a apporté la preuve de sa connaissance étendue et approfondie du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que de sa compétence exceptionnelle dans le domaine du droit international des droits de l'homme. Après plusieurs années d'enseignement dans le cadre de l'Université des Andes en Colombie, il a été nommé juge de la Cour constitutionnelle de Colombie, dont il devenu président en 1999.

Les décisions de cette haute juridiction ont une importance bien connue en Colombie et également en Amérique latine. La Cour est perçue comme l'un des tribunaux parmi les plus novateurs et progressistes des deux dernières décennies. Les décisions concernant le droit pénal qu'a rendues la Cour constitutionnelle ont eu une grande influence sur l'agencement et la mise en œuvre de l'action pénale en Colombie. Elles ont joué également un rôle décisif dans l'incorporation dans le droit pénal colombien du corpus juridique international des principes de procédure conforme au droit, des crimes internationaux, et des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Eduardo Cifuentes a été juge rapporteur à l'occasion de décisions fort appréciées et très importantes de la Cour constitutionnelle en droit pénal, telles que celles qui ont trait à la limite des pouvoirs exceptionnels de l'État, à l'établissement d'une ligne de démarcation bornant la compétence des juridictions des forces armées et des tribunaux militaires pénaux, à la portée de l'obligation de se conformer aux ordres de supérieurs dès lors qu'entre en jeu la protection de droits de l'homme de caractère international et au renforcement du droit constitutionnel au respect d'une procédure conforme au droit, dans le cadre d'enquêtes et de procès et sur le plan pénal notamment.

Le candidat a été également juge rapporteur à l'occasion de décisions importantes portant sur le concept de bloc de constitutionnalité¹, qui ont élargi la portée de la protection juridique. En vertu de ces décisions, les conventions internationales en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire ratifiées par la Colombie l'emportent sur le corpus de droit interne, et deviennent par conséquent des critères de référence à l'occasion du contrôle judiciaire qu'exercent les tribunaux.

¹ Un ensemble de règles et de principes ayant trait au droit des droits de l'homme et au droit international humanitaire qui ont préséance, dans la hiérarchie des normes constitutionnelles, sur le système juridique colombien.

Quelque temps après, Eduardo Cifuentes a été nommé membre de la Commission constitutionnelle chargée de la réforme du code de procédure pénale colombien, et de l'introduction dans ce code du système de procédure accusatoire, et également du renforcement des garanties afférentes au respect d'une procédure conforme au droit.

En 2000, Eduardo Cifuentes a été élu défenseur des droits par le Congrès colombien, détenteur à ce titre d'une des charges publiques parmi les plus importantes en matière de protection des droits de l'homme, ainsi que directeur général de la défense publique pénale.

Sa première initiative, en tant que défenseur des droits, a été de proposer et de défendre un amendement à la Constitution ayant pour objet de faciliter la ratification du Statut de Rome.

Pendant toute la période où il a exercé ses fonctions, Eduardo Cifuentes a fait porter l'essentiel de ses efforts sur l'amélioration du système public de défense et sur la réorientation des stratégies en matière de processus pénal, afin de renforcer les garanties procédurales et la protection effective des parties lors de procès pénaux, et notamment des victimes. Il est intervenu activement au niveau de la protection des droits de l'homme de groupes qui, historiquement, ont fait l'objet de discriminations, tels que les femmes et les peuples autochtones.

En tant que défenseur des droits, Eduardo Cifuentes a défendu une proposition de loi en faveur du principe d'habeas corpus. Son action a été également décisive aux fins de la création de mécanismes effectifs permettant d'entreprendre des recherches en cas de disparitions forcées et à prévenir un tel phénomène. Dans le cadre de toute une série d'initiatives visant à assurer la protection des droits humains des victimes des dissensions au sein de la société colombienne, Eduardo Cifuentes a rendu publiques un nombre important de « résolutions humanitaires », par l'entremise desquelles il a dénoncé les graves violations du droit international humanitaire. Par ces résolutions, son Bureau non seulement a prévenu la perpétration de crimes contre l'humanité, mais il a également fourni un appui essentiel aux victimes du conflit, qui ont trouvé dans le Bureau un organe utile et effectif de protection et de promotion des droits de l'homme.

Au cours des dernières années, Eduardo Cifuentes a été désigné par l'assemblée plénière de la Cour constitutionnelle comme juge adjoint (« conjuez »). Cette nomination reflète la haute considération qui lui est reconnue au titre de l'intégrité et de l'objectivité dont il jouit sur le plan moral et éthique et qu'illustrent l'ensemble des décisions qu'il a rendues à l'occasion des fonctions officielles qu'il a exercées.

Eduardo Cifuentes dispose également d'une compétence en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. En tant que juge de la Cour constitutionnelle et également en tant que défenseur des droits, il a été à l'origine d'importantes décisions qui ont contribué à placer la Cour constitutionnelle de Colombie à l'avant-garde des tribunaux constitutionnels. Parmi les décisions emblématiques qu'il a rendues, on peut relever celle qui se rapporte au minimum vital (« mínimo vital »), érigée au rang de principe fondamental en matière de droits économiques, sociaux et culturels de même que le concept d'« état de choses non conforme à la Constitution », qui est devenu essentiel pour les besoins de la protection des personnes déplacées.

Sur la base des résultats importants qu'il avait obtenus en tant que président de la Cour constitutionnelle et en tant que défenseur des droits, Eduardo Cifuentes a été nommé, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, directeur de la division des droits de l'homme, où il a continué de promouvoir la défense des droits économiques, sociaux et culturels des minorités et où il a pris part à la lutte contre la discrimination entre les êtres humains. Il parle et écrit couramment l'espagnol (langue maternelle), l'anglais et l'italien, et maîtrise convenablement le français.

En 2005, Eduardo Cifuentes a été nommé doyen de la Faculté de droit des Andes, l'une des meilleures et des plus importantes universités enseignant le droit en Amérique latine. Au cours d'un mandat de six ans comme doyen, il s'est fait le promoteur de la recherche et du débat, sur le plan universitaire, en ce qui concerne plusieurs questions, notamment dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Plusieurs publications de la Faculté de droit des Andes témoignent de l'influence et de la

participation active d'Eduardo Cifuentes à la défense des personnes déplacées, des communautés de souche africaine et, en général, de toute minorité victime de violence.

En 2011, après avoir exercé six années durant les fonctions de doyen de la Faculté de droit, Eduardo Cifuentes a décidé de devenir professeur associé à la Faculté de droit des Andes, où il a dirigé une équipe de chercheurs qui, à la demande du gouvernement central, a élaboré un plan exhaustif de réglementation visant à garantir et à reconnaître les droits des victimes de violations des droits humains, membres des communautés autochtones et aux communautés de souche africaine.

La nomination d'Eduardo Cifuentes traduit non seulement la foi sincère avec laquelle le Gouvernement colombien défend la nécessité de présenter un candidat répondant aux normes morales et aux valeurs éthiques les plus élevées, mais également l'engagement du Gouvernement de veiller à la protection des droits de l'homme. Eduardo Cifuentes symbolise de plus les mesures de protection essentielles, prises aux fins de défendre les droits des victimes, à partir de l'adoption de la Constitution de la Colombie de 1991.

La candidature d'Eduardo Cifuentes souligne l'engagement du peuple colombien vis-à-vis du règne de la Justice en tant que seul moyen assuré de vivre en paix, ainsi qu'il a été affirmé, le 2 juin 2010, à la Conférence de révision du Statut de Rome qui a eu lieu à Kampala (Ouganda).

* * *

GROUPE NATIONAL COLOMBIEN
COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE

Bogotá, Colombie, août 2011

Concerne : Candidature du Docteur Eduardo Cifuentes Muñoz à un poste de juge de la Cour (liste A).

Monsieur le Directeur du Secrétariat,

En tant que membres du Groupe National Colombien de la Cour permanente d'arbitrage, et conformément aux dispositions du paragraphe 4 (a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, nous avons l'honneur de présenter la candidature de Docteur Eduardo Cifuentes Muñoz au poste de juge de la Cour pénale internationale.

Docteur Cifuentes a une vaste expérience professionnelle et universitaire qui en font un candidat approprié pour l'un des deux postes qui correspondent au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC).

Dans ce cadre, et conformément au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, nous nous permettons de demander au Directeur du Secrétariat de bien vouloir inscrire Docteur Eduardo Cifuentes Muñoz sur la liste A de candidats à un poste de juge de la Cour pénale internationale.

| | |
|-----------------------------|-------------------------------------------|
| GUILLERMO FERNÁNDEZ DE SOTO | Membre du Groupe National CPA [Signature] |
| FERNANDO HINESTROSA FORERO | Membre du Groupe National CPA [Signature] |
| RAFAEL NIETO NAVIA | Membre du Groupe National CPA [Signature] |
| RAFAEL RIVAS POSADA | Membre du Groupe National CPA [Signature] |

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom | Eduardo Cifuentes Muñoz |
| Lieu et date de naissance | Le 24 mars 1954 à Popayán (Colombie) |
| Langues | Anglais, espagnol, français, italien |
| Fonctions | - Ancien juge et président de la Cour constitutionnelle de Colombie (1991-2000) - Ancien défenseur des droits de Colombie (2000-2003) - Ancien directeur de la division des droits l'homme de l'UNESCO (2003-2005). |

Titres universitaires

Université Université des Andes, Bogotá (Colombie)
Docteur en droit, 1977.
Université Complutense, Madrid (Espagne)
Diplôme d'études supérieures en droit.
Université Columbia, Parker School of Foreign and Comparative Law, New York (États-Unis d'Amérique), juin 1984.

Carrière universitaire

- Maître de conférences en droit privé et en droit constitutionnel, Faculté de droit de l'Université des Andes, pendant 15 ans.
- Auteur et directeur de plusieurs programmes de troisième cycle à la Faculté de droit de l'Université des Andes.
- Fondateur et membre du comité de rédaction des revues de droit public et de droit privé publiées par la Faculté de droit de l'Université des Andes.
- Fondateur et membre du comité de rédaction de la revue de droit économique publiée par l'Association de droit économique.
- Membre du comité consultatif de la revue de l'école de la magistrature, Lima (Pérou).

Carrière

Mars 2011 - aujourd'hui Professeur de droit associé
Université des Andes.

Mars 2005 - février 2011 Doyen de la Faculté de droit,
Université des Andes

Septembre 2003 - février 2005
Directeur de la division des droits de l'homme,
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
Président du Conseil andin des défenseurs des droits
(« *Defensores del Pueblo* »).

Septembre 2000 - août 2003
Défenseur des droits de Colombie (« *Defensor del Pueblo* »).

Novembre 1991- août 2000
Juge, puis président (1999), Cour constitutionnelle.

Avril 1986 - novembre 1991
Vice-président, droit et finances, Banco de Colombia.

Avril 1983 - mars 1986 Coordinateur du programme de troisième cycle en législation financière, Université des Andes.

Juin 1980 - janvier 1982 Commission des valeurs mobilières nationales (Bureau du Surintendant des valeurs mobilières)
chef de la direction des affaires juridiques puis,
Secrétaire général.

Octobre 1977 - avril 1980 Bureau du Surintendant, opérations bancaires de Colombie

- conseiller juridique
- conseil de la division des banques
- chef de la direction juridique
- chef de la division des banques.

Publications (titres traduits)**Livres**

- Leasing (Bogotá : Editorial Temis, 1988).
- The Concept of Value (Bogotá : *Universidad de los Andes*, Editorial PRAG, 1985).

Chapitres de livres

- "Study on the Monitoring of Public Policies of Demobilization and Reintegration" Criminal Policy Studies No. 2, Attorney General, 2006.
- "The ruling of the Constitutional Court of Colombia on re-election", Human Rights, International Relations and Globalization, Ibañez Publishing Group, 2006.

- "The Ombudsman and the Effectiveness of Human Rights in the Current Status of the Colombian Justice : Analysis and Solutions", Universidad Externado de Colombia, 2003.
- "Constitutional Judicial Review of Judicial Decisions in Comparative Law" dans : "Constitution and Constitutionalism Today", on the fiftieth anniversary of Manuel García Pelayo's Comparative Constitutional Law, Manuel García-Pelayo Foundation, Caracas, août 2000.
- "Access to Justice and Due Process", dans : "Iberoamerican Yearbook of Constitutional Justice", Center of Constitutional Studies, Madrid, 1999.
- "New Constitution and New Constitutional Interpretation : The Case of Colombia", dans : "Challenges of Democracy in the Andean Region, Essays in our Reality", Commission andine de juristes, Lima (Pérou), 1998.
- "Writ of Protection (amparo) against judgments" dans : "Compilation of the lectures given at the seminars of diffusion, dissemination and updating of constitutional justice", compilation de Rubén López Mijangos Homer, Président de la Cour constitutionnelle du Guatemala, Centro Impresor Piedra Santa, Guatemala, 1998.
- "Effectiveness of Fundamental Rights with regard to individuals", Constitutional Journals México-Central America, National Autonomous University of México-Constitutional Court of Guatemala, Mexique, 1998.
- "Constitutional Justice in Colombia", dans : "Latin American Yearbook of Constitutional Justice", Center of Constitutional Studies, Madrid, 1997.
- "Constitutional Jurisdiction in Colombia", dans : "Constitutional Jurisdiction in Latin America," Garcia Belaunde, D, Fernández Segado, F. (coordinateurs), Madrid, Ed. Dykinson, 1997.
- "Fundamental Rights and Constitutional Interpretation", dans : "New Streams of Colombian Constitutional Law", Colombian Association of Constitutional Law and Political Science, Medellín, 1994.

Articles de revues

- "States of constitutional exception in Colombia", Ius et Praxis, University of Talca, Chili, 2002.
- "Constitutional Court in Colombia", Ius et Praxis, University of Talca, Chili, 2002.
- "Subjects of special protection in the Constitution of Colombia", dans : "Constitutional Court of Colombia", Imprenta Nacional de Colombia, 2001.
- "The Ombudsman's Office in Colombia : Challenges of an Ombudsman in the midst of a context of armed conflict and lawlessness", Ius et Praxis, University of Talca, School of Law and Social Sciences, Chili, 2001.
- "Report on the Constitutional Court in Colombia", Ius et Praxis, Law in the Region, University of Talca, School of Law and Social Sciences, Chili, 2000.
- "Freedom of expression Colombia", Ius et Praxis, Law in the Region, University of Talca, School of Law and Social Sciences, Chili, 2000.
- "The writ of protection (acción de tutela) in Colombia", dans : Constitutional Actions for protection : reality and prospects in Chile and Latin America, Humberto Nogueira Alcalá (sous dir. de), Chili, 2000.
- "Personal Freedom", Ius et Praxis, Law in the Region, University of Talca, School of Law and Social Sciences, Talca, Chili, 1999.
- "Equality in the Jurisprudence of the Constitutional Court", Journal of Public Law, No. 7, February of 1997, Bogotá (Colombie).
- "Habeas Data in Colombia", Ius et Praxis, University of Talca, Chili 1997.
- "Women in the jurisprudence of the Constitutional Court", Progress in the construction of legal equality for women in Colombia, Females series No. 4, 1995, Ombudsman, Colombie.
- "Some aspects of the policy debate on financial reform", Journal of Economic Law, Year III, No. 7, juillet-septembre, Temis, 1985.
- "The Constitutionalism of poverty", Dereito, University of DH Xurídica Journal Santiago de Compostela, Volume IV, No. 2, 1995.
- "Glosses to the decree on nationalization of financial institutions", Journal of Economic Law, juillet-décembre 1984.

Conférences

- Participation comme orateur à divers symposiums et séminaires nationaux et internationaux, axés sur la protection juridique des droits de l'homme.
- Cinquième congrès américain de droit constitutionnel, Querétaro (Mexique), 3-6 octobre 1994.
- Séminaire et cours sur les garanties constitutionnelles, Caracas (Venezuela) 26-30 avril 1995.
- Séminaire international sur les Cours constitutionnelles, Lima (Pérou), 2-3 mai 1995.
- Quatrième congrès de droit constitutionnel du Venezuela, 16-18 novembre 1995.
- Atelier sur les garanties constitutionnelles, Commission andine de juristes, Lima (Pérou), 27-30 novembre 1995.
- Premier congrès européen d'experts d'Amérique latine - Forum sur le « Droit des peuples en Amérique latine : Unité du système juridique latino-américain » Thème : Le droit à la vie dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Colombie, Salamanca (Espagne), 25-29 juin 1996.
- Protection juridique des droits des femmes. Thème : Le droit à l'égalité et la non-discrimination dans la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de Colombie, Guayaquil (Équateur), 25-27 septembre 1996.
- Atelier sur la protection constitutionnelle des droits de l'homme, Lima (Pérou), 26-29 août 1996.
- American Tribune of the household of America, « Atelier sur la modernisation de la justice en Amérique », Madrid (Espagne), 28-29 novembre 1996.
- Première conférence de droit constitutionnel. Thème : Contrôle constitutionnel et droits fondamentaux. Association de droit constitutionnel du Panama, Panamá, 22-23 octobre 1997.
- Séminaire sur l'unité du système juridique et identité en Amérique latine : démocratie et formation des juges, Rome (Italie), 15-16 décembre 1997.
- Cinquième congrès de droit constitutionnel du Venezuela. Thème : « Efficacité des droits fondamentaux dans les relations entre individus », Mérida, Venezuela, 27-29 novembre 1997.
- Séminaire international. Thème : Cour suprême et cour constitutionnelle, Talca (Chili), 2-27 mars 1998.
- American Institute of Human Rights. Thème : Séminaire sur l'«amparo (demande de protection) et habeas corpus. Nature juridique, objet et considérations procédurales », Guatemala et Quetzaltenango, Guatemala, 24-27 août 1998.
- Santiago de Compostela University- Premier thème : Le système constitutionnel colombien, Second thème : Séminaire sur les études de défense nationale, étude des forces armées Madrid, (Espagne) 26-28 octobre 1998.
- Séminaire international « Démocratie et Justice – le pouvoir judiciaire et l'interprétation de l'état de droit », Brésil, 8-10 novembre 1998.
- Sixième réunion des Présidents et Juges de chambres et de cours constitutionnelles en Amérique latine, Buenos Aires, Argentine, mars 1999.
- Conférence internationale sur le droit procédural, Lima (Pérou), juillet 1999.
- Forum international sur le thème : « Accès à la Justice et équité en Amérique latine », octobre 1999.
- Cinquième congrès de droit constitutionnel, Venezuela, octobre 1999.
- Cours international « Constitution droits de l'homme », Cuzco (Pérou) 25-26 novembre 1999.
- Troisième réunion annuelle des avocats du Conseil andin de la défense, Lima (Pérou), 2-6 octobre 2000.
- Réunion internationale sur la paix, les droits de l'homme, et le droit international humanitaire en Colombie, San José (Costa Rica), 16-18, octobre 2000.
- Cinquième congrès annuel de la Fédération des Ombudsmen de l'Amérique latine, Mexique, 21-25 novembre 2000.
- Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les questions d'intolérance qui s'y rapportent, Santiago du Chili, 5-8 décembre 2000.
- Réunion des Nations Unies sur « Le droit à la nourriture qui convient comme droit de l'homme », Allemagne, 10-15 mars 2001.
- Séminaire régional latino-américain sur la Cour pénale internationale, Argentine, 19-23 juin 2001.

- Réunion informelle sur les défis humanitaires en Colombie, Genève (Suisse), 25-30 juin 2001.
- Troisième conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et les questions d'intolérance qui s'y rapportent, et participation au Panel d'experts sur le droit des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, Durban-South Africa and San Remo, Italie, 27 août-10 septembre 2001.
- Conférence « Détention préventive » (sur l'action et la coopération des Ombudsmen et des institutions de protection des droits de l'homme), Copenhague (Danemark), 23-25 septembre 2001.
- Sixième congrès annuel de la Fédération des Ombudsmen de l'Amérique latine – membre du panel « Mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels dans les systèmes de droit interne et en droit international », San Juan (Puerto Rico), 5-8 décembre 2001.
- Sommet pour la paix, La Havane (Cuba), 29-31 janvier 2002.
- Cinquième réunion annuelle des avocats du Conseil andin de la défense, Quito (Équateur), 1er février 2002.
- Première assemblée générale du réseau d'institutions nationales œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans les Amériques, Kingston (Jamaïque), 7-8 mars 2002.
- Séminaire international sur la « Réforme constitutionnelle » à l'Université de Talca, Santiago du Chili, 19-23 mars 2002.
- Cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, Genève, 15-18 avril 2002.
- Session préparatoire de la réunion « Protection intercontinentale en matière de droits de l'homme », réunion des Ombudsmen, Madrid (Espagne), 21-23 avril 2002.
- Seconde assemblée générale du réseau d'institutions nationales œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans les Amériques. Réunion du réseau des Ombudsmen, San José (Costa Rica), 17-18 juillet 2002.
- Séminaire sur l'impunité, Swedish Foundation for Human Rights. Stockholm, 20-27 octobre 2002.
- Cinquième cours régional andin sur les droits de l'homme à l'intention des professeurs de droit et des organisations non gouvernementales professionnelles, Cuzco (Pérou), 29-31 août 2005.
- Première conférence internationale sur les droits de l'homme, les relations internationales et la globalisation, Madrid (Espagne) 22-23 mars 2006.
- Séminaire sur les droits de l'homme et le principe de sécurité juridique en Amérique latine, New York, April 19, 2006.
- Jour de réflexion sur les « Déplacements forcés devant la Cour constitutionnelle », Medellín, 23 mai 2006.
- Séminaire sur « Inéligibilité et pensée républicaine : le problème de la non-réélection », Vigo, 20-21 octobre 2006.
- Dixième séminaire international sur la justice constitutionnelle au vingt-et-unième siècle, Sucre (Bolivie), 18-20 juillet 2007.
- Seconde réunion du réseau interaméricain et européen des droits de l'homme, Lima, 2-5 septembre 2007.
- Quatrième symposium international sur « La Constitution de Cadix de 1812 : source du droit européen et américain », Cadix, 11-13 juin 2008.
- World Justice Forum, Vienne (Autriche), 2-5 juillet 2008.
- Le rôle de l'Amérique latine vis-à-vis de la justice pénale internationale, Pays-Bas 17-18 septembre 2008.
- Séminaire sur « Intérêt public et droits de l'homme », Lima (Pérou), 23-24 avril 2009.
- Cours international sur les politiques publiques et les groupes faisant l'objet d'une protection spéciale dans la région andine. Commission andine de juristes, Carthagène, 26-29 mai 2009.
- Séminaire sur la théorie et la pratique constitutionnelle en Amérique latine - SELA 2009, Asunción (Paraguay), 11-14 juin 2009.
- Réunion d'experts sur l'éducation pour le développement communautaire, Quito (Équateur) 1er-2 octobre 2009.

- Séminaire d'experts – Application du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : Futur rôle du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Genève (Suisse), 28-29 octobre 2009.
- World Justice Forum-2009, Vienne, Autriche, 11-14 novembre 2009
- Séminaire international sur le thème « Respect et garantie des droits fondamentaux. Défis pour le pouvoir judiciaire », Santiago du Chili, 6-7 mai 2010.
- Séminaire sur la théorie et la pratique constitutionnelle en Amérique latine, SELA 2010, Santiago du Chili, 10-13 juin 2010.
- Conversation avec les juges et les juristes de la Cour constitutionnelle sur le thème : « Élaboration de normes constitutionnelles d'interprétation à la lumière des critères internationaux en matière de droits de l'homme », Guatemala City, 18-19, novembre 2010.
- Cinquième symposium international sur le « Deuxième centenaire de la Constitution de Cadix – Pensée et idées politiques en Amérique latine avant et après les Cortes de 1812 », Cadix, 23-26 novembre 2010.

Distinctions et autres prix

- Citoyen d'honneur de l'État de Mérida (République bolivarienne du Venezuela), tel qu'arrêté par le conseil municipal de Libertador (novembre 1997).
- Ordre du Congrès de Colombie (« Grand-Croix ») pour l'œuvre de toute une vie (juillet 1999).
- Ordre de Francisco Fajardo, première classe, décerné par le Gouverneur du District Fédéral (Caracas, novembre 1995). Cette distinction vise à récompenser les personnes méritantes, citoyens du Venezuela ou non, au titre de l'action déployée au service de la science, de la culture, de l'art, de mérites exceptionnels, et de contributions éminentes au développement et au progrès du pays.
- Médaille d'or José Ignacio de Márquez, attribuée par le Haut Conseil judiciaire de Colombie (décembre 1999). Il s'agit d'une catégorie exceptionnelle et la médaille d'or est décernée au titre de mérites exceptionnels à ceux qui ont occupé les plus hautes fonctions judiciaires et dont l'action a contribué à parfaire l'administration de la justice et à lui conférer un certain prestige.
- Citoyen d'honneur de la ville de Querétaro, sur l'honorable proposition du conseil municipal, (octobre 1994).
- Médaille de l'ordre Francisco de Miranda (deuxième classe), décernée par le Président de la République du Venezuela (1997). Ledit ordre récompense les personnes méritantes au titre de leur contribution à la science, au progrès du pays et en raison de leurs mérites exceptionnels.

* * *

8. Czapliński, Władysław (Pologne)

[Original : anglais et polonais]

Note verbale

L'Ambassade de la République de Pologne au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, concernant la note verbale ICC-ASP/10/S/04 en date du 7 février 2011, a l'honneur de présenter la candidature du Professeur Władysław Czapliński, un ressortissant de la République de Pologne, à un poste de juge à la Cour pénale internationale en vue des élections qui se tiendront lors de la dixième session de l'Assemblée à New York du 12 au 21 décembre 2011. Le candidat a été nommé pour figurer sur la liste B au titre de l'article 36-5 du Statut.

Cette candidature est soumise selon la procédure de présentation de candidatures à la Cour Internationale de Justice prévue dans le Statut de celle-ci, et est donc accompagnée du document de candidature du 30 juin 2011 présenté par le groupe polonais de la Cour permanente d'Arbitrage (en polonais et en anglais).

Un document détaillé indiquant comment le candidat réunit les qualités requises au paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome et son curriculum vitae sont également joints à cette note.

Exposé des qualifications

Document détaillé établi conformément à l'article 36-3 du Statut de Rome par le Professeur Władysław Czapliński, candidat de la République de Pologne à l'élection à la Cour pénale internationale qui se tiendra lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York du 12 au 21 décembre 2011.

En vertu de l'article 36-3 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tout candidat à l'élection à la Cour doit remplir les conditions suivantes :

A. Être une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises dans son État respectif pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (paragraphe 3-a).

Le Professeur Władysław Czapliński a toujours fait preuve d'impartialité et d'intégrité tant au niveau professionnel que personnel. Son haute considération morale et son dévouement envers les normes les plus élevées du service et de l'éthique sont largement reconnus et très respectés en Pologne et à l'étranger. Il est Chevalier de l'Ordre Polonia Restituta, une des distinctions honorifiques les plus importantes et révérees en Pologne. Il a été élu et nommé deux fois au poste de Directeur de l'Institut d'études de droit de l'Académie polonaise des sciences par le Conseil scientifique de l'Institut. Professeur de droit ordinaire nommé par le Président de la République de Pologne, le plus grand honneur et le titre scientifique le plus élevé du pays, il est également titulaire d'un diplôme scientifique, un doctorat en droit, et en tant que conseil juridique en activité, il réunit les conditions requises pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires au tribunal Constitutionnel, au Tribunal d'État ou à la Cour suprême.

Il est membre associé de l'Académie internationale de droit comparé.

B. Avoir une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour (paragraphe 3-b-ii).

Professeur Czapliński est un des meilleurs experts et un des experts les plus expérimentés du droit international public en Pologne. Son manuel intitulé « Droit International public - approche systématique » est un magnum opus contemporain dans le domaine du droit international, et un livre de référence essentiel non seulement pour les étudiants mais aussi pour les universitaires. Ses articles sont régulièrement publiés dans de nombreuses revues professionnelles, et il participe à de nombreuses activités diplomatiques et juridiques du gouvernement. Il est conseiller gouvernemental et conseil juridique des

parties auprès de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg. Il est également conseil juridique dans des affaires au niveau national, et est associé principal du cabinet d'avocats Królak et partenaires à Varsovie. Ses recherches et études juridiques couvrent notamment l'utilisation de la force, la responsabilité internationale des États et des organisations internationales, la responsabilité pénale individuelle, les crimes internationaux, le droit humanitaire et la coopération en matière pénale. Tous ces sujets présentent un grand intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

C. Avoir une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour (paragraphe 3).

Professeur Czapliński maîtrise l'anglais et le français. Il parle également le russe et l'allemand, et a des connaissances passives d'autres langues. Ses écrits sont régulièrement publiés dans des revues professionnelles étrangères, et il donne des conférences comme professeur invité dans quelques-unes des meilleures universités.

En outre, le gouvernement de la République de Pologne à l'honneur d'annoncer que le Professeur Czapliński a été nommé pour figurer sur la liste B au titre de l'article 36-5 du Statut de Rome. Concernant les questions soulevées à l'article 36-8-a-i à iii, le candidat polonais représente le système juridique de tradition romano-germanique fondé sur les principes du droit romain i) ; il est candidat d'un État du Groupe d'États d'Europe orientale, qui a droit à un juge supplémentaire à la Cour pénale internationale, conformément au paragraphe 20 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 en date du 10 septembre 2004, un vote pour les États d'Europe orientale étant requis pour atteindre le nombre minimum de votes lors des prochaines élections à la Cour (ii); et la candidature d'un homme du gouvernement de la République de Pologne constitue un effort pour assurer un équilibre équitable entre hommes et femmes dans la composition de la Cour (iii), deux juges du sexe masculin devant être élus lors des prochaines élections pour remplir les conditions minimum du vote.

Groupe polonais de la Cour Permanente d'Arbitrage

Varsovie, le 9 mai 2011

Désignation du professeur Władysław Czapliński

Comme candidat à l'élection à la Cour pénale internationale qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 à New York lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour.

Conformément à l'article 36-4-a-ii du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Groupe polonais de la Cour Permanente d'Arbitrage a décidé de désigner le Professeur Władysław Czapliński, un ressortissant de la République de Pologne, comme candidat lors de la prochaine élection de juges de la Cour pénale internationale qui se tiendra à New York en décembre 2011 lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour.

Le Président du Groupe
Le Professeur Jerzy Makarczyk

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|-----------------------------------|
| Nom | Władysław Czapliński |
| Date et lieu de naissance | 25 November 1954, Dantzig, Poland |
| Nationalité | polonais |

Profession actuelle

- Professeur de droit international ; Directeur, Institut d'études de droit de l'Académie polonaise des sciences ;
- Professeur de droit international et européen au Centre européen de l'Université de Varsovie.

Distinctions honorifiques

- Membre associé de l'Académie internationale de droit comparé.
- Membre de l'Ordre « Polonia Restituta ».

Études

| | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1973-1977 | Faculté de droit et d'administration de l'Université de Dantzig. |
| 1985 | Doctor juris (LL.D.) : Faculté de droit et d'administration de l'Université Adam Mickiewicz de Poznań en Pologne. |
| 1994 | Dr hab. jur.: Institut d'études de droit de l'Académie polonaise des sciences de Varsovie. |
| 1999 | Professeur de droit (professeur ordinaire) : Institut d'études de droit de l'Académie polonaise des sciences (1999). |

Cursus universitaire

| | |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Depuis 1992 | Directeur de recherche, Institut d'études de droit de l'Académie polonaise des sciences à Varsovie ; Directeur de l'institut depuis 2004. |
| Depuis 2001 1997-2000 | Professeur de droit, Centre européen de l'Université de Varsovie. Responsable de la chaire Jean Monnet de droit européen de l'Université de Dantzig. |
| 1999-2000 | Professeur maître de chaire de la chaire de droit international public de l'Université de Dantzig. |
| 1988-1990, 1995 | Chercheur associé de la Fondation A. von Humboldt auprès de l'université de Tübingen, de Berlin et de Cologne (République fédérale d'Allemagne). |
| Professeur invité 2004 Professeur invité 2001, 2007, 2010 | Université de Paris XI, Université de Paris Ie Université de Nice |
| Professeur invité 2009 1998-2008 | Université de Viadrina (Francfort-sur-l'Oder). Rapporteur du Comité de l'ADI sur la succession étatique. |
| Depuis 2010 | Président du Comité de l'ADI sur la reconnaissance/non reconnaissance. |

- Membre de la Deutsche Gesellschaft für Völkerrecht et de la Société française pour le droit international.
- Rédacteur en chef de l'Annuaire polonais de droit international (Przegląd Prawa Europejskiego i Międzynarodowego).
- Membre du Comité de rédaction du Studia Prawnicze, Europejski Przegląd Sądowy (annuaire tchèque du Droit international) et de la revue chinoise de droit international.

Domaines de recherche La responsabilité de l'État, en particulier les mesures de mise en application et l'utilisation de la force ; la responsabilité pénale individuelle et le droit humanitaire ; la théorie et la méthodologie du droit international ; le droit de l'Union européenne (jurisprudence de la CJEU, coopération en matière de justice pénale et des affaires intérieures).

Publications

- Livres (y compris « Legal Effects of an Unlawful Use of Force in International Relations » (Effets Juridiques de l'utilisation illicite de la force dans les relations internationales, 1993).
- « Responsibility for Violations of International Law in armed Conflicts » (Responsabilité des Violations du droit international dans les conflits armés, 2009), en polonais.
- Manuel « Public International Law – System Approach » (Droit International public – approche systématique) ; « Selected Decisions of the European Court of Justice with Commentaries » (Sélection de Décisions de la Cour de justice européenne et commentaires) ; nombreux articles dans des revues de droit étrangères et polonaises.

Expérience diplomatique et pratique juridique

- 1999-2007 Membre du Comité de conseillers juridiques du Président du Conseil des Ministres.
- Depuis 1998 Membre du Comité consultatif du ministre des Affaires étrangères.
- Depuis 2005 Président du Comité consultatif sur le droit international et européen auprès du Ministre polonais de la justice.
- Mai- juin 2010 Membre de la délégation polonaise chargée de négocier une définition du crime d'agression (Princeton), membre de la délégation polonaise à la Conférence de révision de la CPI à Kampala.
- Conseiller du gouvernement et conseil des parties devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la Cour de justice de l'Union européenne.
 - Membre du Comité des arbitres de la Chambre de commerce de Varsovie en Pologne.
 - Associé principal du cabinet d'avocats Królak et partenaires, Varsovie (droit de l'Union européenne).

Langues Anglais, allemand, français, russe.

* * *

9. Defensor-Santiago, Miriam (Philippines)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République des Philippines présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement philippin a décidé de présenter la candidature de Mme Miriam Defensor-Santiago aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui doivent avoir lieu à la dixième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

La candidature de Mme Santiago, qui siège actuellement au Sénat des Philippines, est présentée conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome. L'intéressée réunit également les conditions visées au paragraphe 3 a) du même article, étant une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises aux Philippines pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Bien que Mme Santiago réunisse toutes les qualifications voulues pour être nommée dans l'une ou l'autre des catégories visées au paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, les Philippines présentent sa candidature au titre de la Liste B, qui est la liste des candidats ayant une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour.

Mme Santiago a fait une brillante carrière au sein des trois pouvoirs de l'État en qualité de juge, de membre du Cabinet et de parlementaire. Elle a exercé les fonctions de Présidente du Tribunal régional de première instance, de Directrice du Service de l'immigration et de Secrétaire (Ministre) à la réforme agraire et a été élue à trois reprises au Sénat des Philippines, où elle a été Présidente de la Commission des relations extérieures. Mme Santiago jouit également d'une haute réputation dans les milieux académiques en sa qualité de professeur de droit constitutionnel et de droit international. Elle a publié de nombreux articles et ouvrages concernant les deux branches du droit qui sont importantes pour la Cour, à savoir la procédure pénale et le droit international, et est l'auteur de plusieurs ouvrages et études qui ont paru dans différentes publications juridiques.

La lettre du Groupe philippin de la Cour permanente d'arbitrage proposant la candidature de Mme Santiago aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale, le document détaillé visé au paragraphe 4 a) de l'article 36 du Statut de Rome et le curriculum vitae de Mme Santiago sont joints à la présente note.

* * *

Exposé des qualifications

Conformément au paragraphe 7 de la résolution relative à la procédure d'élection des juges de la Cour pénale internationale et à l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Gouvernement philippin a l'honneur de transmettre la déclaration ci-après concernant la candidature de Mme Miriam Defensor-Santiago:

Exposé des qualifications de Mme Santiago

1. Mme Santiago réunit les conditions visées à l'article 36, paragraphe 3 a), du Statut. Elle est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunit les conditions requises par la législation philippine pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Mme Santiago s'est distinguée par sa carrière au sein des trois pouvoirs de l'État, indépendamment de la considération dont elle jouit parmi les milieux universitaires. Elle a été Présidente du Tribunal régional de première instance de 1983 à 1987, a été Directrice de la Commission sur l'immigration et les expulsions de 1988 à 1989 et a été nommée Secrétaire (Ministre) à la réforme agraire en 1989.

Le peuple philippin a apporté maintes fois la preuve de sa confiance dans l'intégrité morale de Mme Santiago en l'élisant Sénateur de la République des Philippines de 1995 à 2001, de 2004 à 2010 et à nouveau de 2010 à 2016. Mme Santiago s'est également présentée aux élections à la Présidence de la République des Philippines en 1992, arrivant en deuxième position.

Mme Santiago a été pendant 12 ans chargée de cours de droit constitutionnel et de droit international à la Faculté de droit de l'Université des Philippines et est l'auteur de nombreux ouvrages sur ces questions qui sont encore utilisés aujourd'hui dans toutes les Facultés de droit des Philippines.

Sa longue carrière au service de l'État à divers titres a valu à Mme Santiago d'innombrables louanges et distinctions et est une autre preuve de ses capacités et de son intégrité morale. Son expérience, à la fois comme serviteur de l'État et comme universitaire, lui a également donné une largeur de vues qui lui sera fort utile en tant que juge de la Cour.

2. Mme Santiago réunit les conditions visées à l'article 36, paragraphe 3 b) ii), du Statut.

Études universitaires

Mme Santiago a fait ses études de droit à l'Université du Michigan en tant que Barbour Scholar et DeWitt Fellow, où elle a obtenu son doctorat. Les études qu'elle a poursuivies après son doctorat ont été consacrées principalement au droit international.

Expérience professionnelle

Mme Santiago a acquis une compétence reconnue en droit international à divers titres:

- En tant que Présidente de la Commission des relations extérieures du Sénat de la République des Philippines de 2004 à 2010;
- Comme figurant sur la liste d'éminents experts hautement qualifiés en droit international établie par l'Organisation des Nations Unies en 2000;
- Comme experte et intervenante à de nombreuses conférences et instances locales et internationales sur des questions comme le droit international humanitaire, le droit international des réfugiés, le droit relatif à l'égalité des sexes et le Statut de Rome;
- Comme auteur d'ouvrages de droit international;
- Comme professeure chargée de cours à l'Université des Philippines de 1976 à 1988;
- Comme juriconsulte de l'Ambassade des Philippines à Washington en 1982; et
- Comme conseiller juridique du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de 1979 à 1980

3. Mme Santiago réunit les conditions à l'article 36, paragraphe 3 c) du Statut, parlant couramment l'anglais, l'une des langues de travail de la Cour.

A. Aux termes de l'article 36, paragraphe 5, du Statut, les qualifications de Mme Santiago, telles qu'elles sont exposées dans la Section A2 de la présente déclaration de candidature, lui permettent d'être élue au titre de la Liste B.

B. Informations concernant l'article 36, paragraphe 8 a) i) à iii) du Statut

La candidature de Mme Santiago est présentée compte tenu de ce qui suit:

1. En proposant la candidature de Mme Santiago, le Gouvernement philippin espère contribuer à une meilleure représentation des différents systèmes juridiques du monde. Le droit philippin est fondé sur une combinaison de droit de tradition romaniste et de *common law*.
2. Les pays en développement d'Asie n'ont qu'un seul représentant sur le siège et le Gouvernement philippin espère que cette candidature contribuera à assurer une représentation géographique plus équitable.
3. Les Philippines sont fières des efforts qu'elles déploient pour assurer l'égalité des sexes et ont présenté un grand nombre de candidates à des postes au sein de différentes instances internationales, reflétant en cela le ratio entre les hommes et les femmes qui caractérise le profil démographique du pays.

C. Informations concernant l'article 36, paragraphe 8 b), du Statut

Les informations présentées dans la Section A.2 ainsi que dans le curriculum vitae de Mme Santiago exposent les qualifications de la candidate des Philippines en matière de droit international humanitaire. Il y a lieu de noter qu'en raison de ses compétences et de son expérience, Mme Santiago pourrait également être élue au titre de la Liste A.

D. Mme Santiago est ressortissante des Philippines. Le 30 août 2011, les Philippines ont déposé l'instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le 1^{er} novembre 2011, le Statut de Rome entrera en vigueur pour les Philippines, qui deviendront alors le 117^e État à adhérer au système du Statut de Rome.

* * *

COUR PERMANENTE D'ARBITRAGE
MEMBRE DE LA COUR
RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Manille, le 23 août 2011

Monsieur le Directeur,

Objet: Présentation de la candidature de Miriam Defensor-Santiago aux élections à la Cour pénale internationale qui auront lieu à New York à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (12-21 décembre 2011).

Conformément au paragraphe 4 a) ii) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, le Groupe national philippin à la Cour permanente d'arbitrage a décidé de présenter la candidature de Miriam Defensor-Santiago, ressortissante de la République des Philippines, aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale lors de l'élection qui aura lieu à New York à la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour, en décembre 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Groupe national philippin :
Juge Florentino P. Feliciano

Pièces jointes:

1. Exposé des qualifications de la candidate philippine
2. Curriculum vitae de la candidate philippine

Sous couvert de: S.E. M. Albert F. Del Rosario
Secrétaire aux affaires étrangères
République des Philippines

* * *

Renseignements personnels

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| Nom | Miriam Defensor-Santiago |
| Date de naissance | 15 juin 1945 |
| Lieu de naissance | Iloilo City, Iloilo, Philippines |
| Nationalité | Philippine |
| Langues | Philippin, anglais (courant) |

Etudes universitaires

- Visiting Fellow, St. Hilda's College, Université d'Oxford, Royaume-Uni.
- Visiting Fellow, Lauterpacht Research Centre for International Law, Université de Cambridge, Royaume-Uni.
- Programme d'été Paris-Genève de droit international, Université de Cambridge, Royaume-Uni.
- Programme d'été d'études juridiques, Université d'Oxford, Royaume-Uni.
- Programme d'été de perfectionnement des avocats, Université de Harvard, Etats-Unis d'Amérique.

- Diplômée du California Judicial College, University of California at Berkeley, Etats-Unis d'Amérique.
- Chargée de recherche, séminaire sur la rédaction judiciaire et la gestion des dossiers devant les tribunaux de première instance, Institut d'administration judiciaire, Quezon City.
- Chargée de recherche, Programme ONU/UNITAR de droit international, La Haye, Pays-Bas et Bruxelles, Belgique.
- Chargée de recherche, session externe de l'Académie de droit international de La Haye, Tokyo, Japon.
- Chargée de recherche, Academy of American and International Law, Southwestern Legal Foundation, Dallas, Texas, Etats-Unis d'Amérique.
- Doctorat en droit (Barbour Scholar et DeWitt Fellow), Université du Michigan, Etats-Unis d'Amérique.
- Maîtrise en droit (DeWitt Fellow), Université du Michigan, Etats-Unis d'Amérique.
- Baccalauréat en droit (cum laude), Université des Philippines.
- Baccalauréat en sciences politiques (magna cum laude), Université des Philippines.

Expérience professionnelle

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 2010-2016 | Sénateur de la République des Philippines. |
| 2004-2010 | Sénateur de la République des Philippines. |
| 1995-2001 | Sénateur de la République des Philippines. |
| 1989 | Secrétaire (Ministre) à la réforme agraire. |
| 1988-1989 | Directrice du Bureau de l'immigration et des expulsions. |
| 1976-1988 | Professeure chargée de cours à la Faculté de droit de l'Université des Philippines. |
| 1983-1987 | Présidente du Tribunal régional de première instance, Chambre 106, Quezon City. |

Autre expérience professionnelle

| | |
|-------------|--------------------------------------------------------------------|
| 2008 | Candidate des Philippines à la Cour internationale de Justice. |
| 1994 | Éditorialiste, "Gadfly", journal <i>Today</i> . |
| Depuis 1992 | Associée sénior, Cabinet juridique Defensor-Santiago. |
| 1992 | Candidate à la Présidence (arrivée en deuxième position). |
| Depuis 1991 | Fondatrice et Présidente, People's Reform Party. |
| Depuis 1990 | Fondatrice et Présidente, Movement for Responsible Public Service. |

Membre du Conseil d'administration des institutions suivantes

- Office des biens domaniaux, 1988-1989
- Office philippin des retraites, 1988-1989
- Aéroport international Ninoy Aquino, 1988-1989
- Landbank des Philippines, 1989.

Éditorialiste, "Overview", revue dominicale *Philippine Panorama*.

| | |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1981-1983 | Consultante juridique, Département de droit de l'Université des Philippines. |
| 1982 | Jurisconsulte, Ambassade des Philippines, Washington. |
| 1979-1980 | Conseillère juridique, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève (Suisse). |
| 1970-1980 | Assistante spéciale du Secrétaire (Ministre) à la justice. |

Décorations et distinctions

- Top Womanity Award for Public Service (2011, Female Network).
- Ordre du mérite civil (2008, Royaume d'Espagne).
- Prix Diamond d'excellence dans les professions juridiques (1993, Portia Sorority, Université des Philippines).
- Prix d'honneur (1990, 1991 et 1993, Cercle juridique féminin de l'Université des Philippines).
- Golden Jubilee Achievement Award – service public (1990, éclaireuses des Philippines).
- Prix Magsaysay – service public (1988, Fondation Ramon Magsaysay).

- Prix des professions juridiques (1988, Association des anciens élèves de l'Université des Philippines).
- Gold Vision Triangle Award – service public (1988, YMCA Philippines).
- Republic Anniversary Award – services chargés de l'application des lois (1988, Civic Assembly of Women in the Philippines).
- Ten Outstanding Women in the Nation's Service Award for Law (1986, Philippine Lions).
- Ten Outstanding Young Men Award for Law (1985, Philippine Jaycees).

Publications

Ouvrages

Droit (série Manuels universitaires, 1999-2003)

- Code civil annoté
- Constitution annotée
- Code des sociétés annoté
- Code électoral annoté
- Code des assurances annoté
- Code des administrations locales annoté
- Code fiscal national annoté
- Code pénal annoté
- Code de procédure pénale annoté, deuxième édition
- Code douanier annoté
- Droit constitutionnel, Volume 1 – Structure politique
- Droit constitutionnel, Volume 2 – Déclaration des droits
- Constitution de 1973
- Droit international, Avec jurisprudence et documents philippins et instruments de l'ASEAN
- Droit international (en collaboration).

Articles publiés

- International Humanitarian Law as an Evolving Field of Law (Le droit international humanitaire en tant que nouvelle branche du droit), Integrated Bar of the Philippines Journal, Volume 33, 2007 .
- The Status of IRRI as an International Organization in National and International Law (Le statut de l'Institut international de recherche sur le riz en tant qu'organisation internationale en droit national et international), Philippine Law Journal, Volume 79, page 887, 2005.
- Some Issues of Immigration Law in a Developing State (Quelques aspects du droit de l'immigration dans un État en développement), Michigan Journal of International Law, Volume 10, page 252, 1989
- CID: The Philippine Experiment in fighting Graft (CID: La lutte contre la corruption aux Philippines), Career Executive Journal, Volume 1, 1989.
- Family Reunification for Refugees, the Philippine context (Réunification des familles: le contexte philippin), Lawyer's Review, Volume 2.
- Arrest and Search: Guidelines for Policemen (Détenition et fouille: Directives à l'intention des agents de police), Criminal Justice Journal, Volume 6, 1986.
- Criminal Procedure in the Juvenile Justice System (Procédure pénale dans le système de justice pour mineurs), Criminal Justice Journal, Volume 4, page 31, 1984.
- The 'New' Equal Protection (La "Nouvelle" protection de l'égalité), Philippine Law Journal, Volume 58, 1983.
- Identifying the Political Offender (Identification du délinquant politique), Philippine Law Journal, Volume 56, page 395, 1981.
- Promotion, Dissemination, and Teaching of International Refugee Law: Towards a New International Social Order (Promotion, diffusion et enseignement du droit international des réfugiés: Vers un nouvel ordre social international), Philippine Law Journal, Volume 55, page 139, 1980.
- Humanitarian Law in Armed Conflicts (Droit humanitaire et conflits armés), Philippine Law Journal, Volume 54, page 188, 1979.
- Procedural Aspects of the Political Offence Doctrine (Aspects de procédure de la doctrine de l'infraction politique), Philippine Law Journal, Volume 51, page 238, 1976.

- The Archipelago Concept in the Law of the Sea (Le concept d'archipel en droit de la mer), *Philippine Law Journal*, Volume 49, page 315, 1974.

Exposés et conférences

Exposés

- "On Issues and Principles of the Rome Statute of the ICC" (Le Statut de Rome de la CPI: Problèmes et principes), Consultation parlementaire Asie-Pacifique sur l'universalité du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), Parlement de Malaisie, Kuala Lumpur, 9 mars 2011.
- "Principle of Non-Discrimination in International Law" (Le principe de non-discrimination en droit international), sixième Conférence internationale des groupes d'appui au Tibet, Haryana, Dharamsala, Inde, 5 novembre 2010.
- "The Praxis of Gender Justice in the Philippines – Implications for Lawmaking" (La problématique hommes-femmes et la justice dans la pratique aux Philippines – Incidences pour la formulation des lois), Table ronde sur la problématique hommes-femmes, la justice et les droits des femmes, trente-deuxième Forum annuel, Action mondiale des parlementaires, Istanbul, Turquie, 25 octobre 2010.
- "Reflections on the Evolution of International Responsibility and the Rule of Law" (Réflexion sur l'évolution de la responsabilité internationale et de l'état de droit), neuvième Forum de Doha sur la démocratie, le développement et le libre-échange, Doha, Qatar, 5 mai 2009.
- "Reservation to Treaties" (Les réserves aux traités), soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique, 29 octobre 2008.
- "Shared Natural Resources" (Les ressources naturelles partagées), soixante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique, 27 octobre 2008.
- "Reservation to Treaties" et "Shared Natural Resources" ("Les réserves aux traités" et "Les ressources naturelles partagées"), soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique, 2 novembre 2007.
- "A Democratic State and Governance in the 21st Century: A View from East Asia" (L'État démocratique et la gouvernance au XXIe siècle: Perspective de l'est de l'Asie), deuxième Forum mondial sur la réinvention de l'État, Brasilia, Brésil, 29 mai 2000.
- "Guidelines for Reporting by Governments on the Implementation of the Global Program of Action, on the Progress Achieved in Meeting the Goals and Targets for the Years 2003 and 2008" (Principes directeurs concernant les rapports que les gouvernements doivent présenter au sujet de la mise en œuvre du Programme mondial d'action et des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des buts et objectifs fixés pour les années 2003 et 2008), quarante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, Vienne, Autriche, 17 mars 1999.
- "Measures to Eliminate International Terrorism" (Mesures visant à éliminer le terrorisme international), cinquante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, États-Unis d'Amérique, 12 novembre 1998.
- "Women Business Lawyers: Meeting the New Political and Economic Challenges in Asia" (Les femmes juristes d'affaires: Les nombreux défis politiques et économiques en Asie), Conférence de l'Association inter-Pacifique du barreau (Groupe des femmes juristes d'affaires), Singapour, 4 décembre 1995.
- "The 'Gap' in the International Protection of Refugees and Internally Displaced Persons, Victims of Conflicts" (La "lacune" dans la protection internationale des réfugiés et des personnes déplacées victimes de conflits), Congrès international sur le respect du droit international humanitaire, San Remo, Italie, 7 septembre 1995.
- "Toward Radical Humanism in a Meta-Technological Society" (Vers un humanisme radical dans une société méta-technologique), Congrès mondial sur le rétablissement de la moralité et de l'humanité, Université Kyung Hee, Séoul, République de Corée, 5 septembre 1995.
- "Asian Perspective: The Promotion of International Refugee Law as a Factor in Conflict Prevention" (La perspective de l'Asie: La promotion du droit international des réfugiés en tant que facteur de prévention des conflits), dix-neuvième Table ronde sur les problèmes actuels du droit international humanitaire, San Remo, Italie, 31 août 1994.
- "Corruption Prevention Strategies in Developing Countries" (Stratégies de prévention de la corruption dans les pays en développement), Discours inaugural, quatrième Conférence internationale anticorruption, Sydney, Australie.

* * *

10. Eboe - Osuji , Chile (Nigéria)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République fédérale du Nigeria présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye et a l'honneur d'informer ce dernier que le Gouvernement de la République fédérale du Nigeria a décidé de présenter la candidature de M. Chile Eboe-Osuji au poste de juge auprès de la Cour pénale internationale qui fera l'objet d'une élection lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale qui aura lieu à New York du 12 au 21 décembre 2011.

L'Ambassade du Nigeria présente la candidature de M. Chile Eboe-Osuji conformément à la décision du Gouvernement de la République fédérale du Nigeria qui a procédé à sa nomination.

Nous serions reconnaissants au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties de bien vouloir faire figurer le nom de M. Chile Eboe-Osuji dans la liste des candidats au poste de juge auprès de la Cour pénale internationale et de prendre toutes les mesures nécessaires afin que sa candidature puisse être examinée pour le poste de juge de la CPI.

L'exposé des qualifications et le curriculum vitae de M. Chile Eboe-Osuji sont joints à la présente note.

Exposé des qualifications

Introduction

L'exposé ci-dessous ainsi que le curriculum vitae joint attestent des qualifications de M. Chile Eboe-Osuji, qui a été désigné par la République fédérale du Nigeria, avec l'aval de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest candidat, à l'élection au poste de juge auprès de la Cour pénale internationale dans le cadre de l'élection des juges en 2011.

A. *Qualités humaines et qualifications juridiques*

Qualifications demandées : « Les juges sont choisis parmi des personnes jouissant d'une haute considération morale, connues pour leur impartialité et leur intégrité et réunissant les conditions requises dans leurs États respectifs pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires. » (article 36, paragraphe 3 (a) du Statut de Rome).

Qualification du candidat : M. Eboe-Osuji est une personne de haute considération morale et possède les qualités morales indispensables dans le domaine juridique que sont l'impartialité et l'intégrité.

- Il n'a jamais fait l'objet d'accusation de conduite criminelle ou de faute professionnelle.
- Il possède les qualifications nécessaires pour être nommé juge de la Cour suprême du Nigeria, qui constitue l'une des principales entités juridiques du Nigeria.

B. *Compétences requise.*

1. Qualification requise (Liste A) : Tout candidat à un siège à la Cour doit « avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire... » (article 36, paragraphe, 3 (b) (i)).

Qualification du candidat

M. Eboe-Osuji possède les compétences dans les domaines suivants requis pour la Liste A :

- Il a acquis une compétence considérable dans les domaines du droit pénal substantiel et de la procédure pénale. Ses compétences sont le fruit de vingt-cinq années d'expérience et de pratique de la défense auprès des tribunaux, notamment dans le

cadre de procédures pénales. En outre, il a exercé en qualité de conseiller juridique principal auprès des Nations Unies et a émis des avis juridiques pour le Gouvernement du Nigeria et des gouvernements étrangers sur des questions relatives au droit international.

- Il a exercé le droit pénal aussi bien à l'échelon national qu'international.
- Sur le plan national, il a exercé auprès des tribunaux du Nigeria et du Canada. Pendant de nombreuses années, il a pratiqué en tant que conseil dans de graves affaires de droit civil, de droit constitutionnel ou de droit pénal. Il a plaidé des affaires auprès des cours d'appel au Nigeria et des cours provinciales au Canada, des tribunaux supérieurs nigériens et canadiens, de la Cour d'appel de l'Ontario (Canada) et de la Cour suprême du Canada.
- Sur le plan international, il a plaidé des affaires devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL) et la Cour européenne des droits de l'homme. Son expérience inclut quinze années de pratique professionnelle dans le domaine du droit pénal international. À cet égard, il a occupé différentes fonctions, notamment celles de premier substitut du Procureur auprès du TPIR et de premier substitut du Procureur chargé des appels auprès du TSSL. Avant d'occuper ces hautes fonctions, il avait travaillé comme substitut du Procureur dans différentes affaires au TPIR, au cours de la phase préliminaire.
- Outre son travail de défense devant les juges de tribunaux pénaux internationaux, il a également acquis une large expérience en exerçant des fonctions de conseil juridique à un niveau supérieur en coulisses, en assistant le TPIR dans la phase du procès et des juges afin de rédiger de nombreux arrêts et décisions lors de la procédure d'appel.
- Parmi ses domaines de compétence figurent : droit pénal international (notamment sur le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre) ; droit humanitaire international ; droit international des droits de l'homme ; droit public international ; droit pénal du Nigeria, droit pénal du Canada et droit pénal au sein de la Common Law.
- Il possède également une expertise du droit international concernant le crime d'agression, compte tenu des recherches qu'il a entreprises et de l'assistance juridique apportée à la Délégation du Nigeria auprès du Groupe de travail sur le crime d'agression de l'Assemblée des États Parties de la CPI.

2. Autres qualifications (requis pour la Liste B) : « Tout candidat à un siège à la Cour doit avoir une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (article 36 (3) (b) (ii)).

Candidat et autres qualifications

Bien qu'un candidat possédant les qualifications requises pour la Liste A ne soit pas tenu de posséder également les autres qualifications pour la Liste B, il convient de noter qu'outre son expérience pratique et ses compétences des tribunaux pénaux qui lui permettent d'être candidat sur la Liste A, M. Eboe-Osuji possède également de très larges compétences et une grande expérience dans les autres domaines qui lui permettraient de figurer aussi sur la Liste B. Ces qualifications se résument comme suit :

- Il occupe actuellement les fonctions de conseiller principal du Haut Commissaire chargé des droits de l'homme auprès des Nations Unies sur des questions de droit international et de politique juridique internationale. À ce poste, il a régulièrement assisté et conseillé le Haut Commissaire sur des questions de droit et de politique relevant de son mandat qui vise à protéger et à promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier. À cet effet, M. Eboe-Osuji conseille et assiste le Haut Commissaire sur le rôle de la CPI et des autres cours et tribunaux pénaux internationaux ainsi que sur les tribunaux nationaux et régionaux dans le cadre de la lutte contre l'impunité ;
- Il a enseigné le droit pénal international à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, Canada. Il a également donné des conférences et fait des présentations à de nombreuses reprises sur le droit pénal international ;
- Il a fourni des conseils juridiques à la délégation du Nigeria participant au Groupe spécial de travail sur la définition du crime d'agression ;
- Il a également fourni des conseils juridiques à des gouvernements étrangers sur des questions de droit international ;

- Il a mené de nombreuses recherches et est l'auteur de plusieurs publications dans le domaine du droit pénal international, du droit international des droits de l'homme et du droit public international. Parmi ses domaines de recherche et de publication figurent notamment :
 - Définition et analyse du viol dans le droit pénal international ;
 - Le viol comme acte de génocide ;
 - Viol et responsabilité supérieure dans le droit international ;
 - Mariage forcé et droit pénal international ;
 - Réparation en cas de violence sexuelle contre les femmes durant les conflits ;
 - Poursuite des violences sexuelles dans le cadre des efforts déployés pour une justice transitionnelle dans les sociétés sortant d'un conflit ;
 - Responsabilité supérieure dans les tribunaux ad hoc ;
 - L'entreprise criminelle commune dans le droit pénal international ;
 - Rôle du Conseil de sécurité dans la poursuite des crimes d'agression ;
 - Droit international, activités mercenaires et prévention des conflits en Afrique ;
 - Accusations imprécises et justice dans les tribunaux pénaux internationaux ;
 - Le meurtre comme crime contre l'humanité ;
 - Génocide, justice et sensibilités médico-légales du Comité international de la Croix rouge ;
 - Complicité dans le génocide et aide et incitation au génocide ;
 - Compétence pour poursuivre des ressortissants étrangers pour des crimes contre l'humanité commis en dehors des frontières ;
 - Immunité des États, atrocités commises par les États et justice civile à l'ère moderne du droit international ;
 - La responsabilité des États en cas de génocide ;
 - L'intention dans les crimes de terrorisme ;
 - Le terrorisme aérien ;
 - Les violations graves comme crimes de guerre ;
 - Les attaques délibérées contre des civils comme crimes contre l'humanité ;
 - L'incendie comme mode de crime de pillage ;
 - Les appels interlocutoires devant les tribunaux ad hoc ;
 - La « défense » de la nécessité dans le droit pénal international ;
 - L'influence du droit sur un conflit ; et
 - L'alibi dans le droit pénal international.

C. Expertise spécifique sur les questions de violence contre les femmes et les enfants

Qualifications souhaitables

Les États Parties tiennent également compte du besoin d'assurer la présence de juges spécialisés dans certaines matières, y compris, mais sans s'y limiter, les questions liées à la violence contre les femmes ou les enfants (article 36 (8) (b)).

Candidat et qualifications souhaitables

M. Eboe-Osuji possède une grande expertise dans différents sujets relatifs au droit pénal international. Il a acquis une connaissance plus spécifique des conflits armés et des violences faites aux femmes. Il a également une expérience des sujets relatifs aux enfants et aux conflits armés. Les points suivants permettent de résumer de façon succincte son expérience et son expertise aussi bien académique que pratique :

- Sa pratique devant les tribunaux concernant la violence contre les femmes et la violence contre les enfants inclut les affaires suivantes :
 - *Le Procureur contre Semanza* (Tribunal pénal international pour le Rwanda) : en qualité de premier substitut du Procureur, il a :
 - Dirigé l'accusation lors du procès pour les charges de viol
 - Dirigé l'accusation lors du procès pour les charges de viol comme acte de torture

- *Le Procureur contre Brima et autres* (Tribunal spécial pour la Sierra Leone) : en qualité de premier substitut du Procureur en appel, il a :
 - Dirigé l'accusation lors de la phase d'appel pour les charges relatives au mariage forcé
 - Dirigé l'accusation lors de la phase d'appel sur la duplicité des charges concernant l'esclavage sexuel et la violence sexuelle
- *Le Procureur contre Fofana & Kondewa* (Tribunal spécial pour la Sierra Leone) : en qualité de premier substitut du Procureur en appel, il a :
 - Dirigé l'accusation en phase d'appel concernant le refus de la Chambre d'appel suite à la requête aux fins d'amender les charges et d'y ajouter la charge de violence sexuelle
 - Dirigé l'accusation en phase d'appel concernant le refus de la Chambre d'appel suite à la requête aux fins de présenter des éléments de preuve de violence sexuelle durant le procès
 - Dirigé l'accusation en phase d'appel devant la Chambre d'appel suite à la requête aux fins d'acquiescement de la charge d'utilisation d'enfants soldats.
- Il a également assisté les juges du TPIR pour rédiger les arrêts concernant la violence sexuelle contre les femmes au cours du génocide rwandais.
- Outre son expérience du prétoire dans des affaires impliquant des accusations de violences contre les femmes, M. Eboe-Osuji possède une large expérience dans le domaine de la recherche universitaire et a été publié à plusieurs reprises. Parmi ses publications figurent :
 - Un ouvrage bientôt publié par Martinus Nijhoff sous le titre provisoire de « *International Law and Sexual Violence in Armed Conflict* » (Droit international et violence sexuelle dans les conflits armés) ;
 - Définition et analyse du viol dans le droit pénal international (article de journal) ;
 - Le viol comme acte de génocide (article de journal) ;
 - Viol et responsabilité supérieure dans le droit international (article de journal) ;
 - Violence sexuelle dans les conflits armés comme crime de terrorisme (article de journal) ;
 - La question du mariage forcé dans le droit pénal international (chapitre d'ouvrage) ;
 - Réparation en cas de violence sexuelle contre les femmes durant les conflits (chapitre d'ouvrage) ;
 - Poursuite des violences sexuelles dans le cadre des efforts déployés pour une justice transitionnelle dans les sociétés sortant d'un conflit (chapitre d'ouvrage) ;
 - Violence sexuelle contre les femmes comme signe particulièrement malfaisant au cours d'un conflit armé (chapitre d'ouvrage).

4. *Liste privilégiée*

M. Eboe-Osuji peut figurer aussi bien sur la Liste A que sur la Liste B. Compte tenu de l'obligation de ne figurer que sur une seule liste, il a décidé de figurer sur la Liste A.

5. *Nationalité*

M. Eboe-Osuji est un ressortissant du Nigeria, où il a exercé ses droits civils et politiques.

6. *Système juridique d'origine et représentation géographique*

Bien que M. Eboe-Osuji exerce traditionnellement dans le cadre de la Common Law, il a également une certaine expérience du système pénal continental.

S'il était élu, il serait le premier et unique Nigérian à occuper le poste de juge à la Cour.

Renseignements personnels

Nom Eboe-Osuji, Chile
 Date de naissance 2 septembre 1962
 Sexe Masculin

Affiliations professionnelles**Membres des barreaux suivants**

- Nigéria septembre 1986
- Ontario (Canada) février 1993
- Colombie britannique (Canada) novembre 1993

Membre des associations suivantes

- Nigerian Bar Association
- Law Society of Upper Canada
- Advocates' Society of Ontario (Canada)
- Conseil canadien de droit international
- American Society of International Law
- British Institute of International Law
- Association de droit international

Expérience professionnelle

2010 – aujourd’hui Conseil juridique du Haut Commissaire aux droits de l’homme auprès des Nations Unies Cabinet du Haut Commissaire aux droits de l’homme, Genève, Suisse Conseille sur le plan juridique et politique le Haut Commissaire aux droits de l’homme des Nations Unies sur des points relatifs à ses fonctions de protection et de promotion des droits de l’homme dans le monde.

2008—2010 Chef de la Section des Chambres Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha, Tanzanie. Fourniture d’avis juridiques et d’un appui aux Chambres en tant que juriste principal ; supervision de plus de 50 conseils et stagiaires dans leur travail d’assistance juridique aux juges du TPIR (recherches sur le droit pénal et la procédure pénale dans les pays de *Common Law*, le droit pénal et la procédure pénale canadiens, le droit pénal et la procédure pénale au plan international, le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l’homme, le droit public international et la procédure correspondante) ; rédaction d’avis juridiques, d’arrêts et de décisions pour les juges d’une Chambre de première instance du TPIR ; supervision du travail des autres juristes (recherches et rédaction d’avis pour les juges) ; etc.

2007—2008 Conseiller principal en appel Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone Représentation du Procureur du Tribunal spécial pour la Sierra Leone en qualité de conseiller principal en appel dans les appels interjetés par l’accusation devant la Chambre d’appel ; rédaction de mémoires, conclusions et autres documents juridiques ; coordination du travail de l’équipe chargée des appels formés par les services du Procureur.

2006—2008 Conseiller juridique spécial Délégation du Nigéria au sein du Groupe de travail spécial sur le crime d’agression de l’Assemblée des États Parties Conseiller juridique pour la délégation du Nigéria au sein du Groupe de travail spécial sur le crime d’agression de l’Assemblée des États Parties.

2006—2007 Maître de conférence Faculté de droit, Section de la *Common Law*, Université d’Ottawa, Ontario, Canada Enseignement du droit pénal international à la Faculté de droit

- 2005—2007 Avocat Borden Ladner Gervais LLP, Ottawa, Ontario, Canada Présentations d'affaires devant différents tribunaux administratifs et juridictions, rédaction de conclusions, motions et autres documents juridiques, recherches et rédaction d'avis juridiques et d'études, etc. Conseiller juridique auprès d'ambassades de certains gouvernements étrangers postés à Ottawa, Canada.
- 2003—2005 Juriste hors classe aux Chambres Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha, Tanzanie Fourniture d'assistance juridique aux juges de la Chambre de première instance II (recherches sur le droit pénal et la procédure pénale dans les pays de *Common Law*, le droit pénal et la procédure pénale canadiens, le droit pénal et la procédure pénale au plan international, le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit public international et la procédure correspondante); rédaction d'avis juridiques, de décisions et de jugements pour les juges des Chambres de première instance du TPIR, supervision du travail réalisé avec d'autres juristes (recherches et rédaction d'avis pour les juges); etc.
- 2000—2003 Juriste principal/Substitut principal du Procureur Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha, Tanzanie Représentation du Procureur du Tribunal en tant que substitut principal dans les affaires *Bagosora*, *Nsengiyuumva*, *Kabiligi* et *Ntabakuze* et dans l'affaire *Semanza*; rédaction de motions, mémoires, conclusions et autres documents juridiques; supervision du travail des juristes de l'accusation.
- 1999—2000 Juriste principal à la Chambre d'appel Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda (Chambre d'appel), La Haye, Pays-Bas Fourniture d'un appui juridique aux juges de la Chambre d'appel (recherches sur le droit pénal et la procédure pénale dans les pays de *Common Law*, le droit pénal et la procédure pénale canadiens, le droit pénal et la procédure pénale au plan international, le droit international humanitaire, le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit public international et la procédure correspondante); rédaction d'avis juridiques, de décisions et de jugements pour les juges de la Chambre d'appel; supervision du travail réalisé par les autres juristes chargés de faire des recherches et de rédiger des textes pour les juges, etc.
- 1999 février – septembre Conseil de l'accusation/Substitut adjoint du Procureur Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha, Tanzanie Représentation de l'Organisation des Nations Unies dans les poursuites intentées devant le TPIR du chef de crimes de guerre, de crimes contre la paix, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes internationaux commis par des Rwandais au Rwanda et dans les États voisins en 1994.
- 1997—1999 Conseil de l'accusation / Substitut adjoint du Procureur Organisation des Nations Unies, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Kigali, Rwanda Représentation du Procureur devant le TPIR du chef de crimes de guerre, de crimes contre la paix, de crimes contre l'humanité et d'autres crimes internationaux commis par des Rwandais au Rwanda et dans les États voisins en 1994.

| | |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1996—1997 | Avocat Cabinet Eboe-Osuji & Adetunji, Toronto, Canada Chargé de différentes affaires devant les tribunaux de différents niveaux de l'Ontario (Canada), de la Cour fédérale du Canada et de la Cour suprême du Canada ; rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques. |
| 1994—1995 | Avocat Cabinet Robinson, Hinkson, Toronto, Canada Chargé de différentes affaires devant les tribunaux de différents niveaux de l'Ontario (Canada) ; rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques. |
| 1993—1994 | Avocat Cabinet Russell & Dumoulin, Vancouver, Canada Chargé de différentes affaires devant les tribunaux ; rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques. |
| 1993 Février – novembre | Juriste associé/Avocat Cabinet Russell & Dumoulin, Vancouver, Canada Chargé de différentes affaires devant la Cour fédérale du Canada, les <i>Small Claims Courts</i> et les tribunaux de Colombie britannique ; rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques ; recherches sur des points de droit, rédaction d'avis juridiques et d'études, etc. |
| 1991—1992 | Juriste associé Cabinet Scott & Aylen, Ottawa, Canada Chargé de différentes affaires devant les <i>Small Claims Courts</i> et les tribunaux administratifs ; rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques ; recherches sur des points de droit, rédaction d'avis juridiques et d'études, etc. |
| 1989—1991 | Chercheur Centre de recherche sur le droit aérien, Université McGill, Montréal, Canada Recherches sur des points de droit ; rédaction d'études, de documents destinés à des conférences juridiques, etc. |
| 1988—1989 | Chercheur — Indépendant Montréal Canada Recherches sur des points de droit et fourniture aux demandeurs d'asile d'avis sur les instruments juridiques canadiens et internationaux. |
| 1986—1988 | Avocat Cabinet Ugochuku & Co, Port Harcourt, Nigéria Chargé de différentes affaires devant les tribunaux ; rédaction de mémoires, de conclusions, de contrats, de baux, d'hypothèques et d'autres documents juridiques. |
| 1985—1986 | Juriste associé Cabinet Ahamba & Associates, Owerri, Nigéria Rédaction de conclusions, de mémoires et d'autres documents juridiques ; recherches sur des points de droit, rédaction d'avis juridiques et d'études, etc. |

Formation (Diplômes de droit du troisième cycle)

| | |
|-------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2007—2011 | Doctorat en droit pénal international ² Université d'Amsterdam, Pays-Bas |
| 1989—1991 | Maîtrise en droit Université McGill, Montréal, Canada |
| Distinction | Premier prix : Concours de rédaction de 1990 Programme de hautes études de droit aérien et spatial de l'Université McGill |

Formation (Diplômes de droit)

| | |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1989—1991 | Équivalent canadien d'un baccalauréat en droit Certificate of Qualification Faculté de droit de l'Université McGill)/Comité mixte sur la reconnaissance des diplômes de la Federation of Canadian Law Societies |
| 1981—1985 | Baccalauréat en droit (avec mention) Université de Calabar, Calabar, Nigéria |

² Les études de doctorat ont été interrompues à l'Université de Toronto (Canada) en 1997, en raison de la charge de travail auprès du Procureur du TPIR. Les études ont été reprises à l'Université d'Amsterdam (Pays-Bas) en 2007. La thèse de doctorat a été soumise aujourd'hui et a été acceptée par le jury. Le diplôme sera attribué en septembre 2011.

Formation (Diplômes professionnels)

- 1993 Février - avril Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (cours de formation aux professions juridiques) The Law Society of British Columbia, Vancouver, Canada.
- 1991 Mai - juin 1992 Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (cours de préparation à l'admission au Barreau) The Law Society of Upper Canada (Ontario), Ottawa, Canada.
- 1985—1986 Septembre – décembre Certificat d'aptitude à la profession d'avocat (Faculté de droit du Nigéria) The Nigerian Council of Legal Education

Résumé des principales activités professionnelles

- Désigné par le Gouvernement du Nigéria comme candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale (2008).
- Premier substitut du Procureur dans l'affaire *Le Procureur c. Brima et consorts*, Tribunal spécial pour la Sierra Leone.
- Premier substitut du Procureur dans l'affaire *Le Procureur c. Fofana et consorts*, Tribunal spécial pour la Sierra Leone.
- Substitut du Procureur dans l'affaire *Le Procureur c. Semanza* (No ICTR-97-20-T) Tribunal pénal international pour le Rwanda, jugement du 15 mai 2003. À l'issue du procès, Laurent Semanza (maire de Bicumbi, au Rwanda) a été condamné pour complicité de génocide et crimes contre l'humanité : extermination, deux assassinats, viol et torture.
- Substitut du Procureur par intérim dans l'affaire *Le Procureur c. Bagosora, Nsengiyumva, Kabiligi et Ntabakuze* (No ICTR-98-48-T). Préparation de l'affaire, lecture des chefs d'accusation et interrogatoire du premier expert appelé à déposer comme témoin : <http://65.18.216.88/ENGLISH/PRESSREL/2002/312chile&delponte.htm>
- Chargé de l'affaire *Cummings c. Budget Rent-A-Car et Zurich Ins Co* (1996), 29 OR (3d) 1, 136 DLR (4th) 330 (Ontario Court of Appeal, application for leave to appeal dismissed by the Supreme Court of Canada (1997), 31 OR (3d) 1) – affaire qui a fait jurisprudence en matière de droit canadien des assurances : a fait connaître le principe que l'assureur a l'obligation de défendre les jeunes conducteurs qualifiés exclus par la compagnie de location d'automobiles.
- Chargé de l'affaire *Ferrel & ors c. A-G* (Ontario) « the Employment Equity Case » – affaire qui a fait jurisprudence en droit constitutionnel canadien en matière d'égalité : principe selon lequel l'abrogation des lois relatives à l'équité en matière d'emploi de la province de l'Ontario est inconstitutionnelle et constitue une mesure du gouvernement dont la constitutionnalité peut être attaquée.
- Défense, qui a donné lieu à un acquittement, de trois hommes accusés au Nigéria d'un crime passible de la peine capitale.

Sélection de publications, de discours et de recherches**Ouvrages**

- C. Eboe-Osuji (ed), « Protecting Humanity »—Essays in International Law and Policy in Honour of Navanethem Pillay (Leyden : Martinus Nijhoff, 2010).
- C. Eboe-Osuji, « International Law and Sexual Violence in Armed Conflict » (Leyden : Martinus Nijhoff, à paraître)

Sélection d'articles

- « Alibi in International Criminal Law, as viewed Through the Prism of the Common Law » (à paraître dans *The Criminal Law Forum*).
- « Prosecution Of Sexual Violence Against Women: a necessary component of post-conflict strategy of justice and social reconstruction in Colombia » (à paraître).
- « Revisiting the Fault Element of the Extended Form of Joint Criminal Enterprise in International Criminal Law » (à paraître).
- « Changing the Characterisation of Crimes after Commencement of Trials at the International Criminal Court » 49 *International Legal Materials* (2010) p. 474.

- « Another Look at the Intent Element of the War Crime of Terrorism » Cambridge Review of International Affairs, 1474-449X, Première édition le 27 juillet 2010.
- « Navi Pillay in Her Age » dans Protecting Humanity de C. Eboe-Osuji (ed).
- « Nigeria's Jurisdiction to Prosecute Johnny Paul Koroma for War Crimes Committed during the Sierra Leone Civil War » (en collaboration avec Angela Nworgu) dans Protecting Humanity de C. Eboe-Osuji (ed).
- « State Immunity, State Atrocities and Civil Justice in the Modern Era of International Law » (2007) xlv Canadian Yearbook of International Law, p. 223.
- « Crimes against Humanity: Directing Attacks against a Civilian Population » (2008) 2 African Journal of Legal Studies, p. 118—129.
- « Rape as Genocide: Some Questions Arising » (2007) 9 Journal of Genocide Research, p. 251-273.
- « The Role of the Security Council in Prosecuting the Crime of Aggression: an African Perspective » (2007) 34 The Monitor-Journal of the Coalition for the International Criminal Court 8.
- « Superior or Command Responsibility – A Doubtful Theory of Criminal Responsibility at the Ad Hoc Tribunals » dans Deceaux et al, From Human Rights to International Criminal Law (The Hague: Brill, 2007), p. 105.
- « International Law, Mercenary Activities and Conflict Prevention In Africa » (en collaboration avec Adama Dieng) dans Deceaux et al, From Human Rights to International Criminal Law (The Hague: Brill, 2007), p. 617.
- « Vague' Indictments and Justice at the International Criminal Tribunals: Learning from the World of Common Law » dans C P M Waters (ed), British and Canadian Perspectives on International Law (The Hague: Brill, 2006), p. 105.
- « Rape and superior responsibility in international law » (http://www.icc-cpi.int/library/organs/otp/050620_Chile_presentation.pdf).
- « Murder as a Crime against Humanity at the Ad Hoc Tribunals: Reconciling Differing Languages », ((2005), p. 145).
- « Genocide, Justice and the Forensic Sensibilities of the International Committee of the Red Cross », Chinese Journal of International Law (2006), Vol. 5, No 1, p. 149.
- « Crimes Against Humanity: from Finta to Mugesera » ou « In Sync at Last: Canadian Law and International Law of Crimes Against Humanity », site Internet du Conseil canadien de droit international (Novembre 2005) http://www.cciil-ccdi.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=124&Itemid=76
- « The World Our Stage: Practice at the Bar of International Law », The Advocates' Society Journal (été 2005) p. 14—16.
- « Complicity in Genocide vs Aiding and Abetting Genocide : Construing the Difference in ICTR and ICTY Statutes », (2005) 3 Journal of International Criminal Justice, p. 56—81.
- « Kleptocracy: a desired subject of international criminal law that is in dire need of prosecution by universal jurisdiction », African Perspectives on International Criminal Justice, (2005) p. 121.
- « Crimes against Humanity: the End of Im[m/p]unity in a New Order of International Criminal Law », AFLA Quarterly (octobre—décembre 1999) p. 15.
- « The Jurisdiction to Prosecute Foreigners for Crimes Against Humanity Committed Abroad », AFLA Quarterly (avril—juin 2000), p. 12 [en collaboration avec Suzanne Schairer].
- « World War against Aviation Terrorism ... the Role of Canada » dans MATTE (ed) Arms Control and Disarmament in Outer Space: Towards a New Order of Survival, vol iv, p. 59.
- « The Duty to Defend an Unnamed Insured - Even the Fourth Generation Driver », (1996) 14 Canadian Journal of Insurance Law, p. 65.
- « Repeal of the Ontario Employment Equity Laws: A Lesson in Denial of Equal Protection of the Laws » dans Agocs, Workplace Equality: International Perspectives on Legislation, Policy and Practice, (2002) p. 109 (en collaboration avec Elizabeth McIsaac).
- « Healing the Rift: the Impasse between the African Union and the International Criminal Court' : <http://ceboe-osuji.blogspot.com/2010/03/healing-rift-impasse-between-african.html>

- « The Proper Burden of Persuasion for the Issuance of an Arrest Warrant at the International Criminal Court » : <http://ceboe-osuji.blogspot.com/2010/02/evidential-correct-standard-for-arrest.html>
- « A Thought for Kampala: Kleptocracy » : <http://ceboe-osuji.blogspot.com/2010/02/thought-for-kampala-kleptocracy.html>
- « Responsibility of States for Genocide Crimes », Law Times, 17 mai 2007
- « 'Grave Breaches' as War Crimes: Much Ado About ... 'Serious Violations' » (à paraître).
- « Forced Marriage: as an International Crime » (à paraître)
- « Burning as a Mode of the War Crime of Pillage » (à paraître).
- « Interlocutory Appeals at The International Criminal Tribunal for Rwanda » (à paraître)

Thèses

- Aviation Incidents and the Earth-based Victims: a Review of Anglo-Canadian Tort Law (Thèse de maîtrise rendue à l'Université McGill de Montréal, 1991), v. 203 pp. ISBN: 0315744812

Manuscrits d'ouvrages

- « International Criminal Law: an Inside View of an Edifice Under Construction »
- « Spirit of Sankey- Commentary on Aspects of Canadian Constitutional Law »

Recherches juridiques pertinentes

- Très longue expérience : plus de 500 recherches et études juridiques de caractère universitaire et professionnel.

Sélection de discours et conférences

- Croix-Rouge norvégienne, Conférence pour le 150ème anniversaire de la fondation du Comité international de la Croix-Rouge, Oslo (Norvège), 8 mai 2009. [Document présenté : « ICRC Neutrality and Practicalities of Prosecution »]
- Conférence annuelle de 2007 de l'Association nigériane du Barreau, Ilorin (Nigéria), 28 août 2007. Document présenté : « Un développement juridiquement responsable »
- Conférence biennale de 2006 de l'Association de droit international, Toronto (Canada), 7 juin 2006. Document présenté : « La responsabilité des supérieurs hiérarchiques en cas de viol en période de conflits armés ».
- Canadian Lawyers Abroad, chapitre de l'Université d'Ottawa, conférence sur le sursis à la vengeance et la poursuite des crimes internationaux, Ottawa, Canada, 10 March 2006. Allocution d'ouverture : « La compassion dans les procès pour génocide : la mort en chiffres ».
- Faculté de droit de l'Université McGill, Centre pour les droits de l'homme et le pluralisme juridique, conférence sur les tribunaux hybrides dans leur contexte, Montréal (Canada), 17 février 2006. A animé le débat sur la contribution des tribunaux hybrides à la réconciliation en période postconflictuelle.
- Conférence annuelle de 2005 du Conseil canadien de droit international, Ottawa (Canada), 27 octobre 2005. Document présenté : « Définition et analyse du viol en droit pénal international —un conflit persistant ? »
- Conférence internationale du Comité international de la Croix-Rouge sur le thème « Le droit international humanitaire coutumier : défis, pratiques et débats », Montréal (Canada), 30 septembre 2005. Document présenté : « Le droit international coutumier dans la pratique des tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ».
- British Association of Canadian Studies, Legal Studies Group, Canada-UK perspectives on public international law, London, (Angleterre), 24 juin 2005. Document présenté : « L'imprécision des chefs d'accusation et la justice devant les tribunaux pénaux internationaux : l'enseignement du monde de la Common Law ».
- Cour pénale internationale ; série de cours organisés par le Bureau du Procureur, La Haye (Pays-Bas), 20 juin 2005. Document présenté : « Le viol et la responsabilité des supérieurs hiérarchiques en droit international », disponible à l'adresse : www.icc-cpi.int/otp/otp_guest_lecturer&id=30.html

- Congrès d'automne de l'Advocates' Society of Ontario, Scottsdale, Arizona, 19 - 20 novembre 2004. Document présenté : « La pratique du droit international dans un monde en mutation : une perspective canadienne ».
- Conférence de la Chaire Maddison du Yukon College, Whitehorse, Territoire du Yukon, 22 novembre 2004. Document présenté : « L'apport du Tribunal pénal international pour le Rwanda au développement du droit international des crimes de guerre ».
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, réunion d'experts sur le Tribunal spécial indépendant pour la Sierra Leone et la Commission vérité et réconciliation en Sierra Leone, New York, 19—22 décembre 2001.
- Africa Legal Aid, réunion d'experts sur « La perspective africaine concernant la compétence universelle en matière de crimes internationaux », Arusha (Tanzanie), novembre 2002.
- Africa Legal Aid, réunion d'experts sur « La perspective africaine concernant la compétence universelle en matière de crimes internationaux », Le Caire (Égypte), 30-31 juillet 2001. Document présenté : « Kleptocracy: A Viable Candidate for International Criminal Law, in Dire Need of Prosecution by Universal Jurisdiction ».
- Association des étudiants noirs de l'Université de Harvard, Conférence sur la discrimination positive, 7 - 8 février 1997. Titre du discours : « Égalité, démocratie et la politique de l'intérêt bien compris ».
- Faculté de droit de l'Université de Western Ontario, 12 mars 1997. Titre de la conférence : « Un principe de devoir – l'État et l'élimination de la discrimination inconstitutionnelle ».
- Association canadienne des juristes noirs, 29 juin 1997. Titre du discours : « Justiciabilité d'une action en inconstitutionnalité de l'abrogation des lois relatives à l'équité en matière d'emploi de la province de l'Ontario ».

Langues

- Première langue : anglais
- Langue maternelle : Igbo
- Autres langues : Bonne connaissance du français

* * *

11. Fremr, Robert (République tchèque)

[Original: anglais, français]

Note verbale

L'Ambassade de la République tchèque à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome et a l'honneur de porter à sa connaissance que le Gouvernement de la République tchèque a décidé de présenter la candidature de Monsieur Robert Fremr au poste de juge à la Cour pénale internationale pour la période 2012-2021 lors de l'élection qui aura lieu au cours de l'Assemblée des Etats parties en décembre 2011.

Le juge Fremr est candidat sur la Liste A dans le sens de l'article 36, paragraphe 5, du Statut de Rome.

La nomination du juge Fremr a été approuvée par le Gouvernement de la République tchèque sur recommandation unanime d'un comité de sélection composé du ministre des Affaires étrangères en tant que président du comité, du président de la Cour constitutionnelle, du président de la Cour administrative suprême, d'un juge de la Cour suprême, de l'adjoint du défenseur public des droits, du procureur général, d'un membre du groupe national à la Cour permanente d'arbitrage et d'un représentant du Ministère de la Justice.

Les documents ci-joints sont la déclaration de qualification exigée par l'article 36, paragraphe 4 (a), du Statut de Rome, le curriculum vitae du juge Fremr, les règles pour la sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale en vigueur en République tchèque, une lettre de la présidente de la Cour suprême de la République tchèque ainsi qu'un sommaire de la jurisprudence du juge Fremr témoignant de son expertise juridique dans le sens de l'article 36, paragraphe 8 (b), du Statut de Rome.

Le Gouvernement de la République tchèque est convaincu que les riches expériences professionnelles et les qualités personnelles du juge Fremr seront une contribution considérable au travail de la Cour pénale internationale.

Exposé des qualifications

Cette déclaration de qualification est présentée par le Gouvernement de la République tchèque conformément à l'article 36 du Statut de Rome et l'article 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties relative à la présentation des candidatures et l'élection des juges de la Cour pénale internationale (ICC-ASP/3/Res.6).

Le Gouvernement de la République tchèque a décidé de présenter la candidature de Monsieur Robert Fremr, juge de la Cour suprême de la République tchèque, agissant actuellement comme juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda, au poste de juge de la Cour pénale internationale lors de l'élection qui aura lieu au cours de la dixième session de l'Assemblée des États parties qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 à New York.

Le juge Fremr, dont le curriculum vitae est ci-joint en anglais et en français, est présenté à cette élection suivant l'article 36, paragraphe 4 (a)(i), du Statut de Rome et, au niveau national, conformément aux règles de procédure de la République tchèque¹ ci-jointes. La nomination du juge Fremr fut approuvée par le Gouvernement de la République tchèque le 24 novembre 2010² sur recommandation unanime d'un comité de sélection composé du ministre des Affaires étrangères en tant que président du comité, du président de la Cour constitutionnelle, du président de la Cour administrative suprême, d'un juge de la Cour suprême, de l'adjoint du défenseur public des droits, du procureur général, d'un membre du groupe national à la Cour permanente d'arbitrage et d'un représentant du ministère de la Justice.

¹ Règles pour la sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale en vigueur en République tchèque, annexées à la Résolution du Gouvernement N° 478 du 14 juin 2010.

² Résolution du Gouvernement N° 834 du 24 novembre 2010.

Le juge Fremr est candidat sur la Liste A composée de candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute qualité similaire ». Le juge Fremr satisfait à toutes les conditions stipulées dans l'article 36, paragraphe (a), (b) et (c), du Statut de Rome.

Après avoir travaillé à la Cour suprême de la République tchèque, le juge Fremr retourna, sur demande du président Byron, au poste de juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda. Pendant près d'un quart de siècle de sa carrière, le juge Fremr se consacrait au droit pénal et de la procédure pénale. Pendant presque toute sa carrière professionnelle, le juge Fremr travaillait dans la justice tchèque comme juge pénal (le système du droit tchèque étant un système continental) en passant progressivement par toutes les quatre instances du système judiciaire tchèque et en se spécialisant aux crimes violents. Entre autres, il travaillait pendant huit années comme juge président la chambre d'appel du tribunal de grande instance de Prague en entendant les appels dans les cas de meurtre et des crimes violents les plus graves. Pour cette raison, il a une grande expérience pratique avec les cas complexes et demandant beaucoup de temps, y compris les cas avec accusations multiples et les crimes violets contre enfants et femmes exigeant une approche tout à fait spéciale.

Le juge Fremr a aussi de larges expériences dans le domaine du droit pénal international. En tant que juge du Tribunal pénal international pour le Rwanda, il s'occupait des cas criminels dans le domaine du droit international humanitaire et de droits humains, y compris les cas spéciaux de violence contre femmes et enfants. A l'heure actuelle, il est engagé dans le cas le Procureur contre Ildephonse Nizeyimana. Pendant son premier mandat au Tribunal (2006 à 2008), il s'occupa des cas le Procureur contre Siméon Nchamihigo et le Procureur contre Simon Bikindi. Une brève description de ces cas est ci-incluse. A plusieurs reprises, le juge Fremr fut désigné à la formation de renvoi du Tribunal pénal international pour le Rwanda qui traite les cas conformément à la règle 11 bis du règlement de procédure et de preuve du Tribunal (cas le Procureur contre Laurent Bucyibaruta, le Procureur contre Wenceslas Munyeshyaka, le Procureur contre Fulgence Kayishema et le Procureur contre Jean Bosco Uwinkindi).

A côté de ses activités judiciaires, le juge Fremr est actif aussi sur le plan académique. Il enseigne le droit pénal à la Faculté de droit de l'Université Charles à Prague et il donna aussi les cours des droits de l'homme aux juges et juges stagiaires à l'Académie de Justice du ministère de la Justice de la République tchèque. Ainsi, il a largement contribué à l'édification d'un Etat de droit dans son pays natal.

Comme il est indiqué dans son curriculum vitae, le juge Fremr prit part à toute une série de conférences internationales d'envergure, telles que la 9e Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, réunions officielles au Conseil d'Europe, OCDE. Il était membre actif de plusieurs organes d'experts s'occupant du droit pénal et des droits de l'homme, entre autres du Groupe multidisciplinaire sur la corruption du Conseil de l'Europe qui a préparé le texte de la Convention pénale sur la corruption. Malgré ses riches connaissances du droit pénal et international, le juge Fremr ne manque aucune occasion pour se rendre aux séminaires académiques pour approfondir ses connaissances tout en se consacrant à l'enseignement et à la recherche. Récemment, il s'occupe du problème d'élimination de retards dans les procédures devant les tribunaux pénaux internationaux.

Le juge Fremr parle couramment l'anglais et le russe et comprend le français.

Le juge Fremr est ressortissant de la République tchèque.

Annexes

Lettre de la présidente de la Cour suprême de la République tchèque

Les règles pour la sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale en vigueur en République tchèque

Résumé de la jurisprudence du juge Fremr témoignant de son expertise juridique dans le sens de l'article 36, paragraphe 8 (b), du Statut de Rome

Annexe I**Lettre de la présidente de la Cour suprême de la République tchèque**

Iva Brožová, Présidente de la Cour suprême de la République tchèque

A qui le droit

Monsieur Robert Fremr a été nommé juge de la Cour suprême en 2004. A cette époque, il était déjà un expert réputé dans le domaine du droit pénal, ayant travaillé comme juge et au tribunal de première instance et à la cour d'appel. Son intégrité morale et éthique lui a gagné une grande estime. A la Cour suprême, le juge Fremr était assis au sénat décidant de moyens rectificatifs extraordinaires en devenant, en novembre 2004, juge président.

Au sommet de sa carrière, le juge Fremr s'engagea dans la justice pénale internationale. Dans la période 1998-2004, il représentait la République tchèque à l'Organisation de Coopération et de Développement économiques, concrètement comme membre du Groupe de travail sur la corruption d'agents publics dans les transactions commerciales. Pendant les années 1997 à 2000, le juge Fremr représentait la République tchèque dans le projet OCTOPUS (projet commun du Conseil d'Europe et de la Commission européenne orienté sur la lutte contre différentes formes du crime organisé). En 1996 et 1997, le juge Fremr prit part aux négociations intergouvernementales entre les Etats-Unis et la République tchèque en matière d'un traité d'extradition (Prague, Washingtons) en tant que membre de la délégation tchèque. Parmi ses autres activités internationales, il faut mentionner sa présidence du Groupe de travail sur le financement des partis politiques préparant les projets des conventions du Conseil d'Europe sur la lutte contre la corruption et sa participation à l'équipe d'experts du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) chargée de veiller au respect des normes en Bosnie-Herzégovine et en Bulgarie. Pendant onze années, le juge Fremr représentait la République tchèque au Conseil consultatif de juges européens, organe consultatif du Comité de ministres du Conseil d'Europe sur d'importantes questions judiciaires européennes.

Le juge Fremr donne des conférences à de différents séminaires et conférences internationaux, enseigne à la Faculté de droit de l'Université Charles à Prague et donne les cours aux juges et juges stagiaires à l'Académie de Justice du ministère de la Justice de la République tchèque.

Annexe II**Les règles pour la sélection d'un candidat au poste de juge de la Cour pénale internationale en vigueur en République tchèque****GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE**

Annexe de la décision du gouvernement datée du 14 juin 2010 n° 478

REGLES POUR LA SELECTION DU CANDIDAT AUX FONCTIONS DE JUGE A LA COUR PENALE INTERNATIONALE

Le candidat aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale (ci-après mentionnée seulement comme « cour ») selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale¹ est choisi suite à une procédure de sélection selon les règles suivantes :

Article 1**Calendrier de la procédure de sélection**

La procédure de sélection du candidat aux fonctions de juge à la Cour est lancée par le ministère des Affaires étrangères (ci-après seulement « ministère»). La période entre la publication de l'appel à candidatures sur le site Internet du ministère selon l'article 3 paragraphe 1 et l'expiration du délai pour la présentation des candidatures est d'au moins deux mois. La proposition du candidat est présentée par le ministre des Affaires étrangères généralement huit mois avant la date prévue de l'élection du juge.

Article 2**Aptitudes requises relatives à la personne du candidat**

(1) Tout candidat aux fonctions de juge doit :

- a) être un citoyen de la République tchèque ou un citoyen de l'un des Etats parties contractuels du Statut de Rome,
 - b) être une personne disposant d'un grand sens moral et remplissant les conditions exigées pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires en République tchèque¹,
 - c) avoir une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, posséder une expérience suffisante dans l'exercice des fonctions de juge, de procureur, d'avocat ou d'autres fonctions similaires dans la procédure pénale, ou avoir une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international (par exemple dans le droit international humanitaire et les droits de l'homme) et avoir une grande expérience dans le domaine juridique relatif à l'activité de la Cour,
 - d) présenter les garanties de son indépendance et de son impartialité dans l'exercice des fonctions de juge à la Cour en cas d'élection éventuelle,
 - e) avoir une excellente connaissance et une pratique courante d'au moins une des langues de travail de la Cour. 1
- (2) Tout candidat aux fonctions de juge à la Cour devrait :
- f) avoir une connaissance active de la deuxième langue de travail de la Cour,
 - g) ne pas provoquer la nécessité de son expulsion des affaires traitées après son éventuelle élection.

Article3

Présentation des candidatures

(1) Le ministère adopte les mesures appropriées afin d'assurer la plus grande publicité à l'appel à candidatures, il publie notamment l'appel sur son site Internet et en informe de façon opportune les juges, les ministères et les doyens des facultés de droit des écoles supérieures publiques en République tchèque.

(2) Le ministère précise dans son appel les conditions des candidatures et les autres détails relatifs à leur présentation.

(3) Les candidatures sont présentées par les différents candidats au ministère dans le délai établi dans l'appel.

Article4

Composition de la commission chargée de la sélection du candidat

1) La commission chargée de la sélection du candidat est composée du ministre des Affaires étrangères, qui en est le président, du ministre de la Justice, des présidents de la Cour constitutionnelle, de la Cour suprême et de la Cour administrative suprême, du procureur général, de l'ombudsman et des membres du Groupe national auprès de la Cour permanente d'arbitrage.

2) Celui qui a présenté sa candidature n'a pas le droit de siéger au sein de la commission. Si le ministre des Affaires étrangère présente sa candidature, la commission choisira le président parmi ses membres.

3) Si cela est nécessaire pour des raisons autres que selon le paragraphe 2, les différents membres de la commission peuvent désigner à leur place une autre personne de leur institution. Cette règle ne vaut pas pour les membres du Groupe national auprès de la Cour permanente d'arbitrage.

4) La commission chargée de la sélection du candidat peut délibérer si au moins 6 membres sont présents.

Article5

Réunion de la commission chargée de la sélection du candidat

(1) Toute réunion de la commission est convoquée par le ministre des Affaires étrangères dans les deux mois suivant l'expiration du délai décrété par le ministère pour la présentation des candidatures. La commission délibère à la majorité des voix des membres présents, la voix du président de la commission est prépondérante en cas d'égalité des voix.

(2) Les candidatures qui ne remplissent pas manifestement les exigences mentionnées dans l'article 2 paragraphe 1 ou qui seront remises après la date mentionnée dans l'appel ne seront pas prises en considération.

(3) La commission examine les candidatures présentées et élimine celles qui sont incomplètes sans que le candidat ait suffisamment motivé les défauts de certaines des conditions mentionnées dans l'appel selon l'article 3 paragraphe 2.

(4) La commission auditionne ensuite les candidats dont les candidatures n'ont pas été éliminées selon le paragraphe 2. Lors de cet entretien, elle vérifie de façon complexe leurs dispositions pour l'exercice des fonctions de juge de la Cour ainsi que leur motivation. Elle peut exiger des documents complémentaires et décider d'un examen complémentaire des dispositions linguistiques pour l'exercice des fonctions.

(5) La commission sélectionne parmi les candidats restants celui qui remplit le mieux les conditions mentionnées dans l'article 2.

(6) La commission établit un procès-verbal de sa décision dans lequel elle mentionne les raisons de ses décisions. Le ministère informe les candidats du résultat de la procédure de sélection au plus tard dans le mois suivant la décision prise pour la sélection du candidat.

(7) Au cas où, après que la commission ait sélectionné un candidat, celui-ci renonce à sa candidature ou cesse de remplir les conditions mentionnées dans l'article 2 paragraphe 1, la commission sans délai inutile sélectionnera un candidat remplaçant.

Article 6

Approbation de la sélection du candidat

(1) La sélection du candidat est approuvée par le gouvernement sur proposition du ministre des Affaires étrangères.

(2) Au cas où le gouvernement n'approuve pas la sélection du candidat, la République tchèque ne nommera aucun candidat pour la durée donnée du mandat, sauf si le ministère des Affaires étrangères décide d'organiser une nouvelle procédure de sélection. Dans ce cas et en cas d'élections extraordinaires, les délais mentionnés dans l'article 1 seront raccourcis de façon appropriée.

Article 7

Etendue de l'application

Ces Règles seront appliquées de façon appropriée afin de sélectionner les candidats aux fonctions de procureur de la Cour.

Annexe III

Cas traités par le Tribunal pénal international pour le Rwanda témoignant de l'expertise juridique du juge Fremr dans le sens de l'article 36, paragraphe 8 (b) du Statut de Rome

1. *Le Procureur contre Ildephonse Nizeyimana*

Ildephonse Nizeyimana est inculpé de six chefs d'accusation, y compris génocide and extermination, meurtre et viol en tant que crimes contre l'humanité, meurtre en tant qu'infraction aux Conventions de Genève (article 3) et viol en tant qu'infraction à l'article 3 du Statut.

L'accusé était le deuxième commandant responsable du renseignement et des opérations militaires à l'Ecole des sous-officiers de Butare. Selon l'acte d'accusation, il autorisait, commandait ou suscitait les soldats subordonnés et les membres des milices Interahamwe, en tant que membre d'une entreprise criminelle associée, à tuer de nombreux civils Tutsis à l'hôpital et à l'université de Butare and dans la paroisse de Cyahinda et à violer les femmes Tutsies en 1994. Il aurait également ordonné de tuer la dernière reine Tutsie Rosalie Gicanda.

Le procès s'est ouvert en janvier et sera clos en juin. Comme plusieurs femmes violées étaient entendues, une approche particulière était nécessaire. La clôture des plaidoiries est prévue pour le mois d'octobre, le verdict devrait être prononcé en février 2012.

2. *Le procureur contre Simon Bikindi*

Simon Bikindi était un fameux compositeur et chanteur rwandais. En 1994, il travaillait aussi au ministère de la Jeunesse et du Mouvement associatif. Le procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda l'a inculpé de six chefs d'accusation. Plus concrètement, il a été inculpé pour avoir participé à la campagne anti-Tutsie au Rwanda en 1994 par ses chansons chantées et ses discours prononcés aux meetings publics, incitant ainsi à la haine et aux actes de violence contre les Tutsis.

Le cas était spécifique, car il fallait examiner les discours haineux et l'incitation au génocide par la chanson. La chambre de première instance a confirmé que l'émission de ses chansons à la radio avait un effet amplificateur sur le génocide. Elle a néanmoins abouti à la conclusion qu'il n'existe aucune preuve que Bikindi avait joué un rôle dans la diffusion des trois chansons en question en 1994 et que ces chansons étaient un appel public direct au génocide. Simon Bikindi n'a été condamné que pour un chef, à savoir pour avoir incité en public, en juin 1994, la population au génocide des Tutsis. La chambre l'a reconnu coupable seulement de ce chef d'inculpation et non coupable des autres cinq chefs. Le fait qu'il ait abusé de sa position d'artiste très connu et populaire pour inciter la population au génocide a été considéré par la chambre comme un facteur aggravant. La chambre a condamné Bikindi à 15 ans de prison. Et le procureur et l'accusé ont fait appel, mais le verdict a été confirmé par la cour d'appel.

Pendant la présentation de preuves, la chambre de première instance a entendu de nombreuses victimes d'actes de violence brutale, y compris les victimes de massacres qui avaient survécu par chance.

3. *Le procureur contre Simeon Nchamihigo*

Siméon Nchamihigo était substitut du procureur dans la préfecture de Cyangugu au Rwanda. La chambre de première instance l'a condamné à vie pour l'avoir trouvé coupable de génocide, extermination, meurtre et d'autres actes inhumains tels que crimes contre l'humanité, pour avoir ordonné ou incité la milice Interahamwe à tuer les civils Tutsis durant le génocide rwandais qui a duré près de 100 jours.

Pendant la présentation de preuves, la chambre de première instance a entendu de nombreuses victimes d'actes de violence brutale, y compris les victimes de massacres qui avaient survécu par chance. Le 18 mars 2010, la cour d'appel a réduit la peine à 40 ans de prison.

* * *

Renseignements personnels

Nom Robert Fremr
 Date de naissance 1957
 Emploi actuel Juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda
 Compétences linguistiques
 Anglais (bon niveau), français (passable) et russe (bon niveau)

Expériences professionnelles

2010 - 2011 Juge ad litem, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Arusha (le procès le Procureur contre Idelphonse Nizeyimana).
 2009 - 2010 Cour suprême de la République tchèque, président de la chambre, collège criminel.
 2006 - 2008 Juge ad litem, Tribunal pénal international pour le Rwanda (les procès le Procureur contre Siméon Nchamihigo et le Procureur contre Simon Bikindi).
 2004 - 2005 Cour suprême de la République tchèque, président de la chambre, collège criminel.
 1989 - 2003 Cour supérieure de Prague, président de la chambre (section du droit pénal).
 1986 - 1989 Cour municipale de Prague, président de la chambre (section du droit pénal).
 1983 - 1986 Tribunal de district de Prague 4, président de la chambre civile, puis chambre correctionnelle.
 1981 - 1983 Cour municipale de Prague, juge stagiaire

Education et qualifications universitaires et autres

1976 - 1980 Faculté de droit de l'Université Charles à Prague.
 1981 Docteur en droit (juris utriusque doctor), sujet de la thèse de doctorat: L'objectif de la peine.
 1989 - 1991 Études de troisième cycle, faculté de droit de l'Université Charles, spécialisation : la procédure pénale.

Enseignement supérieur au niveau international

2010 Colloque du Tribunal pénal international pour le Rwanda : une meilleure efficacité des cours de première instance de rendre des

- 2010 jugements de haute qualité à temps (Arusha, Tanzanie).
Justice européenne et des personnes impliquées : séminaire (Barcelone, Espagne).
- 2009 La lutte contre le terrorisme : séminaire (Trèves, Allemagne).
- 2008 Tribunal pénal international pour le Rwanda - séminaire sur la jurisprudence des tribunaux internationaux (Arusha, Tanzanie)
- 2005 Centro de studios iuridicos : cours de deux semaines sur « Etat de droit » - projet de l'UE (Madrid, Espagne).
- 1999 Eisenhower Exchange Fellowships, stage de deux mois visé sur la Comparaison du système du common law et du droit civil (Washington, Philadelphia, New York, Chicago, Denver, Miami, Little Rock, Reno, Los Angeles, États-Unis).
- 1999 California Center for Judicial Education and Research : séminaire Les procès à l'octroi de la peine de mort (Costa Mesa, États-Unis).
- 1998 Independence of Courts : étude comparative (Stockholm, Suède).
- 1997 L'Université d'Edimbourg : cours de deux semaines sur la loi européenne (Edimbourg, Écosse).
- 1995 Tribunal régional de Linz : séjour d'études sur le système de procédure pénale (Linz, Autriche). Fonetický přepis Slovník - Zobrazit podrobný slovník
- 1994 Cour européenne des droits de l'homme : stage de deux semaines à la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg, France).
- 1992 Académie de La Haye de droit international : droits de l'homme dans la jurisprudence (La Haye, Pays-Bas).

Autres activités en république tchèque

- 1995 - présent Professeur externe de la chaire de droit pénal de la faculté de droit de l'Université Charles (cours pour les étudiants du droit pénal et cours en anglais pour les étudiants étrangers).
- 1998 - présent Professeur de l'Académie de Justice (cours et séminaires pour les juges et les juges stagiaires).
- 2010 Holocauste et crimes de guerre : séminaire international, Brno, République tchèque, conférence sur le Tribunal pénal international pour le Rwanda.
- 2010 Conférence de révision du Statut de Rome : conférence sur les perspectives de la CPI, Brno, République tchèque.

Activités internationales

- 2010 Membre de la délégation tchèque à la neuvième session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome, New York.
- 2000 - présent Représentant de la République tchèque au Conseil consultatif de juges européens (CCJE), organe consultatif du Conseil de l'Europe.
- 2002 - présent Représentant de la République tchèque dans le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe. Membre du groupe d'experts auprès d'équipes d'évaluation en Bosnie-Herzégovine (2002) et en Bulgarie (2004).
- 1995-2001 Représentant de la République tchèque dans le Groupe multidisciplinaire sur la corruption (GMC) du Conseil de l'Europe.
- 1999-2001 Président élu du Groupe de travail sur le financement des partis politiques ; préparation de plusieurs projets de conventions sur la lutte contre la corruption et du système de surveillance GRECO.
- 1996 -1997 Membre de la délégation tchèque aux négociations intergouvernementales entre la République tchèque et les Etats-Unis en matière du Traité d'extradition.
- 1997-2000 Représentant de la République tchèque au programme commun du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne OCTOPUS relatif à la lutte contre le crime organisé.
- 1998 - 2004 Représentant de la République tchèque auprès de l'OCDE, Groupe du travail sur la corruption des agents publics, membre des équipes d'évaluation de l'OCDE en Slovaquie (2000), Finlande (2002), Norvège (2004).

* * *

12. Herrera Carbuccia, Olga Venecia (République dominicaine)

[Original : espagnol]

Note verbale

Le Ministère des affaires étrangères de la République dominicaine présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de l'informer que le Gouvernement de la République dominicaine a décidé, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Statut de Rome, de lui présenter une candidature aux fonctions de juge de la Cour pénale internationale en vue des élections qui doivent avoir lieu lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra du 12 au 21 décembre 2011 au siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

La République dominicaine présente la candidature de Mme Olga Venecia Herrera Carbuccia, née en République dominicaine, aux éminentes fonctions de juge de la Cour pénale internationale conformément aux sous-alinéas i) et ii) de l'alinéa a) du paragraphe 4 et au paragraphe 5, de l'article 36 du Statut de Rome. Mme Herrera Carbuccia est désignée au titre de la liste A.

Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36, du Statut de Rome et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6, l'exposé des qualifications et la notice biographique de la candidate sont joints à la présente note.

Exposé des qualifications

Ayant désigné Mme Olga Venecia Herrera Carbuccia comme candidate à un siège de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la liste A, lors des élections qui doivent avoir lieu en décembre 2011 et conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome, le Gouvernement de la République dominicaine déclare ce qui suit :

Mme Olga Venecia Herrera Carbuccia est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises en République dominicaine pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires ainsi que l'exige le Statut de Rome. Le fait que la candidature de Mme Herrera Carbuccia ait été proposée pour être membre de la Cour suprême de la République dominicaine, et qu'elle soit également candidate pour siéger au sein de la Cour constitutionnelle, montre bien que la République dominicaine se conforme à l'exigence susmentionnée. La haute indépendance de Mme Herrera Carbuccia est reconnue en République dominicaine. Elle est également titulaire de plusieurs distinctions nationales, et en 2003 notamment lui a été conférée, par le Président de la République dominicaine, la « Médaille du mérite féminin » pour son action dans le domaine du droit et de la justice.

La candidature de Mme Herrera Carbuccia a été proposée selon la procédure utilisée pour désigner les candidats aux plus hautes fonctions judiciaires. Elle bénéficie du soutien et de l'aval du groupe parlementaire, au sein du Congrès de la République dominicaine, qui fait partie de l'Action mondiale des parlementaires.

Il est souhaitable que la Cour pénale internationale, pour agir avec efficacité et promptitude, compte parmi ses membres des personnes dotées d'une expérience étendue du procès pénal et de l'administration de la justice. Les dispositions du Statut de la Cour, afférentes à la liste A, sont le reflet de cette exigence. Ainsi que l'exige le Statut de Rome, Mme Herrera Carbuccia dispose d'une compétence étendue, sur le plan théorique et pratique, du procès pénal.

La juge est titulaire, depuis 1980, d'un doctorat en droit avec la mention cum laude que lui a décerné l'Université autonome de Saint-Domingue.

Mme Herrera Carbuccia a à son actif trente années d'expérience de la fonction judiciaire en matière de droit pénal, en sa qualité de juge et de procureur. À compter de 1986, et cinq années durant, elle a rempli les fonctions de juge pénal au sein de juridictions du premier degré. Ensuite, à partir de 1991, et pendant 11 années, elle a été membre de la chambre criminelle de la Cour d'appel du District national de Saint-Domingue. De 2003 à

ce jour, elle préside la chambre criminelle de la Cour d'appel de la province de Saint-Domingue. Dans le cadre du Ministère public, elle a apporté son concours à des juges de paix et elle a été substitut du procureur du District national.

Mme Herrera Carbuccia s'est également distinguée, dans le domaine universitaire, à travers une longue série d'enseignements et de publications. En raison de ses qualifications universitaires, en tant que professeur de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université Pedro Henríquez Ureña, elle a été appelée à occuper, pendant neuf ans (1995-2004), les fonctions de doyenne de ladite faculté. En particulier, en sus de sa compétence académique, Mme Herrera Carbuccia possède une expérience pratique en matière de « droit pénal », de « protection des droits de l'homme », de « droit de l'enfant », de « lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme », ainsi qu'en matière de mesures visant à éliminer la lenteur judiciaire, en mettant l'accent sur l'administration effective de la justice, afin de renforcer son efficacité et son efficience. De même, dans le cadre de son expérience universitaire, elle a accordé une attention particulière à des thèmes concrets qui relèvent de la procédure de la Cour pénale internationale, notamment dans les domaines des « mesures préventives », de « la motivation des décisions judiciaires et la structure de la peine », de la « modernisation de la fonction judiciaire » et de la « traduction de textes juridiques ».

Elle a une expérience des droits de la défense liés aux besoins d'une procédure régulière, qui se situe dans le droit fil des normes procédurales dominicaines et de la Constitution, en matière de répression judiciaire des crimes sexuels, de mauvais traitements des femmes et des enfants, et elle maîtrise également l'ensemble du dispositif du Statut de Rome.

Mme Herrera Carbuccia est de langue maternelle espagnole. Elle maîtrise parfaitement la langue française, ayant obtenu une formation spécialisée en cette langue à l'Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne) et au siège de l'Alliance française en République dominicaine. Les connaissances qu'elle a acquises à l'Alliance française incluent également la traduction de textes juridiques. Mme Herrera Carbuccia possède une connaissance éprouvée de la langue anglaise. Elle dispose d'un savoir-faire technique qui englobe l'usage d'ordinateurs et de moyens de communication électroniques de même que la mécanographie et l'archivage.

Âgée de 55 ans, Mme Herrera Carbuccia est en mesure, physiquement et mentalement, d'accomplir un mandat complet de neuf ans, et d'exercer ses fonctions à plein temps. Si elle est désignée pour le faire, et si les circonstances l'exigent, elle est prête, tant sur le plan physique qu'intellectuellement, à remplir les fonctions judiciaires ailleurs qu'au siège de la Cour, ainsi qu'il est prévu à l'article 3 du Statut de Rome.

Si son élection à la Cour suprême de République dominicaine intervenait alors qu'elle était candidate à la CPI, Mme Herrera Carbuccia a fait savoir qu'en cas d'élection par l'Assemblée des États Parties, elle avait l'intention et elle prenait l'engagement de siéger à la CPI et de renoncer à l'ensemble des candidatures au plan national à des postes appelés à être pourvus avant le mois de décembre 2011.

Mme Herrera Carbuccia s'engage à mettre en œuvre les objectifs de la Cour pénale internationale et à rendre une justice indépendante, effective, prompte et, surtout, préventive.

Renseignements personnels

| | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom | Olga Venecia Herrera Carbuccia |
| Fonction | Présidente de la chambre criminelle de la Cour d'appel du Département judiciaire de Saint-Domingue |

Titres universitaires

1980 Docteur en droit (*cum laude*). Université autonome de Saint-Domingue, District national (ci-après « D. N. ») (République dominicaine)

Fonctions dans les instances judiciaires

Depuis le 1^{er} août 2003 Présidente de la Chambre criminelle de la Cour d'appel pour le Département de la justice à Saint-Domingue, Province de Santo Domingo.

De janvier 2001 à juillet 2003 Présidente de la première Chambre criminelle de la Cour d'appel de Saint-Domingue (actuellement District national). Saint-Domingue, D.N.

Du 21 novembre 1997 à juillet 2003 Première Vice-Présidente de la Chambre criminelle de la Cour d'appel de Saint-Domingue (actuellement District national). Saint-Domingue, D.N.

1991-1997 Seconde Vice-Présidente de la Chambre criminelle de la Cour d'appel de Saint-Domingue (actuellement District national). Saint-Domingue, D.N.

1986-1991 Présidente de la huitième Chambre criminelle du Tribunal de première instance du District national. Saint-Domingue, D.N.

1984-1986 Juriste adjointe au Bureau du Procureur du District national. Saint-Domingue, D. N.

1981-1984 Représentante du Ministère public auprès du Tribunal de paix de la deuxième circonscription et du Tribunal de paix du District national. Saint-Domingue, D. N.

Tâches d'enseignement

De 1995 à décembre 2004 Doyenne de la Faculté de droit et de sciences politiques de l'Université nationale Pedro Henríquez Ureña. Saint-Domingue. D. N.

Janvier 2004 Facilitatrice du séminaire *Mesures préventives*. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue. D. N.

Novembre 2003 Enseignante en droit pénal. Fondation pour l'institutionnalisation et la justice, Université nationale Pedro Henríquez Ureña. Saint-Domingue. D. N.

1987-2002 Professeur de droit pénal au département de droit de la Faculté de droit et sciences politiques de l'Université de Pedro Henríquez Ureña. Saint-Domingue. D. N.

2000 Facilitatrice de l'École nationale de la Judicature aux séminaires du module criminel « Structure des décisions pénales – Deuxième partie » et « Éthique judiciaire ». Saint-Domingue, D. N.

De 1993 à mars 2000 Directrice du programme universitaire « Spécialisation en études juridiques » à l'Université Pedro Henríquez Ureña. Saint-Domingue. D. N.

1990-1996 Directrice du département de droit de la Faculté de droit et sciences politiques de l'Université Pedro Henríquez Ureña. Saint-Domingue. D. N.

1999 Facilitatrice de l'École nationale de la Judicature au séminaire « motivation des décisions judiciaires et structure de la peine ». Saint-Domingue, D. N.

1999 Membre du comité d'enseignement de l'École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N.

Août 1998 Facilitatrice lors de la formation initiale des agents chargés de la mise en œuvre la loi n° 14-94, Juges et défenseurs des

| | |
|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1993 | Tribunaux de l'enfance et de l'adolescence. École de magistrature et commissaire chargé de la réforme et de la modernisation de la justice. Saint-Domingue, D. N. Coordinateur à l'Université nationale Pedro Henríquez Ureña (UNPHU) des ateliers de formation pour les Cours criminelles. Cour suprême, Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD) et UNPHU. Santiago de los Caballeros (République dominicaine). |
| 1992 | Membre du comité d'évaluation des huissiers ordinaires du District national et de Monte Plata, nommée par la Cour suprême. 30 Octobre 1992. Saint-Domingue, D. N. |
| 1981-1986 | Professeur de traduction de textes juridiques. École de droit, Faculté de droit, Université centrale de l'Est, San Pedro de Macorís (République dominicaine). |

Participation à des activités académiques (congrès, formations, séminaires, conférences)

- Droits constitutionnels et migration. Séminaire au Centre de formation de coopération espagnole et secrétaire permanente de la de la conférence ibéro-américaine sur la justice constitutionnelle, 14-16 juillet 2010. Montevideo (Uruguay).
- Colloque sur le droit constitutionnel. « La protection des droits de l'homme par les différents tribunaux juridictionnels ». Cour suprême, Consultiu Consell de la Generalitat de Catalunya et Centre d'études et de formation en droit constitutionnel centre-américain. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 12-14 mars 2008.
- Second séminaire théorique et pratique sur l'application des directives relatives à l'enfance et à l'adolescence, loi 136-03, droit pénal de mineurs. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 6-10 février 2006.
- Séminaire pour les fonctionnaires de la justice pénale sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, organisé sous la direction du Fonds monétaire international. Brasilia (Brésil). 16-20 mai 2005.
- « Premier et second séminaire sur l'application du code de procédure pénale ». École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 2004 et 2005.
- Atelier sur Le Blanchiment d'argent. École nationale de la Judicature, commissaire chargé de la réforme et la modernisation du système de la justice et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 9- 10 août 2001
- Séminaire sur La lenteur judiciaire. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 24 mars 2001.
- Séminaire sur La carrière judiciaire. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 12-13 janvier 2001.
- Formation spécialisée en matière judiciaire. Le contrôle de l'administration des tribunaux de justice. Salle ibérico-américaine. Académie judiciaire du Conseil général du pouvoir judiciaire en Espagne. Barcelone (Espagne). 3-21 juillet 2001.
- Séminaire concernant Les mécanismes de substitution pour le règlement des différends. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). École nationale de la Judicature et commissaire chargé de la réforme et la modernisation du système de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). Mars 2000.
- Séminaire de méthodologie. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 3 février 2000.
- Séminaire concernant Les garanties constitutionnelles. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1-2 février 2000.
- Séminaire concernant La carrière judiciaire. Projet d'affermissement du système judiciaire. Cour suprême, et Conseil général du pouvoir judiciaire et de la coopération espagnole. École nationale de la Judicature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 26-27 novembre 1999.
- Séminaire pour juges sur le droit d'auteur et les droits voisins. Higuey (République dominicaine). Secrétariat d'État de l'industrie et du commerce, Bureau national du droit

- d'auteur, École nationale de la Judicature et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. 29-30 octobre 1999.
- Atelier sur La structure des décisions pénales. École de la magistrature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 30 avril-1er mai 1999.
 - Membre de la délégation de juges dominicains au deuxième Sommet ibérico-américain des Présidents de Cours suprêmes et tribunaux de justice. Caracas (Venezuela). 24-26 mars 1999.
 - Séminaire de Formation pour formateurs. École de la magistrature. Boca Chica, D. N. (République dominicaine). 27-28 février 1999.
 - Atelier sur La tendance mondiale actuelle en matière de formation judiciaire. École de la magistrature. Boca Chica, D. N. (République dominicaine). 18-19 janvier 1999.
 - Atelier sur La suprématie de la Constitution. Module de méthodologie judiciaire du programme de formation continue. École de la magistrature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 13-21 novembre 1998.
 - Atelier de Formation pour facilitateurs de l'École de la magistrature. École de la magistrature. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 8 septembre 1998.
 - Atelier sur La responsabilité de la justice dans le développement de la démocratie. Parrainé par le commissaire chargé de la réforme et la modernisation du système de la justice, la Cour suprême et le Bureau du Procureur général. Université catholique Madre y Maestra, Saint-Domingue (République dominicaine). 20-21 mars 1998.
 - Atelier intitulé L'École nationale de la magistrature : recommandations consensuelles. Commissaire chargé de la réforme et la modernisation du système de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 17 septembre 1997.
 - Atelier concernant La loi sur la carrière judiciaire et l'École nationale de la magistrature. Commission permanente de justice du Sénat. Sénat de la République dominicaine. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 4 septembre 1997.
 - Participation à différents forums permanents organisés par le commissaire chargé de la réforme et la modernisation du système de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1997.
 - Séminaire sur La législation concernant la politique de la jeunesse. Bureau général pour la promotion de la jeunesse. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 20 mai 1997.
 - Atelier sur La loi 14-94 – Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Organisé par l'Agence du système de protection de l'enfant et l'adolescent et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 16-17 avril 1997.
 - Programme de visiteurs internationaux, parrainé par le Service d'information culturelle des États-Unis (USIA / USIS). Administration judiciaire. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 11-30 novembre 1996.
 - Stratégies visant à l'amélioration de l'administration judiciaire en République dominicaine. Colloque national organisé par la Fondation pour l'institutionnalisation et la justice, Inc. sous les auspices de la Banque interaméricaine de développement et le Procureur général de la République dominicaine. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 27-28 septembre 1996.
 - Première session de réflexion sur l'enseignement du droit face au XXI^e siècle. Facultés de droit des universités PUCMM, UNPHU, UNAPEC, UASD, UNIBE, ECSA. Université pontificale catholique Madre y Maestra de Saint-Domingue. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 3 août 1996.
 - Collaboratrice dans le cadre du programme Crime transnational organisé et blanchiment d'argent. Bureau de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, Nations Unies. Vienne (Autriche). 25 septembre-28 octobre 1995.
 - Atelier « Dr. Manuel Ramon Ruiz Tejada » sur le projet de loi sur la carrière judiciaire. Parrainé par la Fondation pour l'institutionnalisation et la justice, Inc. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 19-20 mai 1995.
 - Membre de la délégation dominicaine à la dix-septième session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD-OAS). Panama City (République du Panama). 7-10 mars 1995.
 - Séminaire sur Les lois du blanchiment d'argent. Citibank et Conseil national sur les drogues. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 21 février 1995.

- Huitième séminaire national de formation pour fonctionnaires chargé du contrôle des précurseurs et substances chimiques. Conseil national sur les drogues. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 14-17 février 1995.
- Application du code de protection de l'enfant et de l'adolescent. Secrétariat technique de la Présidence. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1994.
- Sixième séminaire régional sur les mesures effectives de lutte contre le crime lié la drogue et l'amélioration de l'administration de la justice pénale. Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD). San José (Costa Rica). 7-18 mars 1994.
- Membre de la délégation dominicaine à la quatorzième session ordinaire de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD-OEA). Washington, DC. (États-Unis). 20-23 octobre 1993.
- Participation au Deuxième congrès pour l'amélioration active de la justice. Parrainé par la Fondation pour l'institutionnalisation et la justice, Inc. et d'autres institutions. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 30 septembre 1993.
- Premier séminaire sur La politique de prévention et le contrôle des drogues à l'attention des législateurs en République dominicaine. Conseil national sur les drogues et Sénat de la République de dominicaine. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1993.
- Atelier sur La méthodologie andragogique. Cour suprême, Institut des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine (ILANUD) et Université du troisième âge. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1993.
- Premier séminaire sous la forme d'atelier pour la révision de la Loi 50-88 sur les drogues et les substances réglementées. Conseil national sur les drogues. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1993.
- Programme à l'attention de visiteurs internationaux parrainé par la United States Information Agency (USIS/USIA). Contrôle des drogues et administration de la loi contre le trafic de narcotiques aux États-Unis. États-Unis. Août 1992.
- Cours : Vue d'ensemble sur les techniques d'investigation. Département de la justice des États-Unis d'Amérique. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1982.
- Cours : Retenue de l'impôt sur le revenu. Institut de formation en matière fiscale. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1982.
- Premier colloque sur Criminalité : prévention et aspects techniques dans le traitement de ses auteurs. Université centrale de l'Est (UCE). San Pedro de Macoris (République dominicaine). 1980.

V. Articles de revue (titres traduits) – interventions

- La Constitution de la République dominicaine commentée par les juges du pouvoir judiciaire. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine), 2006.
- Le système de la justice en République dominicaine. Présentation au séminaire international sur les droits de l'homme et la démocratie. Organisé par l'Organisation des États américains, le Ministère des affaires étrangères et la Fondation pour le développement panaméricaine. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 21-23 mars 2005.
- Clôture du forum permanent « Recommandations pour la réforme de la codification des procédures et du droit matériel au pénal. Commissaire chargé de la réforme et la modernisation de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 26 juillet 1997.
- Politiques de législation relative à l'enfance. Assistance juridique pour les jeunes. Séminaire parrainé par le Bureau général pour la promotion de la jeunesse. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 20 mai 1997.
- Suggestions en vue de la réforme de la loi d'organisation judiciaire. Panel. Forum permanent. Commissaire chargé de la réforme et la modernisation de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 10 mai 1997.
- Clôture du forum permanent « Suggestions pour l'élaboration d'un régime pénitentiaire moderne ». Commissaire chargé de la réforme et la modernisation de la justice. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 22 mars 1997.
- Crime transnational organisé et blanchiment d'argent en République dominicaine. Rapport final à l'ONU, subdivisions de la prévention du crime et justice pénale dans le

- programme : crime transnational organisé et blanchiment d'argent. Vienne (Autriche). Octobre 1995.
- L'application juridictionnelle en matière de drogues en République dominicaine. Sixième séminaire régional sur les mesures effectives de lutte contre le crime lié la drogue et l'amélioration de l'administration de la justice pénale. ILANUD. San José (Costa Rica). Mars 1994.
 - L'instruction et l'application juridictionnelle en matière de drogues. Premier séminaire sous la forme d'atelier pour la révision de la Loi 50-88 sur les drogues et les substances réglementées en République dominicaine. Conseil national sur les drogues. Janvier 1993. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). Publié dans le Journal de sciences juridiques et politiques de l'Université nationale Pedro Henríquez Ureña. 2e année, n° 1. Août-décembre 1991.
 - L'enseignement du droit dans les universités dominicaines, en collaboration avec M. Víctor José Castellanos, Mme Dora Eusebio et M. Américo Moreta Castillo. Amélioration active de la justice. Par un État de droit. Fondation pour l'institutionnalisation et la justice, Inc. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 30 septembre 1993.

Titres honorifiques et professionnels

- Prix féminin pour la coopérative d'épargne et de crédit Herrera Inc., dans le domaine « justice et transparence », à l'occasion de la Journée mondiale de la Femme, Herrera, municipalité de Saint-Domingue de l'Ouest (province de Saint-Domingue). 5 mars 2011.
- Prix des Fondations Cruz Jiminián, solidarité contre le crime, la corruption et l'impunité et autres institutions du secteur de Cristo Rey. Septembre 2010.
- Prix obtenu lors du gala « Les femmes vêtues d'espoir qui ont réussi 2009 ». Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 25 novembre 2009.
- Membre élue au Círculo Supremo de Plata 2003, par Jaycees '72, Inc. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 6 juillet 2004.
- Plaque de reconnaissance de l'Ordre des avocats de la République dominicaine, en décembre 2004, et de la Section de la province de Saint-Domingue, le 26 décembre 2009. Province de Saint-Domingue (République dominicaine).
- Médaille du mérite féminin, dans le domaine du droit et de la justice, au nom du Président constitutionnel de la République. 8 mars 2003.
- Certificat de reconnaissance délivré par l'École nationale de la Judicature pour le dévouement manifesté lors de la formation d'agents du pouvoir judiciaire en 2000. Séminaires : structure des décisions pénales (deuxième partie) et éthique judiciaire. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 2000.
- Certificat de reconnaissance délivré par l'École nationale de la Judicature pour les travaux réalisés à l'École nationale de la Judicature en tant que membre du comité d'enseignement et d'évaluation en 2000. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 2000.
- Certificat de reconnaissance délivré par l'École nationale de la Judicature pour les travaux réalisés en tant que formatrice au séminaire « Motivation des décisions judiciaires et structure de la peine ». Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1999.
- Certificat de reconnaissance délivré par l'École nationale de la Judicature pour les travaux réalisés en tant que membre d'un comité d'enseignement. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1999.
- Certificat de reconnaissance délivré par le commissaire chargé de la réforme et modernisation du système de la justice et le Procureur général de la république, pour la contribution apportée au Programme de réactualisation à l'attention des juges, procureurs et commissaires aux comptes. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1999.
- Plaque de reconnaissance reçue du Conseil national sur les drogues, pour sa collaboration dans la lutte ardue contre les drogues. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 18 août 1993.
- Le Guachupita d'or. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 26 janvier 1992 et 8 mars 2001.
- Certificats de reconnaissance délivrés par l'Unité de dépassement et d'évaluation professorale de l'Université nationale Pedro Henríquez Ureña, pour l'excellente

- évaluation en tant qu'enseignante au cours du second semestre 91-92 et du premier semestre 92-93. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1992-1993.
- Éluë « Jeune d'exception » 1990 par Jaycees '72 Inc. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 8 novembre 1991.

Études techniques

- Cours d'introduction à l'informatique. Windows 95. Institut de science informatique, Inc. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1996.
- Cours de langue et civilisation française. Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), Paris (France). 1980.
- Cours de bureautique et d'archivage. Association chrétienne pour les jeunes. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1980.
- Cours de traduction de textes juridiques. Alliance française. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1979.
- Études de la langue française. Alliance française de Saint-Domingue. Saint-Domingue, D. N. (République dominicaine). 1979.
- Études de dactylographie. Institut technique et professionnel de Macorís. San Pedro de Macorís (République dominicaine). 1974.

13. Kam, Gberdao Gustave (Burkina Faso)

[Original : français]

Note verbale

L'Ambassade du Burkina Faso auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et a l'honneur de lui faire parvenir en annexe, le dossier de candidature de Monsieur Kam Gberdao Gustave, Magistrat, au poste de juge à la Cour Pénale Internationale, Liste A.

Le Juge Kam Gberdao Gustave est Magistrat de grade exceptionnel et a occupé des hautes fonctions dans l'appareil judiciaire du Burkina Faso ainsi que sur la scène internationale.

Au plan national, le Juge Kam a été à plusieurs reprises Procureur dans différents tribunaux de grande instance à travers le pays et a assumé également les fonctions de Conseiller technique et Directeur au Ministère de la Justice.

Au plan international, il a activement pris part, en tant que délégué du Burkina Faso, à plusieurs rencontres ayant conduit à la création de la Cour Pénale Internationale. Depuis 2003, il est juge au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR).

Le parcours professionnel du Juge Kam, les responsabilités qu'il a assumées aussi bien au plan national qu'international lui ont permis de cumuler un capital d'expérience qu'il pourra mettre au service de la Cour.

P.J.: CV

* * *

Exposé des qualifications

Exposé détaillé des qualifications du candidat burkinabé Gberdao Gustave Kam au poste de juge à la Cour pénale internationale, présenté conformément à l'article 36, paragraphe 4 (a) du Statut de Rome et du paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/RES.6 de l'Assemblée des Etats Parties relative à la procédure de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement du Burkina Faso a décidé de présenter la candidature du Juge Gberdao Gustave Kam au poste de Juge à la Cour pénale internationale, lors des élections qui se tiendront du 12 au 21 décembre 2011 à New York, au cours de la dixième session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome.

La candidature du Juge Kam figure sur la Liste A parce que remplissant pleinement les conditions requises pour les candidats ayant une «compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que se soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire » (paragraphe 3 b) i) et paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome).

Juge Kam est un Magistrat de grade exceptionnel qui a occupé de hautes fonctions aussi bien dans l'appareil judiciaire du Burkina Faso que sur la scène internationale. Il remplit, de ce fait, toutes les conditions d'expériences et d'ancienneté requises pour occuper les plus hautes fonctions judiciaires comme l'exige le Statut de Rome (art. 36 para.3 a)).

Comme le souligne son curriculum vitae, transmis par note verbale N° 11.286/PCS/ac du 16 juin 2011 de notre Mission Permanente, le Juge Gberdao Gustave KAM est titulaire d'un diplôme de Magistrat obtenu à l'Ecole Nationale de Magistrature, section internationale de Paris et d'une Maîtrise en droit obtenue à l'Université de Ouagadougou.

Au plan national, le Juge Kam a assumé plusieurs fonctions dont celles de membre de la Commission Nationale de codification pour la relecture du Code de procédure pénale et de la Loi portant procédure applicable à la Chambre criminelle, juge d'instruction au Tribunal de Première Instance de Bobo-Dioulasso, Avocat, Président du Tribunal de

Première Instance de Tenkodogo, Président du Tribunal de Grande Instance de Bobo-Dioulasso et de Koudougou et Procureur général près la Cour d'Appel de Ouagadougou.

Au plan international, le juge Kam a été élu en 2003 par l'Assemblée générale des Nations Unies juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) où il a reçu assignation de plusieurs affaires à accusé unique ou multiple. Dans les activités judiciaires du TPIR, sa Chambre a jugé les affaires et rendu son jugement sur les affaires suivantes:

- *le Procureur contre Michel Bagaragaza ;*
- *le Procureur contre Muvunyi Tharcisse ;*
- *le Procureur contre Callixte Kalimanzira ;*
- *le Procureur contre Siméon Nchamihigo ;*
- *le Procureur contre GAA ;*
- *le Procureur contre André Rwamakuba ;*
- *le Procureur contre Athanase Seromba.*

Dans l'affaire du Procureur contre Karemera et consorts : c'est un dossier à accusés multiples qui lui a été assigné en 2005, dont la décision doit être rendue à la fin de cette année 2011.

A la base, le Juge Kam est un militant des droits de l'homme et un ardent défenseur des droits de l'homme, membre fondateur d'associations oeuvrant dans les droits de l'homme au Burkina Faso.

Juge Kam est de nationalité burkinabé. Il parle le français et l'anglais.

Il a été fait Chevalier de l'Ordre national, une Distinction honorifique dans l'Ordre burkinabé.

* * *

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom | Kam |
| Prénom | Gberdao Gustave |
| Date et lieu de naissance | 19 mai 1958, à Dolo (Bougouriba, Burkina Faso) |
| Profession | Magistrat de grade exceptionnel, 4 ^{ème} échelon. Actuellement Juge au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Chevalier de l'Ordre National. |

Formation

| | |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juillet 1985 | Diplôme de Magistrat, École Nationale de Magistrature, Section internationale de Paris |
| Juillet 1983 | Maîtrise en droit, option Droit privé, Université de Ouagadougou (École supérieure de Droit) |
| Juin 1978 | Baccalauréat série B, Lycée Ouezzin Coulibaly de Bobo Dioulasso |
| Autres | 1) Diplôme universitaire de communicateur en multimédia (création et maintenance de sites Internet, publication assistée sur ordinateur) 2) Participation à divers stages, séminaires et ateliers en rapport avec ma profession de magistrat. |

Expérience professionnelle

| | |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tribunal pénal international pour le Rwanda : | |
| 25 juin 2003 | Election par l'Assemblée générale des Nations Unies comme juge ad litem au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). La liste de juges ad litem a été mise en place par le Conseil de sécurité [S/RES/1431 (2002)] pour permettre au Tribunal d'accélérer ses travaux. |

- 13 septembre 2004 Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a nommé pour la première fois pour siéger au TPIR dans le dossier Seromba, conformément à l'article 12 ter, paragraphe 2 du Statut du Tribunal.
- 13 octobre 2006 Par une nouvelle résolution, le Conseil de sécurité a prorogé mon mandat, et celui de tous les Juges du Tribunal, jusqu'au 31 décembre 2009.
- Depuis mars 2008 Le Président du Tribunal m'a nommé comme Membre du Comité du Règlement (Rules Committee) du Tribunal qui a pour mandat d'étudier les textes pour faire toute proposition d'amendement nécessaire, et d'étudier toute proposition faite pour donner un avis motivé à la Présidence et à la Plénière des Juges.

Affaires

- Août 2009 Le Procureur contre Michel Bagaragaza
Le procès ayant débuté en août 2009, la Chambre de première instance a rendu son jugement portant condamnation le 17 novembre 2009.
Le Procureur contre Tharcisse Muvunyi
Après révision du procès de l'accusé sur décision de la Chambre d'appel, la Chambre de première instance a rendu son jugement portant condamnation le 11 février 2010.
- 31 avril 2008 *Le Procureur contre Callixte Kalimanzira*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier.
Le procès a commencé le 5 mai 2008 devrait se terminer selon les projections du Tribunal au cours de la première moitié de 2009.
- 18 septembre 2006 *Le Procureur contre Siméon Nchamihigo*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier.
Le procès a commencé le 25 septembre 2006.
- 24 septembre 2008 La Chambre a rendu son jugement portant condamnation.
8 novembre 2007 *Le Procureur contre GAA*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier d'outrage à la Cour concernant un témoin protégé.
- 1^{er} septembre 2005 *Le Procureur contre Édouard Karemera, Mathieu Ndirumpatse et Joseph Nzirorera*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier.
Ce dossier est encore en cours à ce jour, et la Chambre rend environ une centaine de décisions chaque année.
- 26 mai 2005 *Le Procureur contre André Rwamakuba*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier qui résulte d'une disjonction de l'affaire *Karemera et consorts*.
Le procès a débuté le 5 juin 2006.
- 20 septembre 2006 La Chambre a rendu son jugement d'acquittement
27 août 2004 *Le Procureur contre Athanase Seromba*
Le Secrétaire Général des Nations Unies m'a affecté à ce dossier.
Le procès a débuté le 20 septembre 2004.
- 13 décembre 2006 La Chambre a rendu son jugement portant condamnation.

Ministère de la Justice, Burkina Faso

- Juillet 2004 Conseiller Technique du Ministre de la justice (cumulativement avec les fonctions de Coordonnateur du Projet PADEG) Ma fonction consistait à assister le Ministre dans l'étude de toutes les questions relevant de sa compétence, et à le représenter toutes les fois que requis.
- 2003 Projet PADEG (Programme d'appui à la consolidation du processus démocratique, l'État de droit et la bonne gouvernance).
Coordonnateur national du PADEG, cumulativement avec les fonctions au Ministère de la Justice.

À ce titre, j'étais en charge de l'élaboration et de l'exécution des devis programmes annuels, de la présentation des rapports techniques et financiers au comité de pilotage du programme, de l'ouverture et de la gestion du compte régie FED (Fonds européen de développement). J'étais aussi l'ordonnateur (en vertu de l'art. 313 de la convention de LOME IV) pour la signature de marchés de travaux, de marchés de fournitures/équipements et pour la signature de protocoles d'accord. Enfin, j'étais le Régisseur pour l'exécution de dépenses de rémunérations locales. Le Programme spécifiquement avait en charge la formation dans divers domaines de droit, des magistrats et tous intervenants en matière de justice (greffiers, officiers de police judiciaire, avocats et autres auxiliaires de justice, les associations de défense des droits de l'Homme). Pour ce faire nous élaboré des manuels et précis de droit dans divers domaines du droit : *Procédure pénale, droit pénal, droit pénal international, droit des personnes et de la Famille...*

2001-2003

Directeur des Etudes et de la Planification

À ce titre, je devais :

- (i) centraliser l'ensemble des données relatives aux activités du ministère et des projets en cours de réalisation ou à réaliser ;
- (ii) suivre et contrôler les projets inscrits ou non dans les plans et programmes de développement ;
- (iii) réaliser les études nécessaires à la dynamisation du ministère, notamment l'étude et la conception des projets du département ;
- (iv) organiser les passations des marchés publics relevant du ministère qu'elle préside, ce qui inclut l'élaboration des dossiers techniques des appels d'offres et des lettres de commande ;
- (v) suivre les relations avec les institutions internationales ;
- (vi) suivre les travaux des commissions mixtes de coopération ;
- (vii) élaborer, exécuter et suivre le schéma informatique du ministère ;
- (viii) élaborer et de suivre le planning des activités du ministère ;
- (ix) élaborer et assurer l'exécution des programmes annuels et triennaux d'investissements publics et du Ministère.

1999-2001

Directeur des affaires civiles pénales et du sceau

Il relevait de mes attributions de

- (i) suivre l'activité des juridictions civiles, commerciales, pénales, sociales et administratives ;
- (ii) contrôler le fonctionnement des tribunaux départementaux et d'arrondissement ;
- (iii) veiller à l'application effective des conventions internationales intéressant le droit privé la remise d'actes judiciaires, la transcription des mentions marginales sur les registres d'état civil, l'instruction des demandes de naturalisation.

1998 à 2002

Membre de la Délégation du Burkina Faso ayant participé aux travaux qui ont conduit à la création de la Cour Pénale Internationale

À ce titre, j'ai participé à Rome et au siège des Nations Unies (New York) à l'élaboration du Statut de la Cour pénale internationale (1998) ; à l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve et des Éléments des crimes ; à l'élaboration du Règlement financier et des règles de gestion

- financière ; de l'accord sur les privilèges et immunités ; et de l'accord sur les relations entre la Cour et l'ONU.
- 2001 (1) Membre de la commission de privatisation des entreprises publiques.
 Cette commission de composition multidisciplinaire avait pour mandat d'assurer la privatisation de certaines sociétés d'Etat. J'y étais au titre du Ministère de la Justice.
 (2) Membre de la Commission Nationale de Codification pour la relecture du Code de procédure pénale et de la Loi portant procédure applicable à la Chambre Criminelle. Au sein de la Commission, je devais participer à la relecture des textes juridiques du Ministère et donner des avis sur des domaines ne relevant pas directement du ministère.
- 1998-2000 Commissaire du Gouvernement près le Tribunal Militaire de Ouagadougou.
 À ce titre, je devais assurer les fonctions du ministère public devant le tribunal militaire, et procéder ou faire procéder à tous actes nécessaires à la poursuite des infractions à la loi pénale devant le tribunal militaire.
- 1996-1999 Procureur Général près la Cour d'Appel de Ouagadougou.
 Il relevait de mes attributions d'assurer les fonctions du ministère public devant la Cour d'Appel, de veiller à l'application de la loi pénale sur le territoire national, de procéder ou faire procéder à tous actes nécessaires à la poursuite des infractions à la loi pénale, et de contrôler l'activité des Procureurs devant les juridictions du premier degré.
- 1992-1996 Président du Tribunal de Grande Instance de Koudougou.
 1992-1995 Président du Tribunal de Grande Instance de Bobo Dioulasso.
 À ce titre, je devais rendre des décisions judiciaires au 1er degré dans les affaires civiles, commerciales, et pénales relevant de la compétence du T.G.I. et dont le Tribunal avait été saisi, et prescrire des mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent.
- 1988-1992 Avocat, Cabinet Populaire d'assistance judiciaire - Ouagadougou
 Mon travail consistait à représenter et à assister les parties et principalement les sociétés d'état, d'économie mixte en justice, à postuler, conclure et plaider devant les juridictions compétentes dans leurs intérêts.
- 1991-1992 Membre de la Commission d'Enquête Indépendante sur les crimes d'Assassinat de Oumarou Clément OUEDRAOGO, de tentative d'assassinat sur la personne de Moctar Tall. La Commission a procédé à toutes les investigations requises sur l'ensemble du territoire national pour rechercher, appréhender les auteurs, coauteurs, complices des crimes commis sur la personne de Oumarou Clément Ouédraogo, ancien membre du Gouvernement.
- 1987-1988 Président du Tribunal de Première Instance de Tenkodogo.
 À ce titre, je devais rendre des décisions judiciaires au 1er degré dans les affaires civiles, commerciales, et pénales relevant de la compétence du T.G.I. et dont le Tribunal avait été saisi, et prescrire des mesures conservatoires ou de remise en état qui s'imposent.
- 1985-1987 Juge d'instruction au Tribunal de Première instance de Bobo Dioulasso.
 Il relevait de ma responsabilité de procéder ou faire procéder, conformément à la loi, à tous les actes d'information jugés utiles pour la manifestation de la vérité.

Autres centres d'intérêt

- 1986 Membre du Mouvement Burkinabé de Lutte contre le Racisme, l'Apartheid et pour l'Amitié entre les Peuples (MOBRAP) Mouvement associatif à caractère humanitaire international au Burkina Faso.
- 1989 Membre Fondateur et Secrétaire Général de l'APED-Liberté : Mouvement associatif pour la défense de la Démocratie et de la liberté.
- 1992 Membre fondateur de la Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) :
La Ligue des Consommateurs du Burkina (LCB) est une association de défense des consommateurs. La consommation de produits illicites, périmés et de mauvaise qualité est devenue une question de santé publique.

Connaissances linguistiques

| | | |
|----------|---------|---------------------|
| Français | Parlé | très bien (courant) |
| | Lecture | très bien (courant) |
| | Ecrit | très bien (courant) |
| Anglais | Parlé | assez bien |
| | Lecture | bien |
| | Ecrit | bien |

14. Laynez Potisek, Javier (Mexique)

[Original : espagnol]

Note verbale

L'Ambassade du Mexique au Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à sa note ICC-ASP/10/S/04 du 7 février 2011, a l'honneur de l'informer que, par la présente, le gouvernement du Mexique désigne M. Javier Laynez Potisek comme candidat à l'élection de juge de la Cour pénale internationale, pour les élections qui se dérouleront lors de la dixième session de l'Assemblée des États Parties à New York du 12 au 21 décembre 2011.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 5 du Statut de Rome, M. Laynez est désigné par le gouvernement du Mexique pour figurer sur la liste A, qui contient les noms des candidats possédant une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

Aux fins de l'article 36, paragraphe 8-a-i à 8-a-iii, M. Laynez est un candidat masculin qui représentera le système de droit civil/continental. Il est désigné par un État appartenant au groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il parle couramment le français et l'anglais.

La déclaration préparée conformément à l'article 36, paragraphe 4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale ainsi que le curriculum vitae de M. Laynez sont joints à la présente note.

Déclaration relative aux qualifications

Le présente déclaration est déposée en application de l'article 36, paragraphe 4-a du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États parties relative aux modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res. 6).

M. Javier Laynez Potisek réunit des compétences reconnues ainsi qu'une grande expérience dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ; il est ainsi exceptionnellement bien qualifié et remplit totalement les qualités prévues à l'article 36, paragraphe 3 du Statut de Rome pour siéger en tant que juge de la Cour pénale internationale.

M. Laynez a travaillé en qualité de fonctionnaire directement impliqué dans le droit pénal pendant plus de 25 années, au cours desquelles il s'est distingué par ses normes morales incorruptibles et ses excellents talents d'interprétation juridique. Il ne fait aucun doute qu'il possède les qualités de haute considération morale, d'impartialité et d'intégrité exposées à l'article 36, paragraphe 3-a du Statut de Rome.

Il jouit d'une excellente réputation parmi la plus haute élite du système pénal national, notamment les juges de la Cour suprême, les procureurs, les avocats, ainsi que les experts juridiques et les professeurs d'université nationaux et internationaux. Il convient de relever que sa nomination à son poste actuel a du être approuvée à l'unanimité par le Sénat mexicain. En tant que conseiller juridique adjoint de la Présidence sous les trois derniers gouvernements, y compris la transition politique, son travail de conseiller impartial dont la seule allégeance s'adresse au droit proprement dit lui a valu le respect. Ses mérites et sa carrière ont été reconnus au sein de la communauté nationale et internationale par divers prix et distinctions honorifiques. Il possède également les qualifications requises pour être nommé aux plus hautes fonctions judiciaires au Mexique.

M. Laynez possède une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, conformément à l'article 36, paragraphe 3-b-i du Statut de Rome. Avocat en exercice, il est également titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat avec mention honorable de l'Université de Paris. Il est très respecté au sein de la communauté universitaire en tant qu'enseignant dans les meilleures facultés de droit du Mexique et en tant qu'auteur de plusieurs publications faisant autorité sur les thèmes comme l'habeas

corpus, la structure et le fonctionnement des systèmes judiciaires, le renforcement de la primauté du droit et les défis de la gouvernance publique.

Le candidat réunit une expérience et des succès étendus et considérables en matière de procès pénal, comme prescrit à l'article 36, paragraphe 3-b-i susmentionné du Statut de Rome.

En tant que Procureur général adjoint responsable des affaires judiciaires et internationales, il a démontré son expertise tant en droit pénal qu'en droit international à la tête de plusieurs affaires de la plus haute importance pour le Mexique et les autres États. Pour en citer quelques-unes, en 2006 il a plaidé devant la Cour suprême du Mexique en faveur de la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux extraditions pénales ; grâce au jugement favorable rendu, il a personnellement réussi à obtenir l'extradition des États-Unis vers le Mexique de M. Succar Kuri, qui a ensuite été jugé et condamné par un tribunal mexicain pour abus sexuel sur des enfants. En 2005, il a réussi à obtenir l'extradition hors de Thaïlande de M. Thomas Franck White, accusé des mêmes charges. En 2006, il a également surmonté divers obstacles juridiques et réussi à obtenir la remise de cinq membres de l'organisation terroriste ETA au gouvernement de l'Espagne. À l'époque, il était également directement impliqué dans le procès du frère de l'ancien Président mexicain pour détournement de fonds publics, qui a abouti, après des années de procès, à la récupération de ces fonds. Il a également dirigé des négociations relatives à divers accords internationaux avec la Chine, la Suisse et l'Espagne concernant l'assistance judiciaire et la coopération en matière de questions pénales.

En tant que conseiller juridique adjoint de la Présidence, il a en outre participé à la rédaction et à la négociation de différentes réformes constitutionnelles dans le domaine du droit pénal. En 2005, il a directement participé aux négociations sur la reconnaissance constitutionnelle de la compétence de la Cour pénale internationale et à son processus de rédaction. En 2007, il a coordonné le travail sur l'amendement constitutionnel visant à adopter le système pénal accusatoire au Mexique et a soutenu son adoption par le Congrès, notamment l'intégration de dispositions relatives à la protection des droits de l'homme pour les victimes et les accusés, tout au long de l'ensemble de la procédure pénale. Alors qu'il était en fonctions, il a directement participé au procès lors de l'affaire Radilla Pacheco v. Mexico, portée devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

Récemment, il a été responsable de la conception juridique du Social Office of the Prosecutor for the Defense of Crime Victims (bureau social du Procureur pour la défense des victimes de crimes), une nouvelle entité de protection des victimes où le conseil des gouverneurs comprend à la fois des personnes privées, des organisations et des organismes publics. Il a également participé activement aux négociations sur le récent amendement à la Constitution mexicaine dans le domaine des droits de l'homme.

En tant que Procureur général responsable des questions fiscales, il a réussi à rédiger et négocier la Money Laundering Bill (loi sur le blanchiment d'argent), qui régit l'observation par le Mexique des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Pour ce qui est des critères énoncés à l'article 36, paragraphe 3-c du Statut de Rome, M. Laynez possède une excellente maîtrise de la langue française et parle également couramment l'anglais. Sa langue maternelle est l'espagnol.

Lettre du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage

Mexico, le 2 septembre 2011

Le présent courrier fait référence aux élections qui se tiendront en décembre 2011, dans le cadre de la dixième Session de l'Assemblée des États parties du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, afin de pourvoir les postes vacants de six magistrats de ce tribunal.

En notre qualité de membres du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage, nous avons l'honneur de proposer la candidature du Dr Javier Laynez Potisek, de nationalité mexicaine, à l'un des postes vacants au titre de magistrat de la Cour pénale internationale.

Le Dr Laynez Potisek est crédité d'une vaste carrière, reconnue, dans le domaine du droit et des procédures pénales, ainsi que d'une haute considération morale, de qualités

d'impartialité et d'intégrité, conditions requises, conformément au Statut de Rome, pour tous candidats aux postes de magistrats de la Cour.

La présente a été établie conformément aux dispositions de l'article 36, paragraphe 4 (ii) du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Dr Alonso Gómez Robledo Verduzco - Membre du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage

S . E. Antonio de Icaza - Membre du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage

Dr Alberto Székely - Membre du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage

Dr Alejandro Sobarzo Loaiza - Membre du Groupe national mexicain de la Cour permanente d'arbitrage

Informations personnelles

Né le 2 juin 1959 à Torreón, Coahuila, Mexique ; célibataire.

Parcours universitaire

| | |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1987 – 1990 | Doctorat en droit public Université Paris XI Sceaux Mention honorable |
| 1987 – 1989 | Maîtrise en administration fiscale Université Paris IX Dauphine |
| 1985 – 1987 | Maîtrise en droit public Université Paris XI Sceaux |
| 1985 – 1986 | Diplôme d'études supérieures en administration publique Institut international d'administration publique, Paris, France |
| 1978 – 1981 | Diplôme de droit Universidad Regiomontana- Monterrey, Nuevo León, Mexico |

Parcours professionnel

Février 2008 – actuellement : Procureur général responsable des questions fiscales

Bureau du Procureur général responsable des questions fiscales

- Avocat, Ministère des finances.
- Introduction de plaintes judiciaires devant le Bureau fédéral du Procureur pour crimes financiers et fiscaux, contrebande et crimes commis par des fonctionnaires publics.
- Représentation du Gouvernement fédéral devant la Cour suprême de justice du Mexique lors de procès constitutionnels intentés contre des lois et ces actes relatifs à la politique fiscale.
- Responsable du projet visant à créer un Bureau social du Procureur pour la défense des victimes de crimes.
- Récemment, responsable de la préparation et la négociation de l'initiative législative pour la prévention du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.
- Participation directe aux négociations pour la réforme constitutionnelle dans le domaine des droits de l'homme.

À deux reprises

Janvier 2007 - février 2008 et décembre 1994 – avril 2005

Conseiller juridique adjoint, *Bureau du conseiller juridique de la Présidence*

- Examen et approbation d'initiatives juridiques et constitutionnelles, notamment la réforme constitutionnelle visant à mettre en place un système accusatoire de justice pénale et étendre les droits des victimes et des suspects.
- Examen et approbation de projets de loi, d'accords présidentiels et de traités internationaux.
- Présentation de critères juridiques applicables à l'ensemble de l'administration publique fédérale.
- Participation à des consultations juridiques lancées par le Bureau de la présidence.

- Contribution à la rédaction de réformes constitutionnelles et juridiques, notamment la réforme globale des systèmes de la sécurité publique et de la justice, ainsi que la réforme pour la création du Conseil fédéral du système judiciaire et la mise en oeuvre de procédures constitutionnelles.
- Participation aux négociations sur la réforme constitutionnelle pour la reconnaissance de la compétence de la Cour pénale internationale et au processus de rédaction correspondant.

Mai 2005 – décembre 2006

Procureur général adjoint responsable des affaires judiciaires et internationales,
Bureau du Procureur général

- Responsable des opérations d'extradition et d'assistance judiciaire internationale.
- Responsable de la procédure judiciaire devant la Cour suprême de justice du Mexique concernant les critères nécessaires pour mettre en œuvre et observer les accords bilatéraux internationaux sur l'extradition, qui ont permis, en fin de compte, l'extradition de Succar Kuri vers le Mexique, ainsi que son procès et sa condamnation pour pédérastie et exploitation sexuelle d'enfants au Mexique. Cinq membres du groupe terroriste ETA ont été remis à l'Espagne sur la base de ces critères.
- Entre autres affaires importantes, gestion de l'extradition à partir de la Thaïlande de Thomas Franck White, qui était accusé d'abus sexuels sur des enfants.
- Plaidoirie au nom du Gouvernement mexicain lors du procès du frère de l'ancien président Raul Salinas de Gortari, obtention d'une condamnation et négociation du retour des ressources cachées en Suisse et au Royaume-Uni.
- Négociation de traités d'extradition avec la Suisse et la Chine, ainsi que d'un traité d'assistance mutuelle avec l'Espagne.
- Approbation des projets de déclarations du Procureur général lors de procédures constitutionnelles.
- Présentation d'arguments lors de procès fédéraux intentés par le Bureau du Procureur général représentant la Fédération, et réalisation d'un suivi.
- Président du comité de professionnalisation, responsable des carrières au sein de la police et du ministère, la priorité étant de dispenser aux fonctionnaires de police une éducation et une formation en matière de droits de l'homme.
- Participation à la préparation et à la négociation de la réforme constitutionnelle et juridique sur le trafic de stupéfiants.

Janvier 1992 – novembre 1994:

Directeur de la réglementation, *Ministère de l'éducation publique*

- Responsable de l'examen juridique de l'ensemble des lois et des documents émis par le Ministère.
- Préparation et mise en œuvre du système visant à décentraliser l'éducation nationale de base.
- Membre du groupe de rédaction et participant aux négociations relatives à la réforme constitutionnelle pour l'accès à l'éducation et visant à arrêter la nouvelle loi générale sur l'éducation.

Mars 1990 – décembre 1991

Directeur de la législation et de la réglementation,
Ministère de la planification et du budget

- Examen juridique du décret relatif aux dépenses budgétaires.
- Préparation de projets de lois, de décrets et de réglementations relevant de la compétence du Ministère

Février 1983 – mai 1985

Avocat fiscaliste, *Bureau du Procureur général responsable des questions fiscales*

- Représentation juridique pour le Gouvernement fédéral lors de procédures contentieuses portées devant la Cour fiscale fédérale.

- Représentation juridique lors de procès constitutionnels portés devant la Cour suprême de justice du Mexique.

Enseignement

| | |
|-------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actuellement | Professeur, droit administratif I Centro de Investigación y Docencia Económica (CIDE). |
| Actuellement | Professeur, master en administration publique Centro de Investigación y Docencia Económica (CIDE). |
| 1994 – 1997, 2001 | Professeur, structure juridique de l'État mexicain, master en administration publique Centro de Investigación y Docencia Económica (CIDE). |
| 1998 – 1999 | Professeur, cours de droit administratif Programme de formation des avocats fiscalistes du Internal Revenue Service (SAT). |
| 1990 – 1996 | Professeur, droit administratif et fiscal El Colegio de México. |
| 1984 – 1985 | Professeur, impôt sur le revenu Colegio Nacional para la Educación Profesional. |
| 1981 – 1983 | Professeur, droit fiscal I (partie générale) et droit fiscal II (litige fiscal) Universidad Regiomontana, Facultad de Contaduría. |

Autres

- Membre du comité consultatif, master en droit administratif Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM).
- Membre du comité consultatif, diplôme de droit
- Centro de Investigación y Docencia Económicas (CIDE).
- Intervenant lors de différents forums, séminaires, cours et conférences
- Universidad Nacional Autónoma de México (UNAM), Cámara de Diputados, Senado, Instituto Tecnológico Autónomo de México (ITAM), Internal Revenue Service (SAT), Federal District Department (DDF), Universidad Anáhuac.

Publications

- Puntos Finos, « No utilizar el amparo como instrumento de planeación fiscal », mai 2009, Núm. 166, Vol. XXV.
- « Entre la reforma energética y el amparo fiscal », Journal El Mundo del Abogado, N. 112, août 2008.
- « Equilibrio entre los Poderes Ejecutivo y Legislativo. Gobernabilidad: nuevos actores, nuevos desafíos », IBERGOB-MEXICO, Ed. Porrúa, Vol. II, Mexico 2002.
- « La Suprema Corte de Justicia como Tribunal Constitucional: su impacto en la Administración Pública Federal ». Séminaire : La Justicia Mexicana hacia el Siglo XXI. UNAM-Senado de la República, Mexico 1997.
- « La Justicia Constitucional en materia Político-Electoral ». Séminaire Defensa y Protección de la Constitución, UNAM 1997.
- « La Consejería Jurídica del Ejecutivo Federal ». Dans le recueil Fortalecimiento del Estado de Derecho. FENASEM, Mexico 1996.
- « La Desincorporación de Entidades Paraestatales: ¿Un retorno al Estado mínimo? » Mémoire du séminaire international Redimensionamiento del Estado, INAP 1987.

Distinctions honorifiques et prix

- Presea Isidoro Fabela al Mérito Público, décerné par la Federación Nacional de Abogados al Servicio de México, juillet 1997.
- Condecoración de Honor, en argent, prix décerné par le gouvernement de la République d'Autriche, août 2005.
- Il s'apprête à recevoir le prix de San Raymundo de Peña Fort, décerné par le Royaume d'Espagne. L'autorisation de recevoir le prix, délivrée par le Congrès, a été publiée au Journal officiel de la fédération le 24 janvier 2011.

Connaissances linguistiques Français (100 %), anglais (85 %)

15. Mindua, Antoine Kesia-Mbe (République démocratique du Congo)

[Original : français]

Note verbale

La Mission permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et a l'honneur de lui rappeler la teneur de la note verbale n° 130.04/00393/2011 du 20 juin 2011, par laquelle le Ministère des Affaires étrangères de la République Démocratique du Congo lui transmettait la candidature du Docteur Antoine Kesia-Mbe Mindua, au poste de juge à la Cour pénale internationale lors des élections qui se tiendront à New York, à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale du 12 au 21 décembre 2011.

La Mission permanente de la République Démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies voudrait, en appui de la note verbale susmentionnée, mettre à la disposition du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, les documents ci-après :

- Le curriculum vitae du Docteur Mindua (en anglais et en français) ;
- L'exposé de ses qualifications (en anglais et en français) ; et
- Sa déclaration de motivation (en anglais et en français).

* * *

Exposé des qualifications

Exposé détaillé présenté conformément au paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 de l'Assemblée des États Parties concernant la procédure de présentation des candidatures et d'élection des Juges de la Cour pénale internationale.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a décidé de présenter la candidature de son Excellence le Docteur Antoine Kesia-Mbe Mindua, actuellement juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye (TPIY) à un siège de juge à la Cour pénale internationale (CPI) lors des élections qui auront lieu durant la dixième session de l'Assemblée des États Parties, qui se tiendra à New York, du 12 au 21 décembre 2011 (article 36, 4) a) i)).

Le Juge Mindua est une personne jouissant d'une haute considération morale, connue pour son impartialité et son intégrité et réunissant les conditions requises en la République Démocratique du Congo pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires (article 36, 3) a)).

Quoique remplissant les conditions requises pour figurer sur les listes A et B, la candidature du Juge Mindua est présentée au titre de la liste A, qui comprend les noms des candidats ayant « une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat ou en tout autre qualité similaire » (paragraphe 3 b) i) et paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome).

Comme l'indique son curriculum vitae ci-joint, outre sa formation et ses qualités académiques internationalement reconnues en droit, le Juge Mindua dispose de l'expérience du procès pénal au niveau tant national qu'international (paragraphe 3, b) i)).

Le Juge Mindua est l'un des juristes les plus éminents de la République Démocratique du Congo et un juriste qualifié du système juridique romano-germanique. Pendant de nombreuses années, il s'est consacré au droit pénal et à la procédure pénale.

En effet, il dispose d'une maîtrise en droit privé et judiciaire ; ce qui implique l'étude sérieuse du droit pénal et de la procédure pénale. Par ailleurs, il continue à faire des recherches et à publier dans ce domaine. En plus du droit international public, il est professeur en droit pénal international à la Geneva School of Diplomacy and International Relations, University Institute (Genève).

Le Juge Mindua a eu largement le temps d'approfondir, par la pratique, ses connaissances en droit pénal et procédure pénale militaires alors qu'il était magistrat militaire stagiaire au Conseil de Guerre de garnison de Kinshasa-Gombe en la République Démocratique du Congo.

L'expérience du Juge Mindua en droit pénal et en procédure pénale est avérée au niveau international. Il a été juriste aux Chambres et au Greffe au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pendant presque cinq ans, à Arusha (Tanzanie). Ses activités au TPIY à La Haye depuis un peu plus de cinq années dans des procès compliqués montrent bien que le Juge Mindua est un grand praticien dans le domaine des procès pénaux internationaux relatifs à divers types de crimes.

Le Juge Mindua maîtrise également la problématique des violences faites aux femmes et aux enfants (article 36, paragraphe 8 b)). S'étant occupé sérieusement des crimes commis au Rwanda et en ex-Yougoslavie, il a naturellement l'expérience judiciaire de ces questions. Mais, il dispose aussi d'une connaissance particulière et avérée de ces violences suite entre autres à son mandat comme Vice-Président du Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à Genève, de 2005 à 2006. Et comme Représentant permanent de la RDC et Chef de délégation gouvernementale à la Commission/Conseil des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève, l'Ambassadeur Mindua a initié et/ou soutenu avec zèle de nombreuses résolutions condamnant les violences faites aux enfants (enlèvements, travail forcé, viols, enrôlement dans les forces armées, etc.).

Le Juge Mindua est un ardent défenseur de l'état de droit et du respect des droits de l'homme.

Il y a lieu de noter également que le Juge Mindua est pourvu d'une compétence avérée et d'une expérience étendue en droit international, droit humanitaire et droits de l'homme (article 36, paragraphe 5). Il est docteur en droit et est spécialiste des domaines susmentionnés. Il a enseigné ces matières à l'université en RDC, en Suisse et en France.

Le Juge Mindua est un diplomate hautement qualifié et distingué qui, pendant son mandat comme Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent de son Gouvernement auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève a plusieurs fois été Chef de sa délégation à la Commission/Conseil des droits de l'homme, initiant et défendant plusieurs importantes résolutions, considérées comme de véritables avancées dans la cause des droits de l'homme.

En résumé, le Juge Mindua possède « une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit humanitaire et les droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession qui présente un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour » (article 36, paragraphe 3) b) ii)).

Le Juge Mindua est détenteur de nombreux titres et distinctions académiques.

Le Juge Mindua parle couramment les deux langues de travail de la CPI à savoir le français et l'anglais en plus d'autres langues.

Le Juge Mindua est de sexe masculin, ressortissant de la République Démocratique du Congo (groupe des États d'Afrique) et n'a la nationalité d'aucun autre État.

* * *

Déclaration de motivation du Dr Antoine Kesia-Mbe Mindua, candidat juge de la Cour Pénale Internationale

Mon pays, la République Démocratique du Congo, a souffert récemment des affres de la guerre et il connaît encore, surtout dans les provinces de l'Est, des graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, notamment à l'encontre des femmes. Notre population est convaincue à présent que l'impunité demeure l'une des causes de ces violations à répétition. Reconnaisant l'importance de la justice criminelle internationale, surtout pour l'Afrique, mon pays a été le soixantième à ratifier le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale permettant ainsi son entrée en vigueur. Mon Gouvernement a consenti à transférer à l'Unité de détention de la Cour Pénale Internationale à La Haye ses ressortissants mis en cause par le Procureur. Ceux-ci forment

la majorité des détenus de la Cour Pénale Internationale. Mon Gouvernement collabore aussi très étroitement avec le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour l'arrestation des accusés et des suspects. Cependant, mon pays n'a jamais eu l'honneur de voir un(e) ressortissant(e) élu(e) comme juge de la Cour Pénale Internationale.

Personnellement, je suis croyant et ardent défenseur de l'État de droit. Je suis très attaché à l'idéal des droits de l'homme. C'est pourquoi, j'ai toujours été militant des droits humains sur les plans national et international. Mes études et ma carrière en témoignent dans une certaine mesure. Comme ancien juriste du TPIR à Arusha, j'ai personnellement participé à l'œuvre de justice en faveur du Rwanda. Actuellement, je contribue aussi au travail de justice et de réconciliation au bénéfice de l'ex-Yougoslavie en ma qualité de juge du TPIY. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a toujours encouragé mon engagement personnel ainsi que mes activités judiciaires internationales. Ma profonde conviction est que le droit, spécialement le droit international humanitaire, doit servir à protéger les plus vulnérables et que son application juridictionnelle est déterminante pour briser le cercle vicieux de la violence, par la fin de l'impunité.

Comme professionnel des cours et tribunaux criminels dans mon pays ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, et conformément à mes convictions personnelles, devenir juge de la Cour Pénale Internationale sera l'aboutissement logique de mon combat au service des faibles. Si je suis élu juge, j'apporterai une grande contribution au travail de cette haute juridiction dont je connais les maux que sont notamment la lenteur des procédures et son corollaire, les dépenses excessives, ainsi que son relatif discrédit actuel dans une certaine opinion. Mon expérience pratique dans les domaines judiciaire, militaire et diplomatique ainsi que mes connaissances théoriques s'y prêtent bien. Il est, en effet, important que le droit international (pénal et humanitaire) soit appliqué de manière diligente et responsable. La paix et le développement en dépendent.

Fait à La Haye, le 11 mai 2011
Dr Antoine Kesia-Mbe Mindua

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|-----------------------------------------------|
| Nom et prénom | Antoine Kesia-Mbe Mindua |
| Date et lieu de naissance | 31 décembre 1956, à Mushie |
| Nationalité | Congolaise (République démocratique du Congo) |
| Situation de famille | Marié |

Études et diplômes universitaires

| | |
|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1992-1995 | Doctorat en droit international public (Genève). Thèse consacrée aux organisations internationales, aux interventions armées et aux droits de l'homme. |
| 1990-1992 | Diplôme d'études supérieures en droit international public (Genève). |
| 1989-1990 | Diplôme d'études approfondies en droit communautaire européen (Nancy, France) |
| 1989-1990 | Diplôme en droit international et en droit comparé des droits de l'homme (Strasbourg, France). |
| 1988-1990 | Diplôme d'études supérieures en politique et droit européens (Nancy, France). |
| 1976-1982 | Graduat et maîtrise en droit privé et en droit pénal (Kinshasa). |

Expérience professionnelle

Expérience judiciaire et juridique

| | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| De 2006 à ce jour | Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye (Pays-Bas). |
| 1997-2001 | Fonctionnaire à l'Organisation des Nations Unies, juriste et chef du Groupe des audiences au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) (Arusha, Tanzanie). |

| | |
|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1985-1988 | Représentant adjoint et conseiller juridique du Vice-Premier Ministre et Ministre des droits et des libertés des citoyens (Kinshasa). |
| 1983-1985 | Juriste auprès de la Garde civile et conseiller juridique adjoint au Bureau du Président de la République (Kinshasa) |
| 1981-1982 | Magistrat militaire stagiaire, procureur militaire adjoint à la Cour martiale de Kinshasa (Kinshasa-Gombe). |

Expérience diplomatique

| | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2001-2006 | Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République démocratique du Congo auprès de la Confédération suisse à Berne. Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève et à Vienne. Gouverneur du Fonds commun pour les produits de base pour la République démocratique du Congo (Amsterdam, Pays-Bas). |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Expérience dans les domaines de l'enseignement et de la recherche

| | |
|-------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| De 2009 à ce jour | Chargé de cours extérieur à l'Institut international des droits de l'homme de l'Université de Strasbourg (France). |
| De 2006 à ce jour | Professeur de droit international public et de droit pénal international à la <i>Geneva School of Diplomacy and International Relations, University Institute</i> (Genève, Suisse). |
| 1999-2006 | Chargé de cours extérieur à l'Université de Genève (Programme plurifacultaire ACTION HUMANITAIRE) pour le droit international public et le droit international humanitaire. |
| 1995-1996 | Chercheur à la faculté de droit de l'Université de Genève. |
| 1982-1988 | Professeur de droit civil et de droit commercial à l'École de commerce de l'Université de Gombe (Kinshasa-Gombe). |
| 1982-1983 | Instructeur pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales auprès de la Garde civile (Kinshasa-Maluku, RDC). |

Autres fonctions dans des contextes multilatéraux

| | |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2005-2006 | Vice-Président du Comité exécutif du Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) (Genève, Suisse). |
| Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2005 | Président (au niveau des ambassadeurs) du Groupe des 77 et de la Chine (Genève). |
| Du 1 ^{er} octobre 2004 au 31 janvier 2005 | Coordonnateur (au niveau des ambassadeurs) du Groupe des 21 à la Conférence des Nations Unies sur le désarmement (Genève). |

Compétences professionnelles

Compétences universitaires et scientifiques

J'ai enseigné le droit durant des années à l'École de commerce de l'Université de Kinshasa-Gombe et j'ai été chercheur à l'Université de Genève, où j'ai également enseigné le droit pénal international et le droit international humanitaire en tant que chargé de cours extérieur. Actuellement, je suis chargé de cours extérieur à l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg et professeur à la Geneva School of Diplomacy and International Relations (Genève).

Mes domaines de recherche sont les suivants : droit international public, droit pénal international, droit international humanitaire, droits de l'homme, organisations internationales, emploi de la force armée, coopération Europe / pays en développement, droits de l'enfant, genre, etc.

Compétences judiciaires, juridiques et administratives

En tant que magistrat militaire à la Cour martiale de Kinshasa, j'ai exercé les fonctions de procureur et de juge. J'ai également travaillé comme juriste au Tribunal pénal international pour le Rwanda, où j'ai notamment été chargé de la conduite des procès, des audiences et des appels. À présent, j'exerce les fonctions de juge de première instance au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

J'ai siégé dans plusieurs procès dont l'un des plus complexes de l'histoire du Tribunal. Je connais parfaitement les rouages de la justice internationale.

J'ai été conseiller juridique du Vice-Premier Ministre et Ministre des droits de l'homme à Kinshasa. Ayant étudié le droit administratif, j'ai occupé plusieurs postes d'administration et d'encadrement, tels que Chef de mission diplomatique à Berne et à Genève pendant deux mandats successifs.

J'ai une bonne connaissance des questions relatives au personnel dans le système des Nations Unies. En tant qu'administrateur responsable de la Section de l'administration judiciaire au TPIR, j'ai également été chargé de questions d'administration et d'encadrement.

Compétences diplomatiques et connaissance des affaires internationales

Les multiples stages que j'ai effectués dans le système des Nations Unies m'ont permis d'acquérir une parfaite connaissance du mécanisme de la diplomatie multilatérale et du système des Nations Unies lui-même. Je maîtrise bien évidemment toutes les questions concernant les droits de l'homme et je suis habitué aux conférences internationales.

Dans le cadre de mes activités de juriste au TPIR, je me suis souvent rendu dans des pays étrangers pour représenter cette haute juridiction internationale. Mes fonctions ont consisté à fournir des documents judiciaires (mandats d'arrêt, ordonnances de transfèrement et autres ordonnances) à des représentants de gouvernements (ministres des affaires étrangères, ministres de la justice, procureurs généraux, procureurs principaux et préfets de police), à négocier avec des États le transfèrement des personnes accusées ou soupçonnées par le Tribunal et à faire venir les détenus au siège du Tribunal à Arusha. Je connais bien les questions liées aux négociations et aux accords entre le Tribunal et le Gouvernement hôte tanzanien. J'ai naturellement acquis une très grande expérience de la rédaction de lettres concernant ces questions.

En tant qu'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de mon pays auprès de la Confédération suisse à Berne, j'ai pratiqué quotidiennement la diplomatie bilatérale. En outre, mes anciennes fonctions de Chef de mission diplomatique et de Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève et à Vienne, ainsi que mon élection au poste de Coordinateur du Groupe des 21 à la Conférence de Désarmement de l'ONU, mon mandat de Président du Groupe des 77 et de la Chine pour un an, et celui de Vice-Président du Comité exécutif du programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, m'ont permis de bien connaître la diplomatie multilatérale, source de rencontres et de coopérations fructueuses. Je crois fermement à la richesse de la diversité culturelle.

Aptitude éprouvée à la rédaction

Mes analyses juridiques et politiques, ma correspondance et les rapports que je rédige en français et en anglais témoignent d'un très haut niveau d'expression écrite. Au Tribunal pénal international pour le Rwanda, j'ai participé plusieurs fois à la rédaction de décisions et d'arrêts. En qualité de chef de missions diplomatiques, j'ai démontré chaque jour mes capacités de rédaction dans le contexte de forums internationaux tenus à Berne et à Genève.

Participation à des conférences internationales

| | |
|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 12-16 avril 2006 | Chef de la délégation gouvernementale à la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine (Nairobi, Kenya) |
| 13-18 décembre 2005 | Chef adjoint de la délégation gouvernementale à la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Hong Kong, Chine) |

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21-23 novembre 2005 | Chef de la délégation gouvernementale à la Conférence des Ministres du commerce de l'Union africaine sur les produits de base (Arusha, Tanzanie) |
| 14 mars - 22 avril 2005 | Chef de la délégation gouvernementale à la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme (Genève) |
| 18-22 janvier 2005 | Chef de la délégation gouvernementale à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Kobé, Japon) |
| 29 novembre - 3 décembre 2004 | Chef adjoint de la délégation gouvernementale à la première Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Sommet de Nairobi pour un monde sans mines) |
| 9-13 juillet 2004 | Chef de la délégation gouvernementale aux Conférences des Ministres du commerce des pays ACP et du G90 (Grand Baie, Maurice) |
| 13-18 juin 2004 | Chef adjoint de la délégation gouvernementale à la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (São Paulo, Brésil) |
| 15 mars - 23 avril 2004 | Chef de la délégation gouvernementale à la soixantième session de la Commission des droits de l'homme (Genève) |
| 10-14 septembre 2003 | Chef adjoint de la délégation gouvernementale à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce(OMC)(Cancún, Mexique) |
| 17 mars - 25 avril 2003 | Chef de la délégation gouvernementale à la cinquante-neuvième session de la Commission des droits de l'homme (Genève) |
| 4-5 novembre 2002 | Chef de la délégation gouvernementale à la Conférence ministérielle sur le système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley (Interlaken, Suisse) |
| 23 septembre- 1 octobre 2002 | Chef de la délégation gouvernementale à la trente-septième série de réunions des Assemblées des États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) (Genève) |
| 16-20 septembre 2002 | Chef de la délégation gouvernementale à la quatrième Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Genève) |
| 5-7 août 2002 | Chef de la délégation gouvernementale à l'Atelier régional sur le Programme de Doha pour le développement, organisé à l'intention des négociateurs commerciaux par le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) (Nairobi) |
| 30-31 mai 2002 | Chef de la délégation gouvernementale au séminaire organisé conjointement par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), le Secrétariat du Commonwealth et le Secrétariat du Groupe ACP sur les « aspects multilatéraux de l'Accord de Cotonou » (Bruxelles) |
| 28-29 mai 2002 | Chef de la délégation gouvernementale au Séminaire sur le programme de travail de Doha et les priorités pour la francophonie (Paris) |
| 13-17 mai 2002 | Chef de la délégation gouvernementale à la Conférence internationale sur les politiques de migration dans les pays d'Afrique de l'Est, de la corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs, organisée par le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales avec le concours du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche |

- (UNITAR), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (Nairobi)
- 29 avril-2 mai 2002 Chef de la délégation gouvernementale à la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, tenue au Centre de conférence des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok
- 18 mars-26 avril 2002 Chef de la délégation gouvernementale à la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme (Genève)

Participation à des séminaires, ateliers et colloques

- 3 mai 2002 Participation au séminaire inaugural de l'Institut international du commerce et du développement sur « l'ordre du jour économique international et la cohérence des finances, du commerce, des investissements, des technologies et du développement », tenu à l'Université Chulalongkorn de Bangkok
- 19-22 octobre 1998 Participation à l'atelier organisé par le Département des ressources humaines sur le classement des emplois (Arusha)
- 21-25 septembre 1998 Participation à l'atelier organisé par le Département des ressources humaines sur la définition des emplois (Arusha)
- 1-9 juin 1998 Participation à la cinquième session plénière des juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda, y compris les juges de la Chambre d'appel de La Haye. Au cours de cette session, les participants ont examiné et adopté des modifications portant sur les principaux textes juridiques régissant le fonctionnement du Tribunal et la procédure suivie
- 20-22 octobre 1997 Participation à un séminaire sur le droit international humanitaire organisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à l'intention des juges et des juristes du Tribunal pénal international pour le Rwanda (Arusha)
- 1-5 juin 1997 Participation à la quatrième session plénière des juges des deux Chambres de première instance et de la Chambre d'appel du Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha. Au cours de cette session, les participants ont examiné et adopté des modifications portant sur les principaux textes juridiques régissant le fonctionnement du Tribunal et la procédure suivie
- 1995-1996 Stage au Centre pour les droits de l'homme, à Genève. Je connais bien tous les mécanismes de l'ONU et d'autres organisations internationales ayant trait aux droits de l'homme
- Octobre 1995 Participation à un colloque organisé par la faculté de droit de l'Université de Genève sur « les Nations Unies et le droit international humanitaire », à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à Genève
- Août, septembre et octobre 1989 Stage dans le domaine des droits de l'homme à l'Organisation internationale du Travail, au Centre pour les droits de l'homme et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à Genève
- Août 1989 Stage dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme au Comité international de la Croix-Rouge, à Genève

Autres stages de formation

- Septembre 1996 Stage de perfectionnement en anglais à l'Anglo World Centre (Oxford, Angleterre)

- Février-octobre 1982 Stage de formation militaire spéciale au Centre d'entraînement commando de Kota-Koli (Congo)
- Octobre 1975-
juillet 1976 Instruction religieuse au Grand séminaire régional Saint-Robert-Bellarmin de Mayidi (Congo) : études philosophiques et religieuses

Prix, certificats et bourses universitaires

Prix et certificats universitaires

- Prix Bellot 1996 à Genève : médaille attribuée à la meilleure thèse de doctorat de l'Université de Genève.
- Certificat des Amis de Saint-Justin, Genève, 1993.

Bourses universitaires

- Bourse de la Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny, Genève, 1995.
- Bourse de l'Œuvre Saint-Justin de Fribourg (Suisse), 1990-1994.
- Bourse Hans Wilsdorf (Montres Rolex), Genève, 1992.

Travaux de recherche

Travaux universitaires

- La peine de mort dans le droit pénal zaïrois, mémoire de licence, Kinshasa, 1979.
- L'autorité parentale dans le droit civil et le droit coutumier zaïrois, mémoire de maîtrise, Kinshasa, 1982.
- Les droits de l'homme dans les relations entre la Communauté économique européenne (CEE) et les pays ACP, thèse de troisième cycle, Nancy, 1990.
- Les interventions armées en Iraq, en Somalie et au Libéria, thèse de troisième cycle, Genève, 1992.
- Les organisations internationales, les interventions armées et les droits de l'homme, thèse de doctorat, Genève, 1995.

Principales publications

- « The African Charter of Human and Peoples' Rights in the face of the Pluralist Democracy », La voix des sans-voix, Le Trimestriel des droits de l'homme, avril-juin 1991, n° 1, p. 101 à 112, Paris.
- « De la légalité de la "zone de sécurité française" au Rwanda », Afrique 2000, Revue africaine de politique internationale, trimestriel, no 18, juillet-août-septembre 1994, p. 19 à 26.
- « L'ONU face aux coups d'État militaires et aux gouvernements non démocratiques », R.A.D.I.C., tome 6, n° 2, 1994, p. 209 à 234, Londres.
- « Intervention armée de la CEDEAO au Libéria : illégalité ou avancée juridique? », R.A.D.I.C., juin 1995, tome 7, n° 2, p. 257 à 283, Londres.
- « Subject Matter Index », dans The United Nations and the International Humanitarian Law, publié sous la direction de Luigi Condorelli, d'Anne-Marie La Rosa et de Sylvie Scherrer, Pédone éd., Paris, 1995, p. 475 à 506.
- « Normes péremptoires du droit international et État de droit en Afrique », R.A.D.I.C., tome 10, n° 2, 1998, p. 216 à 243, Londres.
- Tribunal pénal international pour le Rwanda, Recueil des ordonnances, décisions et arrêts 1995-1997, publié sous la direction d'Éric David, de Pierre Klein et d'Anne-Marie La Rosa, avec la collaboration de Jean-Pelé Fometé et d'Antoine K.-M. Mindua et le concours de Catherine Denis et de Véronique Parquet, et sous les auspices du Centre de droit international de l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles, Bruylant, 2000.
- « The Immunity of Heads of State and Government in International Criminal Law », publié sous la direction de Chile Eboe-Osuji, Martinus Nijhoff Publishers, Leiden, Boston, 2010, p. 729 à 748.

Affiliations

- 1981-1982 Représentant de l'Union des étudiants de l'Université de Kinshasa, élu parmi 9 000 membres de l'Assemblée (Kinshasa).
- 1990-1993 Président de l'Association interreligieuse (réunissant des chrétiens, des musulmans, des juifs et des bouddhistes notamment) de Saint-Justin (Genève).
- Depuis 1990 Membre du Comité international pour le respect et l'application de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (Paris et Genève).
- Depuis 1994 Membre de la Société africaine de droit international et comparé (Londres).
- Depuis 1995 Membre de la très prestigieuse Société académique de Genève.
- Depuis 1997 Membre distingué de l'Association des Congolais d'Arusha (Tanzanie).
- Depuis 2010 Membre de l'Assemblée générale de l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg.

Langues

Français, anglais, lingala, kikongo, kinunu, kiswahili et latin.

* * *

16. Morrison, Howard (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade de Sa Majesté britannique présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et, en référence à la note ICC-ASP/10/S/04 de ce dernier, en date du 7 février 2011, a l'honneur d'informer le Secrétariat que le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord désigne, par la présente, le juge Howard Morrison, conseil de la Couronne (QC), comme candidat à l'élection de juge de la Cour pénale internationale, pour les élections qui se tiendront durant la dixième session de l'Assemblée, à New York, du 12 au 21 décembre 2011.

Le juge Morrison QC est désigné pour cette élection en vertu de l'alinéa (a) (i) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, lequel établit la procédure de désignation des candidats aux plus hautes fonctions judiciaires en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord. Le Royaume-Uni a assuré la transparence lors de sa procédure de sélection et inclu la parution d'avis de poste et la création d'un jury de sélection réunissant de hauts responsables et des représentants des instances judiciaires d'Angleterre et du Pays de Galles, du Département de la Justice d'Irlande du Nord, du gouvernement écossais, du Ministère de la Justice et du Bureau du Commonwealth.

Le juge Morrison QC est désigné pour figurer à la liste A, laquelle couvre les candidats qui ont une compétence reconnue dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que l'expérience nécessaire du procès pénal, que ce soit en qualité de juge, de procureur ou d'avocat, ou en toute autre qualité similaire.

Conformément à l'alinéa (a) (i) à (iii) du paragraphe 8 de l'article 36, le juge Morrison QC est un candidat de sexe masculin qui représentera le système de droit commun et le groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Sa langue maternelle est l'anglais.

La déclaration préparée en vertu de l'alinéa (a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, ainsi que le curriculum vitae du juge Morrison QC, sont joints à la présente note.

Déclaration de compétence

Déclaration présentée en vertu de l'alinéa (a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et du paragraphe 6 de la résolution de l'Assemblée des États Parties sur les modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la Cour (ICC-ASP/3/Res.6).

Le juge Morrison est exceptionnellement qualifié pour siéger en tant que juge à la Cour pénale internationale, du fait de sa vaste expérience judiciaire et de ses compétences approfondies dans le domaine de la justice pénale internationale. En sa qualité de juge hautement respecté du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, il est actuellement affecté au procès de Radovan Karadzic. Avant cette attribution, il a représenté des inculpés dans un certain nombre de procès à haut profil, devant les Tribunaux des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ; ces affaires ont inclu le verdict en appel du camp de Celebici et les procès de Dragan Nikolic et de Justin Mugenzi. Le juge Morrison est également un membre fondateur de l'Association des conseils de la défense du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, et un participant actif du Comité du Règlement. Son expérience directe très étendue, sa connaissance approfondie des questions de droit pénal international et ses compétences reconnues pour le travail efficacement mené avec ses collègues des juridictions civiles ou ordinaires sont autant d'atouts essentiels pour la mission de la Cour pénale internationale.

Le juge Morrison bénéficie d'une vaste expérience judiciaire de 21 ans acquise dans un grand nombre de juridictions, tant au niveau national qu'international.

Il est reconnu dans le monde comme expert en droit pénal international, en droit humanitaire international et en droit international relatif aux droits de l'homme. Il a assuré des cours et des conférences dans de nombreuses universités et réunions, notamment en Allemagne, en Australie, en Croatie, à Dubaï, en Égypte, aux États-Unis, en Italie, en Jordanie et aux Pays-Bas. Il est professeur invité pour un certain nombre de chaires et l'auteur de multiples articles sur le droit pénal international. Ses liens avec la Cour pénale internationale sont de longue date puisqu'il a participé aux Commissions préparatoires sur le Statut de Rome, au nom de l'Association internationale des avocats de la défense. Il a également travaillé à maintes reprises au Moyen-Orient sur des questions de droit international.

Renseignements personnels

| | |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Nom | Juge Howard Morrison, QC |
| Date de naissance | 20 juillet 1949 |
| Diplômes universitaires | LL.B de l'Université de Londres, Inns of Court School of Law |
| Admission au Barreau | Gray's Inn – 1977 |
| Magistrat | 2008 |
| Nationalité | Britannique |

Fonctions actuelles

Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (Nations Unies)

Fonctions précédentes

- Magistrat résident puis Premier magistrat des Fidji et, concurremment, magistrat principal des Tuvalu, avec des compétences judiciaires similaires à celles d'un magistrat itinérant et d'un coroner au Royaume-Uni.
- Procureur général ad hoc pour Anguilla.
- Membre des Comités sur les relations raciales et l'égalité des chances du conseil britannique de l'Ordre des Avocats.
- Rapporteur adjoint auprès de juridictions pénales, civiles et familiales.
- Professeur / formateur en plaidoirie pour Gray's Inn.
- Rapporteur auprès de juridictions pénales, civiles et familiales.
- Défenseur auprès des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda (Nations Unies).
- Juge itinérant pour les affaires pénales et civiles.
- Juge principal pour les zones de souveraineté à Chypre.
- Magistrat auprès de Gray's Inn.
- Juge au Tribunal spécial pour le Liban.

Carrière professionnelle

| | |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2009 – à ce jour | Juge au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (Nations Unies). Nommé, notamment, juge de première instance au procès de Radovan Karadzic, pour les accusations de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre. |
| 2009 | Juge au Tribunal spécial pour le Liban, sur nomination du Secrétaire général des Nations Unies. |
| 2008 | Juge principal pour les zones de souveraineté à Chypre. Magistrat élu auprès de Gray's Inn. |
| 2007 | Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (CBE) pour services rendus au droit international. |
| 2004 | Juge itinérant pour les affaires pénales et civiles, avec obtention de la totalité des autorisations applicables à un juge itinérant et à un juge pénal, y compris les cas de première catégorie. |
| 2001 | Nommé procureur de la Couronne |
| 1998 – 2004 | Défenseur auprès des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda (Nations Unies). Assure la défense dans un certain nombre de cas à haut profil impliquant |

| | |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | des allégations de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et de génocide. |
| 1998 | Rapporteur auprès de juridictions pénales, civiles et familiales. |
| 1993 – à ce jour | Professeur / formateur en plaidoirie pour Gray's Inn. |
| 1993 | Rapporteur adjoint auprès de juridictions pénales, civiles et familiales. |
| 1990-1998 | Membre des Comités sur les relations raciales et l'égalité des chances du conseil britannique de l'Ordre des Avocats. |
| 1988 | Procureur général ad hoc pour Anguilla, chargé de pouvoirs spécifiques pour la mise en application de la législation antidrogue. Admis au Barreau de la Cour suprême des Caraïbes orientales. |
| 1986-1988 | Magistrat résident puis Premier magistrat des Fidji et, concurrentement, magistrat principal des Tuvalu, avec des compétences judiciaires similaires à celles d'un magistrat itinérant et d'un coroner au Royaume-Uni. Admis au Barreau des Fidji. Officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE) pour services rendus à la magistrature des Fidji lors des coups d'État militaires. |
| 1977-2004 | Exerce au tribunal d'arrondissement de Midland et Oxford, puis au tribunal d'arrondissement de Midland, essentiellement pour des affaires pénales réparties, à parts égales, entre la poursuite et la défense. Procureur pour le Service des poursuites de la Couronne, le Service britannique des douanes et accises et l'Office des fraudes graves. |
| 1975 | Travaille au Malawi et en Zambie pour le placement de volontaires médicaux et ingénieurs. |

Autres activités professionnelles de 2000 à ce jour

- Délégué auprès des Commissions préparatoires des Nations Unies pour le Statut de Rome, au Siège des Nations Unies, à New York, pour les questions de défense (2001-2002)
- Conseiller en droit international auprès de juges et juristes irakiens
- Membre du Conseil consultatif de l'OUP Journal of International Criminal Justice (Revue de l'Oxford University Press sur la justice pénale internationale)
- Professeur et conférencier régulier sur les questions de droit pénal et humanitaire international et de droit relatif aux droits de l'homme.
- Détenteur de la chaire de professeur invité Redlich à l'Université Monash
- Chercheur invité à l'Université VU d'Amsterdam.
- Chercheur invité à la Scuola Superiore de l'Université de Catane, en Sicile
- Juge théorique à l'Université de Leiden
- Membre du Groupe consultatif d'experts de l'Université d'Amsterdam sur les procédures pénales internationales
- Juge théorique du Réseau de droit pénal international de la Cour pénale internationale
- Membre de l'Institut britannique de droit international et de droit comparé
- Membre de l'Association des juges et magistrats du Commonwealth
- A assuré des cours de formation en plaidoyer spécialisé pour des avocats en Afrique du Sud, par le biais de Gray's Inn.

Publications

Le juge Morrison est l'auteur de nombreux articles et papiers sur les cours internationales et le droit pénal international, parus dans divers publications et périodiques, notamment deux chapitres, l'un sur l'indépendance judiciaire, dans « Essays on ICTY Practice and Procedure in Honour of Judge Kirk McDonald », pour IHL Series 2000, et l'autre sur la défense des génocidaires présumés, dans « The UN Genocide Convention : A Commentary », pour l'OUP 2009.

Langues

- Anglais : courant (langue maternelle).
- Français : excellent (lu et parlé).

17. Nouhou , Hamani Mounkaila (Niger)

[Original : français]

Note verbale

La Mission Permanente du Niger auprès des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale, et en référence à sa note verbale n°ICC-ASP/10/S/04 du 07 février 2011, a l'honneur de l'informer de la décision du Gouvernement nigérien de présenter la candidature de Monsieur Nouhou Hamani Mounkaila, magistrat, au poste de juge à la Cour au titre de la Liste A.

Le curriculum vitae de l'intéressé est joint à la présente.

* * *

Exposé des qualifications

Cet exposé est présenté conformément à l'article 36, paragraphe 3. Alinéas a), b) et c), paragraphes 4 et 5 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 6 de la résolution ICC-ASP/3/Res.6 pour indiquer de manière détaillée les qualités du Juge Nouhou Hamani Mounkaila candidat du Niger aux fonctions de Juge de la Cour pénale Internationale.

Avec 22 ans d'expérience dans le corps judiciaire, il a occupé tous les postes de la chaîne pénale : poursuite, instruction et jugement.

Il a été successivement :

- Juge d'instruction (fonction d'investigations en vue de réunir les éléments à charge et à décharge) ;
- Président de Section de Tribunal (fonction de jugement) ;
- Procureur de la République (fonction de poursuite des infractions) ;
- Conseiller à la Cour d'Appel (fonction de jugement des affaires en appel et des affaires criminelles aux assises) ;
- Conseiller à la Cour Suprême à la Chambre judiciaire (pourvoi en cassation dans des affaires correctionnelles et criminelles notamment).

A plusieurs reprises le Juge Nouhou Hamani Mounkaila a été nommé à la Haute Cour de Justice (1991, 2003 et 2008) et à la Cour de Sûreté de l'Etat (1992) en tant que Juge d'instruction.

Cumulativement avec ses fonctions de Président de Chambre à la Cour des comptes, il a en charge la coordination de la Section Magistrature de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) où il s'occupe en outre du module de la formation des magistrats en droits de l'homme en tant que coordonnateur du groupe de rédaction du manuel de formation des magistrats nigériens en droits de l'homme.

Le Juge Nouhou Hamani Mounkaila a deux centres d'intérêts qui sont d'abord la corrélation entre les droits de l'homme et les activités judiciaires, ensuite la bonne gouvernance financière volet infractions économiques et financières.

Sa langue de travail est le français.

Il est Chevalier de l'ordre du mérite du Niger suivant décret n° 99-526/PRCN/CHAN du 21 décembre 1999.

Jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et son intégrité, Nouhou Hamani Mounkaila présente à maints égards les qualifications juridiques et professionnelles et les qualités humaines requises pour occuper le poste de juge de la Cour Pénale Internationale.

La République du Niger présente sa candidature au titre de la Liste A.

* * *

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|----------------------------------|
| Nom | Nouhou Hamani |
| Prénom | Mounkaila |
| Date et lieu de naissance | 20 novembre 1962 à Niamey, Niger |
| Langue(s) de travail | Français |
| Situation de famille | Marié, père de 3 enfants |

Situation/fonction actuelle

Président de la 1ère Chambre de la Cour des Comptes avril 2010. Coordonnateur de la section Magistrature de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) de Niamey, février 2010.

Principales activités professionnelles exercées

| | |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juin 2003 - avril 2010 | Conseiller à la cour Suprême plus spécialement rattaché à la Section pénale de la Chambre judiciaire et à la Chambre des comptes et de discipline budgétaire. |
| Septembre 2000-juin 2003 | Conseiller à la Cour d'Appel de Niamey. |
| Mars 2000-septembre 2000 | Procureur de la République près le Tribunal de Niamey. |
| Août 1999-mars 2000 | Premier Substitut général près la Cour d'Appel de Zinder. |
| 1996-1999 | Procureur de la République près le Tribunal de Zinder. |
| 1994-1996 | Président du Tribunal Section de Tillabery. |
| 1989-1994 | Juge d'instruction au Tribunal de Niamey. Juge d'instruction à la Cour de Sûreté de l'Etat 1992 |
| 1990, 2003, 2007 | Juge d'instruction à la Haute Cour de Justice. |

Etudes et formations

| | |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1988-1989 | Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) Paris, France : Diplôme de Magistrat avec mention Excellent. |
| 1982-1986 | Université de Niamey, FSEJ (Faculté des Sciences économiques et juridiques) : Diplôme de Maîtrise en Droit privé. |
| 1998 | Paris (France), Institut international d'administration publique : Administration et protection des droits de l'homme. |
| 1999 | Rome (Italie), IDLO : Institut International de Droit du Développement : Prévention juridique et traitement judiciaire de la corruption. |
| 2000 | Etats-Unis d'Amérique : Etat de droit et magistrature indépendante. |
| 2002, 2004, 2009 | Proto Novo (Bénin), ERSUMA : Formation des formateurs en Droit OHADA. |
| 2006 | ENAM de Niamey : Cellule de perfectionnement et de recyclage : Formation avancée des formateurs de la section magistrature et de la section judiciaire des greffiers. |
| 2008 | ENA/PARIS : Contrôle-Evaluation-Audit de la dépense publique. |
| Avril 2009 | Institut International des Droits de L'Homme René Cassin Strasbourg : Détention et droit international des Droits de l'Homme. |

Autres activités dans le domaine des droits de l'homme**Activités de formation menées pour le compte de**

- ANDDH (Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme)
- Comité Armée et Démocratie
- IDDH (Institut danois des Droits de l'Homme) (Coordonnateur du manuel de formation des magistrats en Droits de l'Homme)
- Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

2007, 2008, 2009 Représentant du Niger aux conférences annuelles des
Commissaires à la protection de la vie privée et des données
personnelles.
Jusqu'en avril 2010 Point focal de l'Association des Hautes Juridictions de Cassation
ayant le français et partage : AHJUCAF.

* * *

18. Serghides, George A. (Chypre)

[Original: anglais]

Note verbale

L'Ambassade de la République de Chypre présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et a l'honneur lui annoncer que le Gouvernement de la République de Chypre a décidé de présenter la candidature du Dr. George Serghides à un poste de juge de la Cour pénale internationale lors des élections qui se tiendront à la dixième session de l'Assemblée des États Parties au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York du 12 au 21 décembre 2011.

La candidature du Dr. George A. Serghides a été retenue aux termes du paragraphe 4 (a) (i) et (ii) de l'article 36 du Statut de Rome. Dr. Serghides est une personne jouissant d'une haute considération morale, connu pour son impartialité et intégrité, et réunit les conditions requises à Chypre pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

Bien que Dr. Serghides remplisse les conditions nécessaires pour être inscrit tant sur la liste A que sur la liste B, sa candidature est retenue pour inscription sur la liste A aux termes du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome ; il est un candidat du Groupe des États d'Asie.

Dr. Serghides satisfait aux exigences évoquées dans les alinéas (i) et (ii) du paragraphe 3(b) de l'article 36 du Statut de Rome, comme l'atteste son curriculum vitae. Il a une excellente connaissance du grec et de l'anglais, et il parle couramment ces deux langues conformément aux conditions requises au paragraphe 3(c) de l'article 36, tout en ayant l'expertise prévue au paragraphe 8 (b) de l'article 36 du Statut de Rome.

Dr. Serghides est un ressortissant de la République de Chypre, et il n'a la nationalité d'aucun autre État.

Le document détaillé préparé conformément au paragraphe 4 (a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le curriculum vitae du Dr. George A. Serghides sont joints en fichier.

* * *

Déclaration de compétence

Exposé présenté conformément au paragraphe 4(a) de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et au paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée des États Parties relative à la procédure de désignation des candidatures et d'élection des juges de la Cour pénale internationale.

A. 1. Le Dr. George A. Serghides satisfait aux exigences du paragraphe 3 (a) de l'article 36 du Statut de Rome.

Il jouit d'une haute considération morale et est connu pour son impartialité et son intégrité, et réunit les conditions requises en Chypre pour l'exercice des plus hautes fonctions judiciaires.

En 2007, Dr. Serghides a été élu par Chypre comme l'un de ses trois candidats au poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme.

2. Dr. Serghides remplit les conditions tant des alinéas (i) et (ii) que du paragraphe 3 (b) de l'article 36 du statut de Rome, comme il ressort de son curriculum vitae.

Dr. Serghides est plusieurs fois docteur en droit puisqu'il est titulaire de trois doctorats en droit (Ph.D.). Il a été avocat praticien pendant 5 années, intervenant devant tous les tribunaux et cours de Chypre, y compris la Cour suprême, dans tous types de juridictions civiles, pénales et administratives. Dr. Serghides est juge depuis plus de 21 ans. Il a rempli les fonctions de juge du tribunal des affaires familiales en Chypre pendant huit ans et demi, et de Président d'un Tribunal des affaires familiales pendant ces dernières 13 années. Il est juge du Réseau international de La Haye depuis plus de 11 ans et juge de liaison pour Chypre dans le Réseau judiciaire européen pour les affaires civiles et commerciales. Il est également universitaire, puisqu'il enseigne actuellement le droit, est examinateur à

l'Université de Chypre et a auparavant exercé cette activité auprès de la Commission du Barreau de Chypre et au Collège de Chypre dont il a dirigé la section de droit. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles de droit et éditeur de la série « *Studia Juris Cyprii* ». Il participe aux Groupes de travail du Conseil de l'Europe sur l'adoption de normes européennes en matière de droit des affaires familiales et de droit des successions.

Dr. Serghides a une grande expérience pratique et universitaire du droit pénal et de la procédure pénale. Juriste, il est familiarisé avec les systèmes du droit romain germanique et du droit anglo-saxon, y compris le droit pénal et la procédure pénale. Il a étudié le droit pénal grec, la procédure pénale et la criminologie à l'Université d'Athènes avec mention « très honorable » dans ces disciplines ainsi que pour son LL.B. et ses deux doctorats grecs. Il a réussi les examens du barreau de Chypre avec la note la plus élevée dans toutes les disciplines, y compris le droit et la procédure pénale Chypriote. Il a suivi des cours d'études juridiques anglo-chypriotes sur le droit pénal et la procédure pénale chypriotes et anglais, organisés par le Conseil d'enseignement du droit (dont le Dr. Serghides a été secrétaire) et l'Université de Leicester. Pendant quatre ans, Dr. Serghides a enseigné le droit pénal anglais auprès d'un institut d'enseignement supérieur de Chypre, dont il a également été directeur de la section de droit. Dans cet institut, il a également enseigné le système juridique anglais et le droit anglais de l'entreprise. Il a enseigné le droit chypriote des affaires familiales à la Commission du barreau de Chypre et au Conseil chypriote d'enseignement du droit, et enseigne actuellement le droit des affaires familiales et le droit des successions à l'Université de Chypre.

Avocat praticien pendant cinq années, Dr. Serghides a traité tous types d'affaires, y compris des affaires pénales. Il a également été procureur de la municipalité de Nicosie dans des affaires pénales privées. Juge des familles et Président du Tribunal des affaires de famille pendant plus de vingt-et-une années, Dr. Serghides s'est occupé de très nombreuses demandes pour outrage aux ordres du tribunal, comme des jugements d'usage exclusif du domicile conjugal, ou d'interdiction de vente, de transfert ou d'hypothèque de biens immobiliers. Ces affaires d'outrage au tribunal sont, par leur nature, quasi pénales, car la sanction encourue peut aller d'une peine de prison à une amende, ou l'une et l'autre, et la même charge de la preuve est requise que dans les affaires pénales (au-delà de tout doute raisonnable). Dans l'ensemble, le droit des affaires familiales partage avec le droit pénal d'être anthropocentrique et de reposer sur les passions et faiblesses humaines.

Dr. Serghides a été nommé par le Commissaire du droit Chypriote pour formuler des recommandations d'amendement du chapitre du Code pénal Chypriote sur les principales lignes de défense dans le cadre de la responsabilité pénale. Son travail sur les recommandations, qui comporte une étude comparative du sujet, a été publié par le Commissaire de la loi Chypriote dans une édition intitulée : « *La révision de la législation chypriote 1987-1992* », Nicosie, 1992.

Dr. Serghides est l'éditeur de la série « *Studia Juris Cyprii* », qui comprend actuellement neuf volumes. Il a écrit six livres et est coauteur de trois autres livres. Il a contribué à trois autres livres et a écrit de nombreuses publications dans des revues périodiques en Chypre et à l'étranger, et dans *La Lettre des juges*. Deux de ses livres portent sur le contre-interrogatoire de témoins.

Dr. Serghides a une vaste collection de livres anciens et nouveaux et d'autres ouvrages sur l'interrogatoire de témoins dans des affaires pénales et civiles, la plaidoirie, les tactiques du procès, les techniques et la psychologie du prétoire. Dr. Serghides élabore actuellement sa quatrième thèse de doctorat (Ph.D.) intitulée « *Le droit à la vie conformément à l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme et les dispositions constitutionnelles respectives en Chypre et en Grèce, avec référence particulière aux législations nationales* ». Ses recherches couvrent des sujets comme la protection des embryons, le suicide et l'euthanasie, l'abolition de la peine de mort, le devoir positif des États de protection de la vie, la conspiration, l'obligation des États d'enquêter avec efficacité, la protection environnementale de la vie, les personnes disparues, les disparitions forcées, la protection des prisonniers, des malades, des mineurs, etc.

Dr. Serghides est doté d'une expérience générale du droit et d'expertise juridique sur de nombreux sujets juridiques et questions spécifiques, y compris les droits de l'homme et le droit administratif et constitutionnel.

Toutes ses thèses de doctorat et son travail judiciaire ont trait, dans une certaine mesure, aux droits de l'homme, y compris les droits des enfants, le droit à l'égalité et à la non discrimination, le droit de se marier et de fonder une famille, le droit à la propriété et le droit d'être entendu et d'avoir un procès équitable.

Dr. Serghides a également été membre du Comité pour la restauration des droits de l'homme dans l'ensemble de Chypre. Il est actuellement membre du Comité de l'Association de l'Organisation des Nations Unies de Chypre.

3. Dr. Serghides satisfait aux conditions du paragraphe 3 (c) de l'article 36 du Statut de Rome, car il a d'excellentes connaissances du grec et de l'anglais et parle couramment ces deux langues.

B. Bien que le Dr. Serghides remplisse les conditions nécessaires pour être inscrit sur les listes A et B, sa candidature est retenue pour la liste A aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome.

C. L'information relative aux alinéas (i) et (iii) du paragraphe 8 (a) de l'article 36 du Statut de Rome est la suivante :

- a) Le Dr. Serghides est qualifié pour exercer sa profession à Chypre, qui a un système juridique mixte. D'un côté, le système de justice contradictoire anglo-saxon s'applique, à quelques exceptions près, aux procédures pénales et civiles. De l'autre côté, le système de justice inquisitoire romain germanique s'applique aux procédures d'examen judiciaire de procès administratifs.
- b) Dr. Serghides est un ressortissant de la République de Chypre qui est membre du Groupe d'États d'Asie.
- c) Dr. Serghides est du sexe masculin.

D. Dr. Serghides a l'expertise prévue au paragraphe 8 (b) de l'article 6 du Statut de Rome.

Avocat praticien pendant cinq années, puis juge pendant plus de vingt-et-une années, Dr. Serghides a traité des questions de violence à l'encontre d'enfants et de femmes et d'abus sexuel d'enfants dans la mesure où ces sujets sont liés à ou affectent des affaires de garde d'enfants et l'usage du domicile conjugal.

Dr. Serghides est un Juge du Réseau international de La Haye pour Chypre, chargé d'affaires d'enlèvement d'enfants, et exerce également les activités de juge de liaison pour la protection internationale des enfants dans le cadre de la Convention de La Haye de 1980. La plupart des affaires d'enlèvement d'enfants examinées à La Haye font intervenir de la violence. Dr. Serghides est également membre de l'Association internationale des juges aux affaires familiales.

Dr. Serghides a été membre du Comité pour la préparation du projet de loi sur la médiation, conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe n° R (98) 1. Il a également été membre du Comité œuvrant à l'élaboration de la loi pour ratifier à Chypre la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. Il a suivi des cours sur la médiation en Chypre et aux États-Unis d'Amérique et a écrit un article juridique sur ce sujet et y a consacré un chapitre dans un de ses livres.

E. Dr. Serghides est un ressortissant de la République de Chypre et n'a la nationalité d'aucun autre État (paragraphe 7 de l'article 36 du Statut de Rome).

Additif à l'exposé des qualifications présenté en application de l'article 64, paragraphe 4 a), du Statut de Rome de la Cour pénale internationale

Objet : élections des juges de la CPI, 2011.

Objet : conditions relevant de l'article 36, paragraphe 3 b) i) du Statut de Rome - Additif à l'exposé des qualifications présenté en application de l'article 36, paragraphe 4 a).

Objet : M. George A. Serghides, candidat désigné par Chypre.

Diplôme en droit (mention très bien), Athènes.

Examens du barreau chypriote (mention très bien).

Doctorat en droit, Exon (Royaume-Uni).

Doctorat en droit (mention très bien), Athènes (Grèce).

Doctorat en droit (mention très bien), Salonique (Grèce).
 Professeur adjoint à la faculté de droit de l'Université de Chypre.
 Juge et président du tribunal des affaires familiales de Nicosie-Kyrenia, Nicosie (Chypre)
 Réseau international de juges de La Haye.
 Juge de liaison pour Chypre au sein du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale.
 Éditeur et auteur de *Studia Juriis Cyprii*.

Ancien maître de conférences et examinateur au Conseil du barreau chypriote et ancien directeur et professeur de l'école de droit du Philips College, établissement d'enseignement à Chypre.

Informations supplémentaires et/ou plus détaillées sur les compétences de M. George A. Serghides dans les domaines du droit pénal et de la procédure pénale.

1. M. Serghides a étudié le droit pénal grec, la procédure pénale et la criminologie à l'Université d'Athènes, où il a été reçu avec mention très bien dans ces matières ainsi que pour son LL. B.
2. M. Serghides a obtenu aux examens du Barreau les meilleurs résultats dans toutes les matières, y compris en droit pénal et en procédure pénale.
3. M. Serghides a suivi une formation d'études juridiques anglo-chypriotes, comprenant le droit pénal et la procédure pénale à Chypre et en Grande-Bretagne, organisée par le Conseil de formation juridique, dont il a été le secrétaire, et l'Université de Leicester.
4. M. Serghides a enseigné le droit pénal anglais pendant quatre ans au Philips College à Chypre, où il a été professeur et directeur de l'école de droit.
5. Lorsqu'il était avocat au Barreau de Chypre, M. Serghides a traité toutes sortes de dossiers, notamment au pénal, acquérant de la sorte une compétence en procédure pénale et en droit pénal. Il a également été procureur pour le compte de la municipalité de Nicosie dans des affaires pénales privées. En tant que praticien du droit, il était associé à son père Andreas G. Serghides, plaideur réputé du Barreau à Chypre (Gray's Inn), au sein du cabinet *Serghides & Serghides*. Mis à part les services juridiques fournis aux clients du cabinet, M. Serghides a aussi collaboré avec d'autres juristes, dont un illustre avocat, M. Eratosthenis Odysseos, dans des procès très variés, notamment au pénal. M. Serghides a été avocat stagiaire pendant une année au cabinet d'Alecos Markides, qui a occupé par la suite le poste d'*Attorney General* à Chypre. C'est au cabinet d'Alecos Markides que M. Serghides a acquis sa première expérience pratique dans le cadre de procès, y compris en matière pénale.
6. Fort de vingt-deux années d'activité en tant que juge, M. Serghides jouit d'une expérience pratique très étendue en matière d'affaires qui s'apparentent au droit pénal. En tant que juge de paix et président du tribunal des affaires familiales, M. Serghides a connu nombre de plaintes pour inexécution de décisions judiciaires, telles que des ordonnances relatives à la garde d'enfants, au droit de visite, à l'usage exclusif du domicile conjugal, à l'interdiction de vente ou de transfert d'un bien ou de mise en hypothèque. Ces cas d'entrave à la justice sont, de par leur nature, quasi criminels, puisque leurs auteurs risquaient une peine d'emprisonnement ou une amende, si ce n'est les deux, et que le fardeau de la preuve requis est identique à celui qui prévaut en matière d'affaires pénales, à savoir emporter la conviction du juge au-delà de tout doute raisonnable.
7. Au titre de cinq années de pratique en tant qu'avocat et de vingt-deux années en tant que juge, M. Serghides a traité des cas de violence faite aux femmes et aux enfants ainsi que des cas d'agression sexuelle, dans la mesure où ces affaires se rapportaient à des questions de garde d'enfants et d'usage du domicile conjugal ou les affectaient.
8. Le Commissaire chypriote aux affaires juridiques a chargé M. Serghides de préparer des *Recommandations en vue de la révision du chapitre du Code pénal chypriote sur les moyens de défense généralement utilisés en matière de responsabilité pénale*. Son travail sur ces recommandations, qui reproduit également une enquête comparative sur cette question, a été publié par le Commissaire dans un ouvrage intitulé « *Révision de la législation à Chypre 1987-1992* », Nicosie, 1992.

9. M. Serghides mène actuellement des recherches sur le droit à la vie. Ce droit garanti par le Statut de Rome de la CPI est le droit le plus fondamental des droits de l'homme, dont découlent tous les autres. Plus particulièrement, M. Serghides rédige actuellement sa quatrième thèse de doctorat, intitulée « *Le droit à la vie selon l'article 2 [de la Convention] de la Cour européenne des droits de l'homme et les dispositions correspondantes des constitutions de Chypre et de Grèce - et références particulières concernant les législations nationales* ». Ses travaux de recherche couvrent des sujets tels que la protection de l'embryon, le suicide et l'euthanasie, l'abolition de la peine de mort, le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les obligations positives incombant aux États de protéger la vie contre des actes de tiers, la conspiration, l'obligation pour les États de conduire une enquête de manière effective, la protection environnementale de la vie, les personnes portées disparues, les disparitions forcées, la protection des prisonniers, les personnes atteintes de maladie, les mineurs, etc.

10. Deux ouvrages de M. Serghides traitent du contre-interrogatoire de témoins au civil et plus particulièrement au pénal, sujet qui revêt de l'importance pour le travail et la procédure de la CPI. Il est surtout intéressé par les ouvrages et autres documents sur le procès équitable, l'interrogatoire des témoins dans les affaires pénales et civiles, l'art de plaider, les stratégies judiciaires, les techniques utilisées et la psychologie de la salle d'audience.

11. M. Serghides a été membre du comité de rédaction d'un projet de loi sur la médiation, en application de la recommandation n° R (98) 1 du Conseil de l'Europe. Il a également été membre du Comité chargé d'examiner la loi autorisant la ratification par Chypre de la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants. Il a participé à une formation sur la médiation à Chypre et aux États-Unis, a rédigé un article juridique sur le sujet, et lui a consacré un chapitre dans un de ses ouvrages.

12. M. Serghides a une connaissance et une expérience globale dans les domaines du droit et de la procédure comme indiqué dans sa notice biographique.

Compte tenu de ce qui précède, il ne fait aucun doute que M. Serghides jouit des qualifications requises pour le poste de juge de la CPI. Il remplit les conditions énoncées à l'article 36, paragraphe 3 b) i) du Statut de Rome, en ce qu'il jouit d'une compétence reconnue et de l'expérience requise en droit pénal et en procédure pénale pour les raisons suivantes :

- a) il a les qualifications et l'expérience requises en droit pénal, tant sur le plan universitaire que pratique,
- b) il a été avocat, procureur et professeur de droit pénal ;
- c) il a consacré ses recherches au droit pénal ;
- d) il a été juge et président du tribunal des affaires familiales et s'est prononcé sur des affaires quasi criminelles, et
- e) il jouit d'une connaissance et d'une expérience globale en droit et procédure comme indiqué dans sa notice biographique.

Comme précisé au paragraphe 8 ci-dessus, le Gouvernement chypriote, par l'entremise de son Commissaire aux questions juridiques, a confié à M. Serghides, qui exerçait alors comme avocat, le soin de rédiger des recommandations aux fins de la révision du Code pénal chypriote concernant l'un des chapitres les plus significatifs en droit pénal, à savoir les « Moyens de défense généralement utilisés en matière de responsabilité pénale ». Les recherches de M. Serghides portent actuellement sur le droit à la vie qui, étant garanti par le Statut de Rome, revêt de l'importance pour le travail et la procédure de la CPI.

M. Serghides remplit également les conditions de l'article 36, paragraphes 3 b) ii) et 8 b).

Renseignements personnels

| | |
|---------------------------|--------------------------------|
| Nom | Serghides, George |
| Sexe | masculin |
| Date et lieu de naissance | 28 juin 1955, Nicosie (Chypre) |
| Nationalité | Chypriote |
| État civil | marié, un enfant |

Études, titres universitaires et autres qualifications

| | |
|------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Diplômes | (master en droit, doctorat en droit, doctorat en droit, doctorat en droit) |
| 24 février 1978 | Master en droit (mention très honorable) Université nationale Kapodistriakon d'Athènes. |
| 21 novembre 1984 | Ph.D. (Docteur en philosophie du droit), Université d'Exeter (Royaume-Uni). Domaine du droit : droit international privé (conflit de lois). Titre de la thèse de doctorat : « Internal and External Conflict of Laws in Regard to Family Relations in Cyprus » (en anglais). Dirigé par le maître de conférences Antony J. E. Jaffey. |
| 8 avril 1998 | Ph.D. (docteur en droit) (mention très honorable), Université nationale Kapodistriakon d'Athènes (Grèce). Domaine du droit : droit administratif comparé. Titre de la thèse de doctorat : « Compensation pour la plus-value du bien substitué/droit réversible par rapport à la valeur des terres confisquées d'office en droit chypriote – avec des comparaisons entre le droit grec, le droit anglais, le droit américain, le droit canadien et le Premier protocole de la Convention européenne des droits de l'homme » (en grec). Dirigé par Prof. Prodromos Dagtoglou. |
| 22 mai 2007 | Ph.D. (docteur en droit) (mention très honorable), Université Aristotelion de Salonique, Grèce. Domaine du droit : Droit comparé de la famille Titre de la thèse de doctorat: « La formation des motifs de divorce en droit chypriote, avec une étude comparative du droit grec et du droit anglais » (en grec). Dirigé par Prof. Efie Kounougeri-Manoledaki. |
| Études actuelles | Ph.D. candidate (candidat au doctorat en droit), Université Démocrite de Thrace (Grèce). Domaine du droit : droit constitutionnel comparé, droits de l'homme et droit pénal. Titre de la thèse de doctorat : « Le droit à la vie conformément à l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme, et les dispositions constitutionnelles respectives en Chypre et en Grèce, avec référence particulière aux législations nationales » (en grec). Dirigé par Prof. S. Minaïdes. |

Autres études

Présence et participation

- Séminaires judiciaires en Chypre et à l'étranger.
- Cours d'études de droit anglo-chypriote organisés par le Conseil d'enseignement du droit (1985-1987) et l'Université de Leicester (1988-1989), avec obtention de certificats de participation.
- Nombreux autres programmes de droit et séries de conférences en Chypre et à l'étranger.
- Cours de médiation en Chypre et aux États-Unis d'Amérique.

Activités professionnelles pertinentes

Activités judiciaires et autres activités apparentées

| | |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Juin 1990- janvier 1999 | Juge du Tribunal des affaires familiales Juin 1990 (date de la création du Tribunal des affaires familiales) à février 1995, date de la création d'un deuxième Tribunal des affaires familiales, juge dans tous les arrondissements de Chypre. |
| Février 1995 – novembre 1996, | Juge dans les arrondissements de Nicosie, Kyrenia et Paphos. |
| Novembre 1996 – janvier 1999, | Juge dans les arrondissements de Nicosie, Larnaca et Famagouste. |
| Janvier 1999 | Président du Tribunal des affaires familiales Janvier – septembre 1999, Président des arrondissements de Nicosie, Larnaca et |

| | |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | Famagouste. Septembre 1999 – octobre 2002, Président des arrondissements de Limassol et Paphos. Octobre 2002 – juin 2005, Président des arrondissements de Nicosie, Larnaca et Famagouste. Juillet 2005 - Président des arrondissements de Nicosie et Kyrenia. |
| 19 mai 2000 | Juge du Réseau international de La Haye. Juge de liaison pour Chypre, pour la promotion d'un réseau judiciaire pour la protection internationale des enfants relevant de la Convention de La Haye de 1980 (enlèvement d'enfants). Désigné par décision de la Cour suprême |
| 14 novembre 2006 | Liaison judiciaire– Point de contact de Chypre dans le réseau judiciaire européen pour les affaires civiles et commerciales. Désigné par décision de la Cour suprême. |
| 2007 | Nommé par Chypre comme l'un de ses trois candidats au poste de juge de la Cour européenne des droits de l'homme. |
| Janvier 2009 | Membre de l'Association internationale des juges des affaires familiales. |

Activités juridiques non-judiciaires

| | |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Octobre 1985 | Examens du Barreau Chypriote (mention très honorable) ; a obtenu la note la plus élevée (960/1000). |
| 1984–1985 | Avocat stagiaire |
| 1985 | Président des avocats stagiaires. |
| 1985 -1990 | Avocat praticien. Partenaire avec A. G. Serghides de Gray's Inn, Avocat (Barrister), à la manière de Serghides & Serghides. Interventions devant tous les tribunaux et cours de Chypre, y compris à la Cour suprême, dans tous types de juridictions civiles, pénales, administratives, etc. |

Autres activités

Activités universitaires

| | |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Octobre 1986 - mai 1990 | Chef de la section du droit du Collège de Philips (Collège d'enseignement supérieur à Chypre). Enseignement du système juridique anglais et du droit pénal anglais, comme volet du programme pour l'inscription d'étudiants en droit en seconde année dans des universités au Royaume-Uni. Enseignement du droit anglais de l'entreprise aux étudiants suivant des cours de comptabilité et finances. |
| Mai 1985- mai 1990 | Secrétaire du Conseil chypriote d'enseignement du droit (CLE) (le CLE était un organe de l'Association du barreau de Nicosie), dont le Conseil d'enseignement du droit qui a organisé des programmes d'enseignement du droit, y compris un programme d'études du droit anglo-chypriote (niveau postuniversitaire–LLM), en collaboration avec l'Université de Leicester. Conférencier en droit des affaires familiales |
| Novembre 1999 – Octobre 2004 | Conférencier en droit des affaires familiales de la Commission du Barreau de Chypre. Conférencier auprès d'avocats stagiaires aux fins des examens du Barreau de Chypre. |
| Janvier 2000- Octobre 2004 | Examineur de la Commission du Barreau de Chypre sur le droit des affaires familiales, présenté comme sujet d'examen du Barreau de Chypre en janvier 2000. |
| Septembre 2009 | Universitaire adjoint, chercheur et examinateur spécial à l'Université de Chypre. A enseigné le droit de la famille et le droit des successions de Chypre. |
| <i>In passim</i> | Conférences/discours sur le droit de la famille à des séminaires et conférences au niveau local et international, à l'université de Chypre, à l'Université de Nicosie, au service d'aide sociale, aux Associations du barreau de Chypre et d'Athènes et dans d'autres enceintes. |

Travaux sur la législation

- Membre du Comité pour la préparation d'un projet de loi sur la médiation, conformément à la recommandation du Conseil de l'Europe n° R. (98) 1.
- Par décision de la Cour suprême, a été désigné représentant de l'autorité judiciaire au Parlement pour l'adoption de diverses lois sur des affaires familiales.
- Participation à la préparation d'un projet de règles procédurales pour l'application en Chypre de la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants.
- Membre du Comité œuvrant à l'élaboration de la loi pour ratifier en Chypre la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants.
- Par décision de la Cour suprême, depuis le 3 février 2006, représentant de l'Autorité judiciaire sur les questions de droit civil dans les Groupes de travail et Comités du Conseil de l'Europe à Bruxelles dans le cadre de l'adoption de normes européennes sur les affaires familiales et le droit successoral.
- Membre du Comité de l'Association de l'Organisation des Nations Unies de Chypre (depuis mai 2010).
- Ancien membre de nombreux comités, y compris le Comité pour la restauration des droits de l'homme en Chypre.

Publications

Dr. Serghides est l'éditeur de la série « *Studia Juris Cyprii* », qui comporte actuellement neuf volumes. Il est l'auteur de six livres, coauteur de trois livres et a contribué à trois autres livres. Il a également écrit de nombreuses publications.

Studia Juris Cyprii

Éd. G. A. Serghides « Études de droit chypriote » (« *Studia Juris Cyprii* ») –série de publications. Neuf volumes ont déjà été publiés jusqu'à présent. Informations complémentaires sur ces études :

- Volume n° 1, étude n° 1 (en anglais) : « Internal and External Conflict of Laws in Regard to Family Relations in Cyprus », Nicosie, 1988. Auteur et éditeur : G. A. Serghides ; préface de feu le Président de la Cour suprême, A. N. Loizou.
- Volume n° 2, étude n° 2 (en grec) : « Propriété immobilière à Chypre », Nicosie, 1992. Auteur : N. C. Coutas. Éditeur : G. A. Serghides ; préface de feu le juge de la Cour suprême I. Boyiadjis.
- Volume n° 3, étude n° 3 (en anglais) : « Reflections on Partial Compulsory Acquisition », Nicosie, 1995. Coauteurs : C. Georgiades et G. A. Serghides. Éditeur : G. A. Serghides ; préface du Professeur Prodromos Dagtoglou.
- Volume n° 4, étude n° 4 (en grec) : « Compensation pour la plus-value du bien substitué/droit réversible par rapport à la valeur des terres confisquées d'office en droit chypriote– avec des comparaisons entre le droit grec, le droit anglais, le droit américain, le droit canadien et le Premier Protocole de la Convention européenne des droits de l'homme », Nicosie, 1999. Auteur : G. A. Serghides ; Éditeur : G. A. Serghides.
- Volumes n° 5 et 6, étude n° 5 (en grec) : « La formation des motifs de divorce en droit chypriote et étude comparative du droit grec et anglais », Nicosie, 2007. Auteur : G. A. Serghides ; Éditeur : G. A. Serghides ; préface du Professeur Efié Kounougeri-Manoledaki.
- Volume 7, étude n° 6 (en grec) : technique du contre-interrogatoire– Les règles d'or du contre-interrogatoire et quatre maîtres de l'Antiquité, deux grecs (Socrate et Aristote) et deux latins (Cicero et Quintilien). Auteur : G. A. Serghides ; Éditeur : G. A. Serghides ; préfacé par Dr. D. H. Hadjihambis, juge de la Cour suprême de Chypre et ancien maître de conférences de l'Université d'Exeter.
- Volume 8, Titre de l'ensemble du volume : « Advocacy and Cross-Examination », étude n° 7 (traduction en grec d'un ancien traité sur « L'étude et la pratique du droit »), étude n° 8 « On the Art of Cross-Examination etc. » (en anglais, auteur G. A. Serghides), éditeur G. A. Serghides.
- Volume 9, titre de l'ensemble du volume : « Pecuniary Relations of Spouses and Cohabitants (Litterature and First Instance Judgments) & Miscellaneous Legal Topics ». Études n° 9 et 10, contenant des jugements judiciaires sur l'immobilier dans les relations

- entre époux, et de nombreux articles sur différents sujets de droit, le droit de la famille, le droit administratif et le droit pénal, en grec et en anglais. Éditeur et auteur principal G. A. Serghides, avec la contribution de Professeur Theophano Papazissi.
- Une partie du volume 8 est également publiée à part. L'ouvrage a été publié à Nicosie en 2009 et est intitulé « On the Art of Cross-Examination. Four Great Old Authorities, Two Englishmen and Two Americans, With Emphasis on Their Principles ».

Contributions à des livres

- G. A. Serghides, « Principales lignes de défense dans le cadre de la responsabilité pénale et recommandations d'amendement du Code pénal Chypriote », publié dans Commissaire de la loi Chypriote, coordinateur de la publication, révision de la législation en Chypre 1987-1992 », Nicosie, 1992 (en grec).
- G. A. Serghides, « Violations des libertés civiles constitutionnelles par des sectes et groupes religieux auxiliaires », du livre intitulé « Sectes destructives à la lumière de l'orthodoxie et leur confrontation juridique », Limassol, 1996, pp. 243-271, publié par l'union des parents Pancyprian, sous la direction de l'ancien Archimandrite Chr. Tsiakkas, actuellement évêque de Karpasia (en grec).
- G. A. Serghides, « Liberté de religion, utilisation et abus » dans le livre intitulé « Liberté de religion et droits de l'homme », Limassol, 2000 pp. 79-100, sous la direction de l'ancien Archimandrite Chr. Tsiakkas, actuellement évêque de Karpasia, (en grec).
- G. A. Serghides, « L'immobilier dans les relations entre époux conformément au droit chypriote » dans un ouvrage qui sera publié sous peu par la section du droit de l'Université de Chypre (en grec).

Autres livres et publications

- G. A. Serghides, « The Voice of the Child in Hague Proceedings: a Cypriot Perspective », La Lettre des juges (vol.VI/automne 2003, pp. 39-44). Ce bulletin est une publication de la Conférence de La Haye de droit international privé (en anglais et en français).
- G. A. Serghides, « Motifs du divorce en droit chypriote : le chemin vers l'Europe », Paneuropean Law Review, janvier-juin 1997, vol. 1, n° 1 (édition de Philips Collège), pp. 31-43 (en anglais).
- G. A. Serghides, « Médiation familiale » pour la Tribune du droit de Chypre (année N, Numéro 1, janvier-avril, 2001, pp. 40-59) (en grec).
- G. A. Serghides, « Cyprus Family Jurisdiction Ratione Personae and Ratione Materiae » Family Law Review, 2011, 2eme année, 2ème numéro, avril-juin, 2011, Nicosie, Chypre, pp. 4-17 (en anglais).
- G. A. Serghides, « La liberté de religion conformément à l'article 9 de la CEDH » dans le périodique de droit « Tekmirioris », 1098, numéro 1, année 1, janvier -juin, pp. 8-11 (en grec).
- G. A. Serghides, « La politique dans les familles chypriotes dans le cadre du droit de la famille, notamment en ce qui concerne le divorce », la Tribune de droit de Chypre (publié par l'association du barreau de chypriote), 13ème année, 3ème période, numéro 3, 2004, pp. 73-98 (en grec).
- G. A. Serghides, « Réflexions sur la loi des mariages de Chypre de 2003 », Armenopoulos, année 58, mai 2004 (un périodique juridique publié par l'Association du barreau de Salonique), 661-678, également publié dans la Tribune de droit de Chypre, 14ème année, première période, numéro 1- 2004, pp. 48-75 (en grec).
- G. A. Serghides, « Itinéraire du tribunal des affaires familiales », revue de droit de Chypre, numéro 10, janvier-mars, 1992(1), numéro 37, pp. 5573-5590 (en grec).
- G. A. Serghides, « Droit civil matériel concernant la dissolution du mariage » dans Témoignage de Chypre, numéro 8, « L'institution de la famille dans la vie moderne », coordinateur de la publication. De l'Association du renouveau spirituel, Nicosie pp. 54-58. Également publié dans Filelefteros (journal chypriote), 15/12/89, pp. 1 et 6 (en grec).
- G. A. Serghides, « Mariages mixtes à Chypre », Tribune du droit de Chypre, 15ème année, 2ème période, numéro 2 -2005, mai-août, pp.103-122 (en grec).
- G. A. Serghides, « La constitution de Chypre et la création d'une université à caractère bicommunautaire », Filelefteros, 1/12/88, pp. 10, 12, 3/12/88, p. 5 (correction) (en grec).
- G. A. Serghides et G. A. Coutas, « article 5 de la loi d'expropriation », Filelefteros 5/9/88, pp. 1 et 6 (en grec).

- G. A. Serghides, « Reflections on Some Aspects of the Family Law of the Turkish Community in Cyprus », dans *Cyprus and European Law Review*, numéro 10, année 2010, pp. 156-163 (en anglais).
- G. A. Serghides, « Aspects juridiques de la manipulation mentale des enfants en Chypre par des groupes de psychanalyse » (2010), *Studia Juris Cyprii* 9, pp. 556-561 (en grec).
- G. A. Serghides « Rapport des assistants sociaux dans le cadre de la garde des enfants et de l'adoption d'enfants », pp. 543-555 (en grec).

Jugements judiciaires

1990- présent

Dans tous les domaines du droit de la famille, par ex. le divorce, l'invalidité du mariage, le contrôle parental et la garde des enfants, la définition du droit d'accès, la pension alimentaire des enfants et des conjoints, l'immobilier dans la relation entre conjoints, l'adoption d'enfants, la légitimation d'enfants et la reconnaissance de décrets étrangers.

Membre du Comité scientifique de la Revue de droit européenne et chypriote (depuis mai 2006).

Langues

- Grec (langue maternelle).
- Anglais.

19. Urbina Ortega, Jorge Antonio (Costa Rica)

[Original: espagnol]

Note verbale

L'ambassade du Costa Rica auprès du Royaume des Pays-Bas, présente ses salutations respectueuses à la Cour pénale internationale, au Secrétariat de l'Assemblée des États parties ; elle a le plaisir de l'informer que le gouvernement du Costa Rica a décidé de présenter la candidature de Monsieur Jorge Urbina Ortega dans le cadre des élections des Juges de la Cour qui se tiendront en décembre prochain.

La candidature de Monsieur Urbina Ortega a été proposée par le Groupe national de la Cour permanente d'arbitrage, puis adoptée conformément aux dispositions de l'alinéa douze de l'article 140 de la Constitution politique de la République du Costa Rica. Elle est présentée devant la Cour, conformément aux dispositions de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Au regard des connaissances, de l'expérience et des compétences de Monsieur Urbina Ortega, et conformément aux dispositions de l'alinéa cinq de l'article cité, le Gouvernement du Costa Rica demande que ladite candidature soit portée sur la Liste B, réservée aux postulants dotés de compétences dans les domaines du Droit international humanitaire et des Droits de l'Homme, et d'une expérience dans les fonctions juridiques professionnelles liées aux activités judiciaires de la Cour.

Monsieur Urbina possède une formation et une expérience propres au système juridique latino-américain ; sa langue maternelle est l'espagnol, et il possède une maîtrise du français et de l'anglais. Sont joints en annexe un Curriculum Vitae, ainsi qu'un exposé détaillé des éléments conformes aux conditions requises.

Exposé des qualifications

Exposé détaillé des conditions exigées conformément à l'article 36 du Statut de Rome et à la Résolution de l'Assemblée des États parties, et remplies par le candidat costaricain Jorge Antonio Urbina Ortega en vue de sa candidature aux l'élection des juges de la Cour Pénale Internationale.

La Cour Pénale Internationale a pour mission essentielle de venir en aide aux victimes, en vertu d'une volonté partagée de la communauté internationale de mettre fin à l'impunité. Pour cette raison, le Statut de Rome requiert la nécessité de connaissances juridiques complémentaires, alliant compétence et expérience dans le domaine du Droit international, du Droit international humanitaire et des Droits de l'Homme. Afin de pouvoir statuer sur lesdites compétences et expériences, la Cour a prévu la création d'une liste B de candidats, et le Gouvernement du Costa Rica présente sur cette Liste un candidat idéal pour occuper le poste de juge à la Cour Pénale Internationale.

Le Gouvernement du Costa Rica présente la candidature de Jorge Urbina Ortega à l'élection des juges qui se tiendra dans le cadre de la Dixième Assemblée des États parties au cours du mois de décembre 2011. Le candidat, de nationalité costaricaine, est une personne de haute qualité morale, d'une intégrité et d'une impartialité reconnues, et il réunit les conditions requises par la loi costaricaine pour exercer les plus hautes fonctions judiciaires. Sa candidature a été proposée par le Groupe national des membres de la Cour permanente d'arbitrage. Cette candidature est donc présentée conformément aux dispositions de l'alinéa douze de l'article 140 de la Constitution politique de la République, et selon la procédure prévue par l'article 4 du Statut de la Cour internationale de Justice.

Monsieur Urbina Ortega est parfaitement qualifié pour exercer les fonctions de Juge de la Cour Pénale Internationale, et réunit les conditions requises au paragraphe ii, subdivision b) du troisième alinéa de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat est particulièrement compétent dans le domaine des Droits de l'Homme et du Droit international humanitaire, ayant acquis en outre, au cours de sa carrière, une expérience significative dans des fonctions juridiques qui sont en relation directe avec les fonctions judiciaires de la Cour.

Monsieur Urbina Ortega est un universitaire spécialiste des sciences sociales et du droit international public ; il a occupé de hautes fonctions diplomatiques, notamment en tant que représentant du Costa Rica au Conseil de Sécurité ; il a participé, en tant que représentant du Costa Rica et membre du soutien international, à plusieurs processus de négociation visant à la cessation de conflits armés et au rétablissement de la paix en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Au cours de sa carrière professionnelle, le candidat a acquis une grande expérience dans la pratique du Droit international humanitaire et des Droits de l'Homme. Ses liens avec la Cour, son travail lié à des situations de conflits armés et au contact de populations vulnérables, ainsi que ses fonctions diplomatiques, lui ont permis de dépasser l'analyse théorique pour se concentrer sur l'évaluation juridique et factuelle de cas concrets susceptibles d'être référés à la Cour.

Le candidat costaricain, Monsieur Urbina Ortega, dont le Curriculum Vitae est présenté ci-dessous, est un professionnel dont la langue maternelle est l'espagnol, qui possède la maîtrise de l'anglais et du français, ainsi qu'une formation et une expérience professionnelle dans le système juridique latino-américain.

Renseignements personnels

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| Nom | Jorge Antonio Urbina Ortega |
| Nationalité | Costaricaine |
| Lieu de naissance | Alajuela, Costa Rica |
| Date de naissance | 2 mai 1946 |

Responsabilités actuelles

- Collaborateur du Costa Rica auprès de la Cour internationale de Justice dans l'Affaire opposant le Costa Rica au Nicaragua.
- Représentant du Costa Rica au sein du Groupe de Travail de La Haye siégeant à l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale.
- Représentant du Costa Rica au Conseil administratif de la Cour permanente d'arbitrage.;
- Représentant du Costa Rica à la Conférence de la Haye sur le Droit international privé.
- Représentant du Costa Rica auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).
- Ambassadeur du Costa Rica auprès du Royaume des Pays-Bas.

Cursus universitaire et spécialisation professionnelle

| | |
|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1973 | Université du Costa Rica, Maîtrise de Droit. |
| Depuis 1973 | Membre du Collège des Avocats du Costa Rica. |
| 1974 | Université de Bordeaux (France), formation de Doctorat d'Université, spécialisation « Droit de la Coopération internationale ». Institut d'études politiques, université de Bordeaux (France), formation de Troisième Cycle, spécialisation « Études politiques ». |

Carrière professionnelle

- Professeur-instructeur de la Faculté de Droit, université du Costa Rica.
- Professeur de l'École de sciences politiques, université du Costa Rica.
- Professeur de l'École des relations internationales, université nationale de Heredia, Costa Rica.
- Représentant permanent, en alternance, pour le Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations-Unies, New York.
- Vice-ministre des Relations extérieures au Gouvernement du Costa Rica ; responsable-coordonnateur de l'équipe costaricaine participant au processus de négociation de Contadora, pour le rétablissement de la paix en Amérique centrale.
- Directeur-général de l'Institut pour le conseil et la promotion aux municipalités (IFAM), Gouvernement du Costa Rica.
- Ministre de l'Information, Gouvernement du Costa Rica.
- Consultant dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour le développement, en soutien au processus de négociation de La Paz (Colombie) pendant la présidence de M. Andrés Pastrana.

- Ambassadeur, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations-Unies, New York.
- Représentant du Costa Rica au Conseil de Sécurité ; représentant du Costa Rica au sein du Groupe de travail de New York, Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale.
- Chef de la Mission du Conseil de Sécurité à Haïti.
- Président du Comité créé au titre de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité, et chargé de prévenir la prolifération des armes atomiques, chimiques et biologiques chez les acteurs non gouvernementaux.
- Facilitateur du Groupe de Travail ouvert ayant élaboré la Stratégie d'Assistance et de Soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels commis par des membres du Personnel des Nations-Unies et du Personnel associé.
- Consultant du Programme des Nations-Unies pour le développement.
- Consultant de l'Agence des États-Unis pour le développement international.
- Consultant de l'Agence espagnole pour la coopération internationale.
- Consultant de l'Agence suédoise pour le développement international et des organisations non gouvernementales.

Interventions principales

- Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies : Portée et application de la Juridiction universelle.
- Troisième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU : Débat thématique – Les Droits de l'Homme.
- Sixième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU : Règne du Droit sur le plan national et international.
- Conseil de Sécurité : La Cour pénale internationale.
- Conseil de Sécurité : Les Tribunaux internationaux.
- Conseil de Sécurité : La Protection des populations civiles.
- Conseil de Sécurité : Les Femmes, la Paix et la Sécurité.
- Conseil de Sécurité : Les Enfants et les Conflits armés.
- Conseil de Sécurité : Les Opérations de maintien de la Paix.
- Conseil de Sécurité : Les Commissions de Consolidation de la Paix.

Langues

- Espagnol : langue maternelle
 - Français
 - Anglais.
-